

**ECOLE DES HAUTES ETUDES
COMMERCIALES
EHEC**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Comptabilité

THEME :

**L'impact des placements financiers sur la rentabilité
des compagnies d'assurances**

Etude de Cas : Société Nationale d'Assurance « SAA »

Elaboré par :

Mlle. CHAIEB Aya

Mlle. SLIMOUNE Manel

Encadré par :

Dr. BOURI Seddik

Maitre de conférences à l'EHEC

12^{ème} promotion

Juin 2025

Dédicaces

Avec une immense gratitude et une profonde affection, je dédie ce travail à celles et ceux qui ont été ma source d'inspiration, de soutien, et d'encouragement tout au long de mon parcours.

À mes chers parents

Aucun mot ne saurait traduire le respect, l'amour, et la reconnaissance que je vous porte. Vos sacrifices silencieux, votre soutien constant et votre amour inconditionnel ont illuminé chaque étape de ma vie. Que Dieu vous accorde une santé durable et une vie longue et paisible.

À mes sœurs et à mon frère

Vous êtes ma source de joie, d'encouragement, et de motivation au quotidien. Votre présence rend chaque moment plus précieux.

À ma famille

Pour votre bienveillance, vos prières, et votre soutien. Vous avez toujours été ma source de force et de confort.

À mes amis

Pour vos éclats de rire, vos conseils précieux, et vos encouragements sincères. Votre complicité et votre amitié ont été présents dans chaque étape de ce parcours.

À ma binôme

Pour votre collaboration, votre patience, et votre générosité. Notre complicité a transformé ce défi en une aventure enrichissante et mémorable. Ensemble, nous avons démontré que l'union fait la force.

À chacun de vous, je dis merci du fond du cœur. Ce mémoire est le reflet de votre soutien, de votre amour, et de vos encouragements.

Manel

Dédicaces

C'est avec une profonde gratitude et une sincère reconnaissance que je dédie ce mémoire à toutes les personnes qui ont marqué mon parcours, par leur présence bienveillante, leur soutien constant et leur inspiration silencieuse.

À mes chers parents

Merci pour votre amour sans limite, votre patience inépuisable et vos sacrifices discrets. Vous êtes le socle sur lequel j'ai construit mes ambitions. Que Dieu vous accorde une santé durable et une vie empreinte de sérénité.

À ma sœur unique

Ta présence lumineuse, ton écoute attentive et tes encouragements fidèles ont été pour moi un véritable moteur. Merci d'avoir toujours cru en moi.

À l'ensemble de ma famille

Votre affection, vos prières et votre soutien m'ont accompagné à chaque étape. Vous êtes les racines profondes qui ont nourri ma persévérance.

À mes amis

Pour vos sourires partagés, votre confiance, vos conseils et votre présence sincère. Vous avez contribué à alléger les moments d'effort par votre énergie et votre optimisme.

À ma binôme

Ta rigueur, ta générosité et ton esprit d'équipe ont fait de cette collaboration une expérience aussi enrichissante qu'inoubliable.

À chacun d'entre vous, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance. Ce travail est, en partie, le fruit de votre influence, de votre présence et de votre soutien indéfectible.

Aya

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail de fin d'études.

Nous remercions tout d'abord Dieu, pour nous avoir accordé la force, la patience et la santé nécessaires tout au long de notre parcours universitaire et durant l'élaboration de ce mémoire.

Nos remerciements s'adressent ensuite à monsieur **BOURI Seddik**, notre encadrant à l'EHEC Alger, pour sa disponibilité, ses orientations précieuses et son accompagnement constant tout au long de ce travail.

Nous tenons également à remercier monsieur **HABET Adnène**, responsable des ressources humaines, ainsi que Monsieur **GHANINE Mohammed**, notre encadrant professionnel à la SAA, pour leur accueil, leur encadrement et les conseils qu'ils nous ont généreusement partagés.

Nous adressons aussi nos remerciements au personnel du service finance et comptabilité et des autres structures de la SAA pour leur disponibilité et leur coopération.

Nos reconnaissances vont également à monsieur **REGUIG Salim Hamza**, directeur des placements financiers, pour la qualité de son accueil et les informations précieuses qu'il a bien voulu nous communiquer dans le cadre de ce mémoire.

Nous n'oublions pas l'ensemble des enseignants de l'**École des Hautes Études Commerciales d'Alger** pour la qualité de l'enseignement dispensé tout au long de notre cursus, ainsi que l'ensemble du personnel de l'école.

Enfin, nous remercions les **membres du jury** pour l'intérêt qu'ils portent à ce travail et pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant de l'évaluer.

Résumé :

Dans un contexte où la rentabilité constitue un enjeu central pour les compagnies d'assurance, la gestion des placements financiers apparaît comme un levier stratégique de premier plan. Cette étude porte sur l'analyse de la contribution des placements financiers à la rentabilité des compagnies d'assurances, à travers une étude de cas consacrée à la Société nationale d'Assurance (SAA), acteur majeur du marché national.

L'objectif principal de cette recherche est d'examiner l'influence des décisions d'investissement sur la rentabilité globale de la compagnie. Elle s'articule autour d'un cadre théorique structuré, abordant les spécificités du secteur assurantiel, les fondements de la rentabilité, ainsi que les mécanismes liés aux placements financiers. De plus, une approche mixte a été adoptée, fondée sur le calcul et l'analyse des ratios de rentabilité, établis à partir des états financiers de la SAA sur la période 2021–2023, ainsi que sur une étude approfondie des placements financiers en termes de nature et de revenus générés.

Les résultats obtenus mettent en évidence une corrélation significative entre la politique de placements financiers et la rentabilité de la SAA, soulignant le rôle principal de ces placements dans la création de valeur au sein de la compagnie.

Mots clés : Compagnies d'assurance, placements financiers, rentabilité, Société nationale d'assurance.

المخلص:

في سياق تُشكّل فيه المردودية أولوية أساسية لشركات التأمين، تبرز إدارة الاستثمارات المالية كأداة استراتيجية من الدرجة الأولى. تهدف هذه الدراسة إلى تحليل مساهمة الاستثمارات المالية في تحسين مردودية شركات التأمين، من خلال دراسة حالة مخصصة للشركة الوطنية للتأمين أحد أبرز الفاعلين في السوق الوطني.

الهدف الرئيسي لهذه الدراسة هو تقييم تأثير قرارات الاستثمار على المردودية الإجمالية للشركة. وقد تم بناء هذه الدراسة حول إطار نظري منظم يتناول خصوصيات قطاع التأمين، أسس تحقيق المردودية، والآليات المتعلقة بالاستثمارات المالية. بالإضافة إلى ذلك، تم اعتماد منهج مختلط يعتمد اساسا على حساب وتحليل نسب المردودية استنادًا إلى البيانات المالية للشركة الوطنية للتأمين للفترة الممتدة من 2021 إلى 2023، إلى جانب دراسة معمقة لطبيعة الاستثمارات المالية والعوائد الناتجة عنها. أظهرت النتائج وجود علاقة وثيقة بين سياسة الاستثمارات المالية ومردودية الشركة الوطنية للتأمين، مما يؤكد الدور المحوري لهذه الاستثمارات في تعزيز خلق القيمة داخل الشركة.

الكلمات المفتاحية: شركات التأمين، الاستثمار المالي، المردودية، الشركة الوطنية للتأمين

Abstract:

In a context where profitability is a central issue for insurance companies, the management of financial investments emerges as a key strategic lever. This study focuses on analyzing the contribution of financial investments to profitability through a case study of the National Insurance Company (SAA), a major player in the national market.

The primary objective of this research is to examine the influence of investment decisions on the overall profitability of the company. It is structured around a theoretical framework addressing the specificities of the insurance sector, the foundations of profitability, and the mechanisms related to financial investments. Moreover, a mixed approach was adopted, based on the calculation and analysis of profitability ratios derived from SAA's financial statements for the 2021–2023 period, along with an in-depth study of financial investments in terms of their nature and the income they generate.

The results highlight a significant correlation between financial investment policies and the profitability of SAA, underscoring the critical role of these investments in value creation within the company.

Keywords: Insurance Companies, financial investment, profitability, National insurance company.

Liste des tableaux

Tableau 1: L'actif du bilan d'une compagnie d'assurance	55
Tableau 2: Le passif du bilan d'une compagnie d'assurance	56
Tableau 3: Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance	59
Tableau 4: Fiche signalétique de la SAA	82
Tableau 5: Bilan recapitulatif de la SAA	90
Tableau 6: La marge de solvabilité de la SAA	91
Tableau 7: Ratio de solvabilité de la SAA	92
Tableau 8: Ratio de financement par la réassurance dans la SAA	93
Tableau 9: Ratio de liquidité de la SAA	93
Tableau 10: La marge d'assurance de la SAA	94
Tableau 11: Le résultat technique de la SAA	95
Tableau 12: Le résultat financier de la SAA	96
Tableau 13: Le ratio du résultat net de la SAA	96
Tableau 14: Ratio de rentabilité économique de la SAA	97
Tableau 15: Ratio de rentabilité financière de la SAA	97
Tableau 16: Ratio de rentabilité commerciale de la SAA	98
Tableau 17: Ratio de rentabilité d'exploitation de la SAA	99
Tableau 18: Taux de croissance des primes de la SAA	99
Tableau 19: Taux de rétention des primes de la SAA	100
Tableau 20: Ratio de sinistralité de la SAA	100
Tableau 21: Ratio de frais de gestion de la SAA	101
Tableau 22: Ratio combiné de la SAA	101
Tableau 23: Taux de rendement des actifs de la SAA	102
Tableau 24: Ratio du levier de souscription de la SAA	103
Tableau 25: Ratio du taux du résultat financier de la SAA	104
Tableau 26: Ratio du taux du résultat net de la SAA	104
Tableau 27: Stock des placements financiers de la SAA	106

Tableau 28: Les produits financiers générés par les OAT de la SAA.....	107
Tableau 29: Les produits financiers générés par les DAT de la SAA.....	108
Tableau 30: Les produits financiers générés par les DAT Devise de la SAA.....	109
Tableau 31: Les produits financiers générés par les obligations de la SAA	109
Tableau 32: Les produits financiers générés par les BTA disponible à la vente de la SAA ..	110
Tableau 33: Les produits financiers générés par les BTA détenu à échéance de la SAA	111
Tableau 34: Les produits financiers générés par les BTC de la SAA	112
Tableau 35: les produits financiers générés par les placements immobiliers de la SAA.....	112
Tableau 36: Résultats des filiales et participation de la SAA	113
Tableau 37: Les dividendes perçus par la SAA durant les exercices.....	115
Tableau 38: Les produits financiers générés par les placements de la SAA	116
Tableau 39: Le retour sur investissement (ROI) de la SAA.....	117
Tableau 40: Le retour sur actifs (ROA) de la SAA	118
Tableau 41: Le taux de rendement du portefeuille de la SAA (2021-2023)	119
Tableau 42: Ratio du résultat financier par rapport au résultat ordinaire avant impôt.....	120

Liste des figures

Figure 1: Schéma de l'organigramme de la SAA.....	88
Figure 2: L'évolution de la marge de solvabilité de la SAA.....	91
Figure 3: L'évolution du Ratio de solvabilité de la SAA.....	92
Figure 4: L'évolution du Ratio de financement par la réassurance dans la SAA.....	93
Figure 5: L'évolution du Ratio de liquidité de la SAA.....	94
Figure 6: L'évolution de la marge d'assurance de la SAA.....	95
Figure 7: L'évolution du ratio de rentabilité économique de la SAA.....	97
Figure 8: L'évolution du ratio de rentabilité financière de la SAA.....	98
Figure 9: L'évolution du ratio de sinistralité de la SAA.....	101
Figure 10: L'évolution du ratio combiné de la SAA.....	102
Figure 11: L'évolution du taux de rendement des actifs de la SAA.....	103
Figure 12: L'évolution du ratio du levier de souscription de la SAA.....	103
Figure 13 : L'évolution du ratio du taux du résultat financier de la SAA.....	104
Figure 14 : Les placements financiers de la SAA.....	107
Figure 15: Les produits financiers générés par les OAT de la SAA.....	108
Figure 16: Les produits financiers générés par les DAT de la SAA.....	109
Figure 17: Les produits financiers générés par les obligations de la SAA.....	110
Figure 18 : Les produits financiers générés par les BTA disponible à la vente de la SAA....	111
Figure 19: Les produits financiers générés par les BTA détenu à échéance de la SAA.....	112
Figure 20: Les dividendes perçu par la SAA durant les exercices (2021-2023).....	115
Figure 21: Les produits financiers générés par les placements de la SAA (2021-2023).....	117
Figure 22: Le retour sur investissement (ROI) de la SAA.....	118
Figure 23: Le retour sur actifs (ROA) de la SAA (2021-2023).....	119
Figure 24: Le taux de rendement du portefeuille de la SAA.....	119
Figure 25: La contribution des placements financiers dans la rentabilite de la SAA.....	120

Liste des annexes

AnnexeN°01 : Guide d'entretien.

Annexe N°02 : Bilan actif de la SAA en 2021.

Annexe N°03 : Bilan passif de la SAA en 2021.

Annexe N°04 : Bilan actif de la SAA en 2022.

Annexe N°05 : Bilan passif de la SAA en 2022.

Annexe N°06 : Bilan actif de la SAA en 2023.

Annexe N°07 : Bilan passif de la SAA en 2023.

AnnexeN°08 : Compte résultat de la SAA en 2021.

AnnexeN°09 : Compte résultat de la SAA en 2022.

AnnexeN°10 : Compte résultat de la SAA en 2023.

AnnexeN°11 : Stock des placements financiers de la SAA en 2021.

AnnexeN°12 : Etat récapitulatif des produits par type de placements de la SAA en 2021.

AnnexeN°13 : Stock des placements financiers de la SAA en 2022.

AnnexeN°14 : Etat récapitulatif des produits par type de placements de la SAA en 2022.

AnnexeN°15 : Stock des placements financiers de la SAA en 2023.

AnnexeN°16 : Etat récapitulatif des produits par type de placements de la SAA en 2023.

Liste des abréviations

AGA	Agents généraux agréés
ALFA	Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance
AMANA	Société d'Assurances de Prévoyance et de Santé
ASG	Algérienne de Sécurité et du Gardiennage
ASSURE IMMO	Société de Promotion Immobilière
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL	Banque de développement local
BNA	Banque nationale d'Algérie
BTA	Bon de trésor assimilable
BTC	Bon de trésor courant
BUAA	Bureau Unifié des Assurances Arabes
CAGEX	La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations
CNA	Conseil National des Assurances
DAA	Division des Assurances Automobile
DAI	Direction d'Audit Interne
DAT	Dépôt à terme
DCG	Division Marketing
DCHCC	Division Capital Humain et Conduite du changement
DFC	Division Finance et Comptabilité
DM	Division Marketing
DR	Direction régionale
DRG	Division des Grands risques
DS	Division Support
DSD	Division des Risques Simple et Risques Divers
DSI	Division système d'Information
DSP	Division stratégie et Performance
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EHEA	École des Hautes Études d'Assurances
EPE	Entreprise Publique Economique
ERP	Enterprise Resource Planning
FGA	Création du fonds de garantie automobile
FSI	Fonds Stratégique d'Investissement
IAHEF	Institut Algérien des Hautes Études Financières
IBS	Impôt sur les bénéfices des sociétés
IPAA	Insurance Portability and Accountability Act
IRG	Impôt sur le revenu
NB	Nombre

OAT	Obligation assimilable du Trésor
OBSA	Obligation avec bons de souscription d'action
OBSO	Obligation avec bons de souscription d'obligation
ORT	Obligation renouvelable du Trésor
OSCAR	Obligation Spéciale à Coupons À Réinvestir
OSFI	Office of the Superintendent of Financial Institutions (Bureau du Surintendant des institutions financières – Canada)
PAPE	Premier appel public à l'épargne
PCG	Plan Comptable Général
PDG	Président-directeur général
PT	Personne transportée
RC	Assurance de responsabilité
ROA	Retour sur actifs
ROE	Return on Equity (Rentabilité des capitaux propres)
ROI	Return on Investment (Retour sur investissement)
RRC	Ratio de Rentabilité Commerciale
RRF	Ratio de Rentabilité Financière
SAA	Société Nationale d'Assurance
SAE-EXACT	Société Algérienne d'Expertise et de Contrôle Technique
SAGPS	Société Algérienne de Gestion des Prestations de Santé
SGCI	Société de Garantie du Crédit Immobilier
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
SIH	Société d'Investissement Hôtelière
SPA	Société par actions
SRH	Société de Refinancement Hypothécaire
TF	Taxe foncière
VA	Valeur Ajoutée

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	<u>1</u>
<u>CHAPITRE 01 : FONDEMENTS DES ASSURANCES ET DES PLACEMENTS FINANCIERS</u>	<u>6</u>
INTRODUCTION	7
SECTION 01 : GENERALITES SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.	8
SECTION 02 : PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS.	20
SECTION 03 : LE PLACEMENT FINANCIER DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES.	32
CONCLUSION	41
<u>CHAPITRE 02 : LA RENTABILITE DANS LES COMPAGNIES D'ASSURANCE.....</u>	<u>42</u>
INTRODUCTION	43
SECTION 01 : NOTIONS GENERALES SUR LA RENTABILITE.	44
SECTION 02 : LA RENTABILITE DANS UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE.	53
SECTION 03 : L'APPORT DES PLACEMENTS FINANCIERS A LA RENTABILITE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.	67
CONCLUSION :	77
<u>CHAPITRE 03 : L'IMPACT DES PLACEMENTS FINANCIERS SUR LA RENTABILITE DE LA SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE « SAA ».....</u>	<u>78</u>
INTRODUCTION :	79
SECTION 01 : PRESENTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAA.	80
SECTION 02 : ANALYSE DE LA RENTABILITE DE LA SAA PAR LA METHODE DES RATIOS.	90
SECTION 03 : LA CONTRIBUTION DES PLACEMENTS FINANCIERS DANS LA RENTABILITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAA	105
CONCLUSION :	121
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	<u>122</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>125</u>
<u>LES ANNEXES</u>	<u>129</u>

Introduction générale

L'environnement économique moderne est marqué par l'incertitude, les fluctuations des marchés et la recherche constante de la rentabilité. Dans ce contexte, les entreprises, toutes branches confondues, doivent non seulement assurer leur stabilité, mais aussi rechercher de nouvelles sources de revenus.

Le secteur des assurances n'échappe pas à cette logique, bien plus qu'un simple mécanisme de transfert de risques, l'assurance moderne est devenue un acteur financier à part entière. Les compagnies d'assurances collectent chaque année des sommes considérables issues des primes versées par les assurés. Ces ressources, disponibles avant même que les engagements ne soient honorés, sont placées dans des placements financiers dans le but de générer un rendement.

Le fonctionnement économique d'une compagnie d'assurance repose ainsi sur un modèle particulier : le produit (la couverture) est vendu avant que le service ne soit rendu, ce qui permet à la compagnie d'accumuler des fonds à placer. Ces placements financiers représentent une part essentielle de son activité et peuvent, dans certains cas, constituer une source de profit supérieure à celle générée par l'activité technique pure. Ils doivent cependant être réalisés avec prudence, car ils engagent la solvabilité de la compagnie et conditionnent sa capacité à faire face à ses obligations futures. D'où l'importance d'une stratégie bien pensée et adaptée au contexte économique et réglementaire du pays.

En Algérie, où le marché financier reste limité en profondeur et en diversification, les compagnies d'assurances doivent faire preuve d'une grande rigueur dans la gestion de leurs placements. Elles évoluent dans un cadre réglementaire spécifique, avec des marges de manœuvre restreintes, mais doivent néanmoins répondre à des impératifs de rentabilité. C'est dans ce cadre que s'inscrit le rôle stratégique des placements financiers.

Notre étude permet d'analyser la gestion des placements et leur contribution à la rentabilité globale d'une compagnie d'assurance, notamment dans un environnement économique comme celui de l'Algérie. Ceci nous a mené à poser la **problématique** suivante : **Comment le choix des placements financiers influence-t-il la rentabilité d'une compagnie d'assurances en Algérie ?**

Afin de mieux cerner cette problématique, nous avons dégagé les **questions secondaires** suivantes :

- Quels sont les types de placements financiers utilisés par les compagnies d'assurances ?
- Quels sont les indicateurs permettent de mesurer l'influence des placements financiers sur la rentabilité des compagnies d'assurances ?
- Comment les placements financiers contribuent-ils à la rentabilité globale de la SAA ?

Propositions hypothétiques :

En vue de répondre aux questions que nous nous sommes posées, nous avons formulé les propositions hypothétiques¹ suivantes :

H1 : Les compagnies d'assurance investissent majoritairement dans des actifs sûrs, comme les obligations assimilables du trésor (OAT) et les dépôts à terme (DAT).

H2 : Les indicateurs les plus pertinents pour évaluer l'impact des placements financiers sur la rentabilité des compagnies d'assurances sont le rendement des placements et le ratio de rentabilité globale (ROE).

H3 : Les placements financiers constituent un pilier stratégique pour la rentabilité de la SAA, en assurant des revenus stables qui compensent les variations des résultats techniques.

Afin de mieux situer le contexte de cette recherche, il convient de présenter le cadre spatio-temporel dans lequel s'est déroulée notre étude :

- **Sur le plan temporel**, l'analyse porte sur les trois dernières années (2021–2023), afin de disposer d'une base de données récente pour évaluer la rentabilité liée aux placements financiers.
- **Sur le plan spatial**, l'étude est limitée à la direction générale de la société nationale d'assurance SAA, à Bab Ezzouar – Alger, principal siège des décisions financières et stratégiques de la compagnie.

¹ « *Il ne s'agit pas d'émettre une hypothèse de recherche à valider ou à falsifier, comme l'exigerait une approche hypothético-déductive, mais bien de lancer des pistes qui serviront à explorer le matériel à l'étude* », GAUDET (S) et ROBERT (D), « *L'aventure de la recherche qualitative - Du questionnement à la rédaction scientifique* », Ed Presses de l'Université d'Ottawa, Canada, 2018, P.34.

L'importance de l'étude :

Ce travail de recherche souligne le rôle des placements financiers dans la rentabilité d'une compagnie d'assurance. À travers le cas de la SAA, il s'agit d'analyser comment les décisions d'investissement contribuent à sa rentabilité globale.

Les objectifs de l'étude :

Ce travail de recherche a pour objectifs :

- D'identifier les types de placements financiers les plus utilisés par les compagnies d'assurance en Algérie ;
- De connaître les différents indicateurs de rentabilité d'une compagnie d'assurance ;
- D'analyser l'influence des placements financiers sur la rentabilité d'une compagnie d'assurance, notamment en Algérie.

Choix du sujet :

Nous avons choisi d'étudier l'impact des placements financiers sur la rentabilité des compagnies d'assurances, car ces décisions jouent un rôle clé dans cette rentabilité. Ce thème s'inscrit naturellement dans notre spécialité en finance, et nous souhaitons approfondir sur un sujet qui reste encore peu traité, notamment dans le contexte algérien.

Etudes précédentes :

- FRIHA (N), « *L'étude de la rentabilité d'une compagnie d'assurance : cas de la SAA (Direction Générale)* », Mémoire de Master en Sciences financières et comptabilité, Option Finance et Assurances, Université Mouloud MAMMARI de TIZI-OUZOU, Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, 2017-2018. Cette étude a démontré, à travers les ratios calculés, que la SAA était rentable et solvable durant les exercices 2015, 2016 et 2017. Ces performances lui ont permis de conserver sa position de leader sur le marché algérien des assurances.
- HAMMADI (I), « *La mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance, Cas : SAA ALGER* », », Mémoire de Master en Sciences commerciales, Option Finance et Comptabilité, Ecole des hautes études commerciales (EHEC), 2021-2022. Cette étude a révélé, à l'issue de l'analyse des états financiers (bilan, comptes de résultats, etc.), que la SAA affichait une performance financière solide durant la période 2018, 2019 et 2020.

La méthodologie de recherche :

Pour mener cette étude, nous avons adopté une approche mixte à travers une méthode descriptive et analytique, visant à comprendre le rôle des placements financiers dans la rentabilité des compagnies d'assurances.

Nous avons utilisé une documentation variée comme outils, comprenant des ouvrages spécialisés, des dictionnaires économiques, des articles scientifiques, des revues professionnelles, ainsi que des bilans et documents officiels de la SAA, afin de construire un cadre théorique et pratique actualisé.

Notre recherche s'est appuyée sur une étude de cas centrée sur la Société nationale d'Assurances (SAA), où nous avons collecté des données de terrain à travers des observations non participantes et des entretiens semi-directifs avec des questions ouvertes, menés auprès des responsables de la DFC, notamment le directeur des placements financiers et le responsable comptable et financier.

Structure de travail :

Ce travail est structuré en trois chapitres. Les deux premiers abordent l'aspect théorique, tandis que le troisième est consacré à l'étude pratique.

Le premier chapitre traite les compagnies d'assurances et leur cadre financier. Il présente des notions générales sur les assurances, les types de placements financiers, ainsi que leur cadre réglementaire.

Le deuxième chapitre s'intéresse à la rentabilité des compagnies d'assurances, en analysant les concepts clés, les outils d'évaluation financière et le rôle des placements financiers dans cette rentabilité.

Enfin, le troisième chapitre se focalise sur une étude de cas portant sur la Société nationale d'Assurances (SAA), où sont examinées la rentabilité globale et les stratégies de placement, afin d'évaluer leur influence directe sur la rentabilité de la compagnie.

Chapitre 01 :
Fondements des
Assurances et
des Placements
Financiers

Introduction

Les compagnies d'assurances occupent une place essentielle dans les systèmes économiques actuels, en jouant un rôle doublement stratégique. D'une part, elles garantissent la sécurité financière des assurés en les protégeant contre une diversité de risques. D'autre part, elles interviennent comme investisseurs institutionnels majeurs, en mobilisant l'épargne collectée sous forme de primes pour la valoriser à travers des placements financiers diversifiés. Ces ressources, investies de manière rigoureuse et encadrée, participent non seulement à la stabilité du secteur assurantiel, mais également au financement de l'économie nationale. Ce chapitre vise à analyser ces deux dimensions complémentaires du métier d'assureur. Il s'articule autour de trois sections :

- La première est consacrée aux généralités sur les compagnies d'assurances, à la nature du contrat d'assurance et à la typologie des produits proposés.
- La deuxième porte sur les principes fondamentaux des placements financiers, en précisant leur définition et leur classification.
- La troisième section analyse les spécificités des placements financiers réalisés par les compagnies d'assurances.

Chapitre 01 : Fondements des Assurances et des Placements Financiers

SECTION 01 : Généralités sur les compagnies d'assurances.

L'assurance est une source de protection pour les individus et les entreprises contre les différents risques qui peuvent survenir au quotidien. Dans cette section, nous commencerons par présenter un aperçu historique de l'assurance ainsi que ses différentes définitions. Ensuite, nous aborderons ses concepts fondamentaux et les principaux types d'assurance.

1. Historique des assurances :

L'assurance a connu un développement important au cours des siècles pour arriver à devenir un système complet capable de répondre aux besoins assurantiels des individus.¹

1.1. La Pré-assurance :

Les premiers aspects de l'assurance perçus comme « secours mutuel » ou « recherche de protection » existaient dès la plus haute antiquité. Bien qu'ils ne correspondent pas à des assurances à proprement parler, ils s'inspiraient de l'esprit de charité et de solidarité.

Les premières traces documentées de l'assurance apparaissent vers 1700 av. J.-C. dans le code d'Hammourabi à Babylone, qui reprend une pratique consistant à répartir les risques liés au commerce entre les marchands, notamment en cas de pertes dues à la commercialisation ou au transport des marchandises par caravanes.

Ainsi, vers 1400 avant J-C et durant la civilisation égyptienne, ce sont les bâtisseurs pyramide et les tailleurs de pierres qui avaient l'idée de créer une caisse de solidarité, constituant des fonds servant aux victimes d'accidents.

1.2. La naissance de l'assurance maritime :

Les marchands du commerce maritime cherchent toujours à avoir une sécurité contre les périls de la mer. Dans ce sens, La Lex Rhodia de Jactu a introduit deux concepts de base dans l'assurance maritime :

- **Les « avaries communes » :** C'est un sacrifice volontaire consenti par le capitaine du navire et son équipage dans l'intérêt commun de l'expédition afin de sauver le navire d'un péril imminent (risque de naufrage).
- **Les prêt « à la grosse aventure » :** Il a été utilisé en premier lieu par les phéniciens puis par les grecs et les romains pour financer leurs expéditions maritimes. Ces derniers sont soumis à plusieurs risques : au naufrage, au vol et au piratage.

¹ HUMANN (C), « *LE DROIT DES ASSURANCES. EN CARTES MENTALES* », Ed Ellipses, Paris, 2023, P.6

Pour cela, les marchands faisaient appel aux banquiers pour financer leurs expéditions maritimes risquées qui coûtaient souvent très cher.

- Si l'expédition se passait bien, le prêteur (le banquier) se voyait rembourser son capital assorti d'une prime dite « de grosse » à un taux très élevé.
- Si les marchandises n'arrivaient pas à bon port, le prêteur perdait tout droit au remboursement de la somme prêtée.

Cependant, comme étant une opération de spéculation sur les chances d'arrivée à bon port d'une marchandise embarquée sur un navire, le prêt « à la grosse aventure » a été interdit par le pape Grégoire en 1234¹.

Le plus ancien contrat d'assurance connu a été souscrit à Gênes en Italie en 1247². Quand, la première police d'assurance a été émise le 23 octobre 1347.

Les premières compagnies d'assurances maritimes sont apparues en 1424³ en Italie, puis en Angleterre avec des clubs de particuliers.

En France, il fallut attendre la grande ordonnance de Colbert d'août 1681⁴ sur la marine pour que la première loi sur les assurances maritimes voie le jour.

1.3. L'apparition de l'assurance terrestre :

L'assurance terrestre est apparue pour protéger l'homme contre les différents risques auxquels il est exposé dans sa vie quotidienne : vol, incendie catastrophes naturelles ...etc.

Cette branche d'assurance a vu le jour à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, notamment après les dégâts du grand incendie de Londres de 1666⁵ qui a marqué les premiers pas de l'assurance incendie.

1.1.1. Assurance incendie :

Le 5 septembre 1666, l'incendie a déclenché dans une boulangerie à 2h du matin puis il se propagea rapidement de maison à maison jusqu'au centre de la cité causant des conséquences économiques et sociales désastreuses, Il brûle 13 200⁶ maisons et 87 églises sur une surface de 175 hectares.

Par chance, La taverne exploitée par Edwards Lloyd's été épargnée, ce qui lui permet de saisir l'opportunité en créant ainsi dans son établissement un office d'assurance incendie⁷.

¹ BIGOT (J) et BELLANDO (J-L), « *Traité de droit des assurances* », Ed Delta, Paris, 1996, P.8.

² HENRIET (D) et ROCHET (J-C), « *Microéconomie de l'assurance* », Ed Economica, Paris, 1991, P.19.

³ COUILBAULT (F), ELIASHBERG (C) et LATRASSE (M), « *Les grands principes de l'assurance* », Ed Lagus, Paris, 2002, P.15.

⁴ HUMANN (C), Op.cit., P.7.

⁵ Idem, P.8.

⁶ LUKAU NKODI (F), « *Gestion des assurances* », Ed L'Harmattan, Paris, 2014, P.26.

⁷ Idem, P.27.

Quelques années plus tard, en France, sous l'impulsion de Colbert, la compagnie générale des assurances et grosses aventures voit le jour en 1686.

En 1786, sont créées la société d'assurances générales contre l'incendie et la compagnie d'assurances contre l'incendie.¹

1.1.2. Assurance vie :

A l'époque, le pouvoir religieux a interdit les pratiques de l'assurance vie, considérant qu'il était immoral de spéculer sur la vie humaine.

Les premières traces des contrats d'assurances vie s'inspiraient des pratiques d'assurance maritime sous forme d'une garantie sur la vie des esclaves qui ont été considérés comme des marchandises.

L'assurance sur la vie a vu sa naissance au XVIIIème siècle en Italie, à travers le système de tontine inventé par le banquier napolitain Lorenzo TONTI. Les tontines sont des associations de personnes qui mettent en commun des fonds sur une certaine durée, les fonds collectés sont capitalisés et repartis entre ces personnes.

En 1787², la compagnie royale autorise l'assurance vie. Ainsi, en 1788, l'édit du 27 juillet permet la compagnie d'assurances contre les incendies à se diviser en deux branches : l'une contre l'incendie, l'autre sur la vie.

1.1.3. L'assurance de responsabilité civile :

Avec l'émergence de la société industrielle et le développement du machinisme au XIXe siècle, les individus étaient exposés à des nouveaux risques notamment les accidents de travail. Ce qui obligera les employeurs à assumer la responsabilité des dommages subis par leurs employés. Ainsi, des polices d'assurance ont été souscrites par les employeurs pour couvrir leur responsabilité en cas d'accidents, et garantir une indemnité aux victimes de l'accident.

2. Définition des assurances :

L'assurance a connu une diversité de définitions selon l'angle de vue. Parmi celle, on trouve :

2.1. La définition juridique :

Sur le plan juridique l'assurance est définie selon l'article 02 de l'ordonnance 95/07 (modifié par l'art.2 L 06-04), et l'art 619 du code civil algérien comme : « *L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme*

¹ HUMANN (C), Op.cit., P.8.

² BIGOT(J) et BELLANDO (J-L), Op.cit., P.19.

d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat »¹.

2.2 La définition économique :

Sur le plan économique, Philippe TRAINAR et Patrick THOUROT ont défini l'assurance comme : « *un service de protection qui permet à un agent économique de compenser les pertes liées à la réalisation d'un événement futur, qui, en principe, ne dépend pas de lui* ». ²

Ainsi, l'assurance est une opération qui protège les individus contre les pertes financières liées à des risques imprévus par une compensation donnée en cas de survenue de ces risques.

2.3 La définition technique :

L'assurance du point de vue technique est « *une opération par laquelle un assureur organise en mutualité un ensemble d'assurés exposés à la réalisation d'un risque de même nature, et indemnise ceux d'entre eux ayant subi un dommage et ce grâce à la masse des primes collectées* »³

Ainsi, Joseph HEMARD, cité par André ROSA, a défini l'opération d'assurance comme étant : « *une opération par laquelle une partie (l'assuré), se fait promettre moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation pécuniaire par une autre partie (l'assureur), qui prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique* ». ⁴

Techniquement, l'opération d'assurance repose sur le principe de mutualisation des risques, où les primes collectées auprès d'un ensemble d'assurés permettent de couvrir les pertes de ceux qui subissant un sinistre.

3. Le Rôle des assurances :

La technique de l'assurance ne repose pas uniquement sur le cadre juridique régissant les contrats, mais aussi sur le secteur social et économique. ⁵

3.1. Le rôle social :

Sur le plan social, le secteur des assurances favorise l'entraide et la coopération qui consiste à sécuriser les individus et leurs patrimoines ainsi que leurs revenus (par exemple : verser une

¹ Ordonnance n° 95.07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances **modifiée et complétée** par la loi 06.04 du 20 février 2006, Art 2, P.8.

² TRAINAR (PH) et THOUROT (P), « *gestion de l'entreprise d'assurance* », Ed Dunod, Paris, 2017, P.20.

³ LAMBERT-FAIVER (Y), « *droit des assurances* », Ed Dalloz, 11^{ème} édition, Paris, 2001, P.38.

⁴ LUKAU NKODI (F), Op.cit., P.24.

⁵ [L'assurance-rôle Socio-économique Et Impact Financier \[19n0ed8kx24v\]](#), Consulté le 24/03/2025 à 13:30

indemnité compensatoire à un employé ayant perdu son emploi en raison d'un accident l'empêchant d'exercer son métier). Les principaux caractères sociaux de l'assurance sont :

- **Solidarité** : Elle représente un lien entre individus ou groupes sociaux conscients de partager des intérêts communs et de ne pas nuire aux autres et de leur apporter soutien et entraide.
- **Sécurité sociale** : Une protection de l'ensemble de la population à l'égard des risques ou éventualités considérés comme les plus importants.
- **Mutualité** : Le principe de la mutualité repose sur équilibre entre cotisations et prestations.
- **Épargne forcée** : L'épargne forcée est une initiative imposée par les pouvoirs publics ou un groupe de personnes, par le biais d'une loi ou de contrats collectifs, afin de mettre en place un système de solidarité et de prévoyance sociale.
- **Protection des consommateurs** : Elle rend les consommateurs plus avertis de leurs droits et de leurs responsabilités dans la vie en leur désignant les enjeux de leurs choix.

3.2. Le rôle économique :

Sur le plan économique, le secteur des assurances maintient des emplois de la production et du tissu économique comme la garantie des investissements et des placements des capitaux. Et il se repose sur les fonctions suivantes :

Continuation de la production : L'agent économique ne provisionne pas dans son patrimoine personnel ou son bilan, le montant des risques qu'il subit, puisqu'il peut les externaliser et que quelqu'un les mutualise pour son compte puisque l'assurance évite l'interruption durable voire définitive de la production, en réalisant la reconstruction par le financement d'investissement.

La fonction d'information et d'allocation : La tarification du risque encourage ainsi les entreprises à optimiser le choix de leur implantation, à renforcer les normes de sécurité dans leurs processus de production et à concevoir des produits plus fiables. Économiquement parlant grâce à l'assurance, les individus et les entreprises peuvent prendre de meilleures décisions en termes de risque et de rendement, d'où des économies plus productives et/ou moins risquées.

La fonction de transfert du risque : Permet aux individus de faire des projets d'avenir et d'étendre leurs activités au-delà de ce que permet un monde sans assurance. Elle favorise des décisions plus stratégiques et améliore les conditions de vie, car vous savez que vous ne serez pas ruiné en cas d'incident très peu probable mais très grave.

Dans ce contexte, on peut citer l'exemple de la Californie qui a été confrontée depuis plusieurs années à des catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle, notamment des incendies dévastateurs de 2025, qui ont causé d'importants dommages matériels et financiers.

Face à ces risques croissants, de nombreuses compagnies d'assurance ont décidé de réduire ou de cesser complètement leur couverture pour les risques d'incendie. Ces décisions ont été justifiées par des coûts de sinistres en constante augmentation, des conditions défavorables sur le marché de la réassurance et des restrictions réglementaires empêchant ces compagnies d'ajuster librement leurs tarifs. Cette situation laisse de nombreux assurés dans une position précaire, sans solution adéquate pour protéger leurs biens contre ces menaces.

4. Les bases techniques de l'assurance :

Le secteur des assurances se distingue des autres secteurs économiques par ses bases techniques et ses caractéristiques spécifiques, notamment : l'inversion du cycle de production, et la loi du grand nombre.

4.1. L'inversion du cycle de production :

Dans une entreprise dite classique, le prix de vente d'un produit ou d'un service est connu à l'avance et encaissé après la livraison du produit ou la réalisation de la prestation. Par contre dans le secteur des assurances, le produit vendu est une promesse de paiement en cas de sinistre. L'assuré paie sa prime, à l'avance, même si aucune prestation n'est réalisée (en l'absence de sinistre).

Cette inversion procure des avantages de trésorerie pour l'assureur qu'il reçoit les primes avant de devoir effectuer la prestation en cas de sinistre. Cela lui permet d'utiliser cet argent pour faire des placements financiers et générer des revenus supplémentaires. Elle a aussi des inconvénients, notamment :

- **Risque de vente à perte possible :** Le montant des primes encaissées peut être insuffisant pour couvrir le coût des indemnités versées en cas de sinistres.
- **Le chevauchement de date :** La durée de validité des contrats d'assurance ne correspond pas toujours à l'année comptable, ce qui complique la gestion des finances.

4.2. La loi du grand nombre :

C'est une loi statistique fondamentale dans le secteur des assurances. Elle dite que, sous certaines conditions, le montant aléatoire des sinistres (S) tend à se rapprocher du montant certain des primes collectées (P), exprimé par la formule : « $P = n \times \pi$ »¹, où n représente le nombre de souscripteurs et π la prime payée par chaque assuré exposé à des risques similaires. Ainsi, plus le nombre de souscripteurs augmente, plus les assureurs peuvent évaluer les probabilités de survenance des sinistres, établir des primes justes et garantir une couverture

¹ TOSETTI (A), «La loi des grands nombres en assurance : ni nécessaire ni suffisante », La jaune et la rouge, magazine d'assurance N 560, Décembre 2000, P.30.

fiable des sinistres. Grâce à cette loi, l'assureur peut s'engager à indemniser les victimes des sinistres en utilisant la somme des primes collectées auprès des assurés exposés à des risques similaires.

5. Le contrat d'assurance :

Pour mieux comprendre le fonctionnement d'une assurance, il convient d'abord de s'intéresser au contrat d'assurance, à ses composantes, aux acteurs impliqués ainsi qu'à ses caractéristiques essentielles.

5.1. Définition du contrat d'assurance :

Selon **Julien Moulard** le contrat d'assurance est un « *accord intervenu entre l'entreprise d'assurance et une personne physique ou morale, fixant l'objet, les conditions et les modalités d'exécution de la prestation d'assurance, formalisées dans une police dans laquelle sont réunies les stipulations contractuelles.* »¹

Le contrat d'assurance est le support de la relation entre l'assureur et l'assuré, et qui représente une obligation juridique :²

- **Pour l'assureur :** De garantir les conséquences d'un événement aléatoire, ou sinistre.
- **Pour l'assuré :** De verser une prime en échange de cette garantie.

5.2. Les acteurs d'un contrat d'assurance :

À partir des définitions mentionnées ci-dessus, nous déduisons que les parties impliquées dans l'opération d'assurance sont les acteurs suivants :

- **L'assureur :** Représente la société d'assurances, qui s'engage dans le contrat d'assurance, qui accepte le risque et détermine la cotisation à verser.³
- **L'assuré :** Toute personne qui décide de prendre une assurance à son profit personnel ou parfois à celui d'une tierce personne convenue, pour se couvrir d'un risque quelconque (cas de décès, maladie, responsabilité civile, etc.).
- **Le souscripteur :** C'est une personne physique ou morale qui conclue le contrat avec l'assureur, généralement c'est l'assuré dans les contrats individuels.
- **Le bénéficiaire :** C'est une personne qui n'apparaît pas nécessairement dans le contrat d'assurance, mais qui reçoit les indemnisations et les prestations promises par l'assureur, soit au décès de l'assuré, soit au terme du contrat.

¹ MOLARD (J), « *Dictionnaire de l'assurance* », Séfi Diffusion, Paris, 2013, P.121.

² <https://www.index-assurance.fr/pratique/devis-souscription/contrat-assurance>, consulté le 14/03/2025 à 16:56

³ MOLARD (J), Op.cit, P.61.

5.3. Les caractéristiques du contrat d'assurance :

- **Un contrat nommé** : C'est un contrat soumis à des dispositions particulières ou encore à un statut juridique spécial.
- **Un contrat synallagmatique** : L'assuré et l'assureur ont des obligations l'un envers l'autre qui doivent les respecter. Le premier à régler le sinistre en cas de réalisation du risque couvert, le second à faire les déclarations de sinistre et à payer les primes.
- **Un contrat successif** : Le contrat d'assurance s'échelonne toujours dans le temps, ce caractère entraîne l'application de la règle de la divisibilité des primes calculées au prorata de la période garantie.¹
- **Un contrat aléatoire** : On dit un contrat aléatoire puisqu'il garantit un risque aléatoire, c'est à dire l'une des parties (l'assuré ou l'assureur) ne sait pas à l'avance s'il bénéficiera d'un avantage ou subira une perte, car cela dépend d'un événement incertain, appelé **aléa**.
- **Un contrat consensuel** : Le contrat est formé dès l'accord des parties contractantes, l'assuré et l'assureur, aucune formalité n'est exigée.
- **Un contrat de bonne foi** : Cette bonne foi de contrat est toujours présumée, cela nécessite aux deux parties contractantes de prouver le contraire.
- **Un contrat onéreux** : Il n'y a aucune intention libérale entre les parties du contrat d'assurance, la garantie est acquise en contrepartie d'une cotisation.
- **Un contrat d'adhésion** : Lorsque l'assureur offre un contrat, l'assuré accepte en adhérant à ces conditions.²

5.4. Les éléments du contrat d'assurance :

Il existe plusieurs éléments du contrat d'assurance, à savoir :

5.4.1. Le risque :

Le mot « risque » s'emploie également pour désigner l'objet de la garantie et qui désigne d'abord un évènement aléatoire générateur de dommages : incendie, vol, bris de machine, accident de circulation, fait dommageable engageant une responsabilité civile, etc. En plus, le risque est l'élément le plus fondamental et qui détermine les deux autres.³

La division du risque : Lorsqu'un risque est trop important pour la mutualité d'un assureur (risques industriels, raffineries...), il a recours à d'autres assureurs dans le but de prendre en

¹ ABRAVANEL-JOLLY (S), Préfacier : BEIGNIER (B), « *Droit des assurances* », Ed Ellipses, 4^{ème} édition, Paris, 2023, P.7- 9.

² MARQUET (R), « *LE VOLUM BTS ASSURANCES* », Ed Foucher, Paris, 2020, P.20.

³ PLANES (A), « *Guide des assurances de l'entreprise* », Ed Gualino, Paris, 1999, P.19.

charge ces risques ensemble dans le cas où le sinistre se manifeste. Par la suite, on distingue deux méthodes de répartition des risques : la coassurance et la réassurance.

- **La coassurance** : La coassurance est une technique de répartition horizontale des risques, par laquelle plusieurs compagnies d'assurances garantissent un risque important, chacune s'engage en fonction de sa capacité. En cas de sinistre, chaque coassureur doit indemniser l'assuré de manière proportionnelle à sa participation au risque.¹
- **La réassurance** : La réassurance est une opération par laquelle un assureur se décharge sur un autre de tout ou d'une partie des risques qu'il personnellement souscrites. Elle permet de diminuer le risque au maximum en lissant à chaque assureur la seule charge de ce qu'il doit conserver pour son compte, afin de respecter sa pleine assurance.²

5.4.2. La prime (la cotisation) :

La prime c'est la rémunération que l'assuré doit verser à l'assureur en inverse de la sécurité que ce dernier lui procure pendant la durée convenue. Le montant de cette prime qui payée par le preneur de l'assurance est déterminé à partir des trois composants qui sont : la prime pure ou technique, le chargement, les taxes.³

5.4.3. L'indemnité (la prestation de l'assureur) :

L'indemnité est la somme versée par l'assureur en vertu d'un contrat d'assurance, soit au souscripteur (assuré), soit au tiers bénéficiaire, en cas de survenance d'un sinistre. Elle peut prendre la forme d'une prestation financière ou d'une prestation en nature (versement à un prestataire).⁴

Le montant de l'indemnité est déterminé selon deux principes :

- **Principe indemnitaire** : L'indemnité est versée après la survenance du sinistre à l'assuré. Son montant est évalué par un expert en fonction du préjudice subi, dans la limite des garanties souscrites, sans entraîner un enrichissement de l'assuré.
- **Principe forfaitaire** : Le montant de l'indemnité est fixé dès la souscription du contrat, avant même la survenance du sinistre. L'indemnité est alors versée sous forme d'un capital ou d'une rente.

¹ HUMANN (C), Op.cit., P.18.

² LUKAU NKODI (F), Op.cit., P.75.

³ PLANES (A), Op.cit., P.23.

⁴ MARQUET (R), Op.cit., P.15.

5.4.4. Le sinistre :

Un sinistre est un événement entraînant des dommages, pour lequel vous êtes couvert selon les différentes garanties de vos contrats d'assurance.

Le contrat d'assurance sert à vous protéger face à des sinistres, autrement dit, différents événements pouvant occasionner des dommages à la fois matériels, immatériels et corporels. Si vous êtes victime d'un sinistre pour lequel vous êtes couvert par votre assurance, vous pouvez demander une indemnisation et recevoir un remboursement pour les dégâts causés par le sinistre.

- **Les obligations de l'assuré en cas de sinistre :**

L'assuré n'a qu'une seule obligation légale qui est la déclaration de sinistre à l'assureur dans un délai fixé par le contrat. Mais le contrat peut ajouter à cette obligation impérative diverses obligations conventionnelles.¹

- **Les obligations de l'assureur en cas de sinistre :**

L'assureur est tenu d'évaluer la demande d'indemnisation, de communiquer à l'assuré les conclusions de cette évaluation et de verser l'indemnité correspondant au préjudice, en accord avec les dispositions du contrat d'assurance.

6. Typologie des assurances :

Le marché des assurances a connu beaucoup de classifications selon différents critères. La classification selon l'objet du risque couvert se compose de deux catégories :

- Assurance dommage : L'objet du risque est le patrimoine de l'assuré.
- Assurance de personnes : L'objet du risque est la personne assurée lui-même.

6.1. Assurance dommage :

L'assurance des dommages garantit l'assuré contre le risque d'une diminution de la valeur de son patrimoine à travers une **indemnité** qui compense la perte subie. Elle regroupe deux types d'assurances : assurance de biens et assurance de responsabilité.

6.1.1. Assurance de biens :

L'assurance de biens garantie l'assuré contre le risque d'une perte, destruction, dégradation ou disparition d'un ou plusieurs de ses biens. Elle se repose sur le principe **indemnitaire**.

¹ PLANES (A), Op.cit., P.27.

En cas de sinistre couvert par le contrat, l'assuré a le droit à une indemnité qui compense la perte subie et qui ne dépasse pas la valeur de remplacement du bien assuré au moment du sinistre.¹

Les principales branches d'assurance de biens sont :

- **Assurance automobile** : C'est la plus importante branche d'assurance en Algérie en raison de nombreux risques liés à la circulation automobile et les dommages causés aux véhicules. Elle est obligatoire pour tout propriétaire de véhicule roulant.
- **Assurance contre incendie** : Elle couvre tous dommages causés par le feu : incendies, explosions, foudres et incidents électriques. Elle comporte des garanties portant sur des biens matériels : bâtiment, matériel, marchandises... et des garanties couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par les propriétaires ou gardiens de ces biens.²
- **Assurance transport** : Elle se compose de deux catégories :
 - Assurance de facultés : Elle couvre les pertes et les dommages subis par les marchandises au cours de leur transport maritime aérienne ou terrestre, ainsi que pendant les opérations de chargement et de déchargement.
 - Assurance Corps de transport : Elle s'applique aux moyens de transport, notamment maritimes, comme les corps de pêche, corps de plaisance, engins maritime...
- **Assurance catastrophes naturelles** : Elle couvre les dommages causés par les catastrophes naturelles. Elle s'applique aux biens immobiliers, ainsi qu'aux activités industrielles et commerciales (équipements, matériels, marchandises...).
- **Autres Exemples** : l'**assurance agricole, assurance Risque d'exploitation, ...**

6.1.2. Assurance de responsabilité :

L'assurance de responsabilité (RC) garantit les conséquences pécuniaires des dommages causés à des tiers par faute non intentionnelle de l'assuré.³ L'assureur s'engage à indemniser les tierces victimes de dommages, dont l'assuré est responsable. Le bénéficiaire est forcément un tiers.

Parfois, on trouve dans une même police d'assurance une combinaison de l'assurance des biens et l'assurance de responsabilité (le cas de l'assurance automobile).

¹ Ordonnance n°95.07, Op.cit., Art 30, P.13.

² Idem, Art 44-45, P.15.

³ Ibid., Art 56, P.16.

6.2. Assurance de personnes :

L'assurance des personnes couvre les risques susceptibles d'affecter la personne humaine, soit dans son existence ou dans son intégrité physique : décès, survie, maladie, accident corporel ...etc. Elle constitue un acte de prévoyance¹ ou de protection pour l'assuré ou ses proches.

Contrairement aux assurances de dommages, les assurances de personnes ne suivent pas le principe indemnitaire. Le règlement des sinistres s'effectue par des prestations à caractère **forfaitaire** dont le montant est fixé à l'avance dans la police d'assurance sans évaluation du dommage subi.

Les assurances groupes sont des contrats souscrits par une personne morale ou un chef d'entreprise en vue de l'adhésion de son personnel.²

Elle regroupe deux catégories : assurance sur la vie, et assurance des dommages corporels.

6.2.1. Assurance sur la vie :

L'assurance sur la vie est destinée à garantir soit le risque de mort de la personne assurée (assurance en cas de décès), soit le risque de sa vie à une certaine date (assurance en cas de vie), soit les deux à la fois (assurance mixte). Le montant de la prestation de l'assureur est forfaitaire, et fixé a priori par le contrat.

- Assurance en cas de vie : L'assureur s'engage à verser un capital ou une rente à l'assuré à condition que ce dernier soit vivant à une date déterminée.
- Assurance en cas de décès : Elle est considérée comme une opération de prévoyance (prudence), l'assureur s'engage à verser une somme prédéterminée par l'assuré à ses ayants droits au décès de l'assuré.
- Assurance mixte : Une combinaison de l'assurance en cas de décès et en cas de vie. le capital fixé est payable soit aux bénéficiaires déterminés dans le contrat si l'assuré décède dans un certain délai, soit à l'assuré lui-même s'il survit à l'expiration de l'échéance convenue.³

6.2.2. Assurance des dommages corporels :

Les assurances de dommages corporels regroupent l'ensemble des assurances liées aux maladies et aux accidents. Elles couvrent plusieurs risques, notamment : le décès, l'invalidité,

¹ Ordonnance, n° 95.07, Op.cit., Art 60, P.16.

² Idem., Art 56, P.17.

³ LUKAU NKODI (F), Op.cit., P.42.

l'incapacité de travail, ainsi que le risque d'engagement de frais médicaux engagés par l'assuré suite d'une maladie ou d'un accident.

L'assureur s'engage à :¹

- Verser un capital en cas de décès ou d'incapacité permanente (**principe forfaitaire**) ;
- Fournir une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail ou d'incapacité temporaire ;
- Rembourser, en complément de la sécurité sociale, les frais médicaux et hospitaliers.

SECTION 02 : Principes fondamentaux sur les placements financiers.

Les placements financiers jouent un rôle stratégique dans la gestion des ressources des institutions financières, notamment les compagnies d'assurances. Avant d'aborder leur application spécifique dans ce secteur, il est essentiel de comprendre les bases qui encadrent ce type d'investissement.

Cette section a pour objectif de présenter les bases théoriques des placements financiers, en abordant leur définition, leurs objectifs, leurs concepts clés tels que l'horizon temporel et la diversification. Ainsi, Elle présente les principaux types de marchés financiers et de placements généralement utilisés par ces institutions.

1. Définition et objectifs des placements financiers :

Pour mieux comprendre leur utilité, il est important de connaître la définition et les objectifs des placements financiers.

1.1. Définition :

Philippe NARASSIGUIN dit que : « *Un placement financier consiste à bloquer une certaine somme d'argent pendant une durée plus ou moins longue afin de faire fructifier cette somme. Les sommes placées peuvent rapporter des revenus grâce aux intérêts que rapportent le placement (pour les produits d'épargne) ou grâce aux plus-values réalisées (par exemple, lorsqu'une action achetée à un prix donné est revendue à un prix plus élevé)* ». ²

Ainsi, Un placement financier pour une entreprise consiste à immobiliser son surplus de trésorerie (capital) dans différents types d'instruments financiers (action, obligation...) pendant

¹ LUKAU NKODI (F), Op.cit., P.42

² NARASSIGUIN (PH), « Fiches de monnaie, banque et financement de l'économie », Ed Ellipses, Paris, 2019, P.31.

une certaine durée, afin d'obtenir un revenu ultérieur sous plusieurs formes (intérêts, dividendes, plus-value, ...).

1.2. Objectifs :

L'objectif principal de tout placement financier est de maximiser la valeur de l'argent investi par l'entreprise. Les principaux objectifs des placements financiers peuvent être résumés comme suit :¹

- a- **Générer des revenus supplémentaires** : Les entreprises investissent le surplus de leur trésorerie dans des placements financiers afin de générer un revenu complémentaire qui permet de renforcer le résultat financier de l'entreprise
- b- **Accroître le capital** : En réalisant des placements financiers, l'entreprise cherche à maximiser son patrimoine et valoriser ses actifs financiers, et par la suite renforcer sa croissance à long terme.
- c- **Objectif de précaution** : Les placements financiers présentent une source de sécurité en cas de besoin, car ils permettent d'avoir une épargne immédiatement disponible (liquidité) pour faire face aux besoins imprévus.

Dans le cas des compagnies d'assurance, elles utilisent l'excédent de trésorerie provenant des primes versées par les assurés dans des placements financiers. L'objectif de ces placements est d'obtenir un rendement suffisant pour couvrir leurs engagements à moyen et long terme, ainsi que garantir la pérennité de leurs activités face aux risques qu'elles assurent.

2. Principes fondamentaux des placements financiers :

Les principes fondamentaux des placements financiers sont les suivant :

2.1. L'horizon temporel de placement :

L'horizon temporel de placement ou l'horizon d'investissement correspond à la durée pendant laquelle un individu ou une entreprise a décidé de conserver ses fonds dans un placement.² En d'autres termes : c'est la durée de vie prévue d'un investissement. On distingue trois catégories principales d'horizons temporels :

- 1- **Le court terme** : La durée du placement est inférieure à une année, il est utile pour répondre au besoin de liquidité immédiat. **Exemple** : bon de trésor courant (BTC).
- 2- **Le moyen terme** : Généralement compris entre 1 et 5ans, il offre un rendement plus élevé que le court terme. **Exemple** : bon de trésor assimilable (BTA).

¹ <https://wealth.eurazeo.com/guide/placer/placement-financier> ; Consulté le 20\03\2025 à 11 :44

² <https://agicap.com/fr/article/horizon-placement/> ; Consulté le 25\03\2025 à 00 :45.

- 3- Le long terme : Dont une durée supérieure à 5 ans, il permet d'avoir un rendement plus élevé pour répondre aux engagements futurs, **Exemple** : obligation assimilable du trésor (OAT).

Les compagnies d'assurance choisissent généralement des horizons de placement à **long terme** pour répondre efficacement à leurs engagements futurs. Cette préférence s'explique par la nature de leur activité, où les polices d'assurance sont souvent d'une longue durée.

Les placements à long terme permettent d'obtenir des rendements plus élevés, tout en assurant une stabilité financière qui garantit la capacité des compagnies d'assurance à faire face aux sinistres et à protéger les intérêts des assurés.

2.2. Diversification du portefeuille de placement :

La diversification du portefeuille consiste à répartir les placements financiers d'une entreprise sur plusieurs catégories d'actifs, plusieurs secteurs économiques, différents horizons temporels, et différentes zones géographiques, tout en respectant les limites définies par la réglementation en vigueur. À titre d'exemple :¹

- **Les actions** peuvent être diversifiées par types (action ordinaire ou privilégié), par secteurs économiques ou par régions géographiques.
- **Les obligations** se différencient par échéance (court, moyen ou long terme) ou par émetteur (public ou privé).
- **Les placements immobiliers** varient selon le type de bien (immeubles résidentiels, commerciaux, industriels) et leur localisation géographique.

Une entreprise, ou plus spécifiquement une compagnie d'assurance, est tenue de diversifier son portefeuille de placements afin de :²

- Minimiser les risques spécifiques liés à un seul type d'actif ;
- Maximiser le rendement attendu pour un niveau de risque donné ;
- Garantir la stabilité du portefeuille dans des conditions de marché variables ;
- Assurer la sécurité et la rentabilité des engagements financiers envers les assurés, en alignant les investissements sur leurs besoins à long terme.

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), « *Gestion actif-passif, L'investissement adapté aux besoins des institutions* », Presses de l'Université Laval, Québec - Canada, 2022, P.168.

² RHATOUS (A) et DAOUI (D), « *la diversification du portefeuille et la volatilité du marché boursier* », Revue marocaine du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N 12, Spécial JIREF & CCA, P.197.
<https://revuecca.com/index.php/home/article/view/468/429>; Consulté le 25/03/2025 à 15:00

3. Les marchés financiers et typologie des placements :

Il est essentiel de comprendre les marchés financiers, ainsi que la diversité des types de placement pour mieux gérer et investir les ressources financières des entreprises.

3.1. Définition du marché financier :

Le marché financier est un pilier de l'économie mondiale, où s'échangent les actifs financiers et leurs produits dérivés.¹ Il permet aux entreprises de mobiliser des capitaux pour leur croissance, et aux investisseurs de valoriser leur épargne.

Les marchés financiers sont divisés en deux grandes catégories :²

- **Les marchés primaires :** C'est le marché du neuf, où l'émetteur émet de nouveau titre qui pouvant conférer différents droits au porteur, et reçoit en contrepartie un financement.
- **Les marchés secondaires :** C'est le marché de l'occasion, où les investisseurs renégocient des titres déjà existants sur le marché.

3.2. Segmentation du marché financier :

Il existe différents types des marchés financiers, qui sont les suivants :

3.2.1. Le marché monétaire :

Le marché monétaire est un marché financier au comptant où le taux d'intérêt donne le prix de l'argent. Sur ce marché, les agents économiques se prêtent et s'empruntent des liquidités à court terme.³ Il se comprend en deux compartiments :

- **Le marché interbancaire :** C'est un marché de capitaux à court et très court terme qui permet aux institutions financières, notamment les banques, d'ajuster leurs besoins ou excédents de trésorerie.⁴
- **Le marché des Titres de Créances Négociables TCN :** Ce sont des instruments financiers de court et moyen terme librement négociable sur le marché monétaire. Ces titres sont émis par les entreprises, les institutions financières et l'État afin de répondre à leurs besoins ponctuels de liquidité.⁵

¹ ROCHETTE (CH), « *Mieux gérer votre épargne et développer votre patrimoine* », Ed Maxima, Collection : guides investir, Paris, 2007, P.73

² JEREMY (M), « *Marché et instruments financier* », Ed Dunod, Collection Gestion master, Paris, 2017, P.5.

³ BAROU (V), DANGLADE (N) et MARTEAU (D), « *100 fiches pour comprendre la bourse et les marchés financiers* », Ed Bréal, 8^{ème} édition, Collection les 100 fiches de Bréal, Paris, 2023, P.101.

⁴ DUPUY (PH), FONTAINE (P) et HAMET (J), « *Les marchés de capitaux français* », Ed EMS, Collection Les essentiels de la gestion, France, 2018, P.37.

⁵ Idem, P.52.

Le marché monétaire offre plusieurs instruments qui répondent aux besoins spécifiques de financement de l'État, des entreprises ou des banques, dont ¹:

- **Bons de trésor** : Titres de dette à court terme, émis par le Trésor public avec un taux fixe et des intérêts précomptés. Ils servent principalement à financer le déficit budgétaire de l'État.
- **Billets de trésorerie** : Titres de créance négociables à court terme, émis par les entreprises, les collectivités locales, les associations ou les entreprises d'investissement pour couvrir leurs besoins ponctuels de financement.
- **Certificats de dépôt** : Titres de dette à court terme, émis par les établissements bancaires, permettant aux banques de se financer sur le marché monétaire.

3.2.2. Le marché des actions :

Le marché des actions est un marché financier au comptant, où s'effectue la négociation des titres de capital émis par des entreprises, permettant ainsi de mettre en relation les besoins de financement des émetteurs avec les opportunités d'investissement des investisseurs. Il se divise en deux segments : ²

- Le marché primaire qui permet d'apporter des capitaux pour l'entreprise
- Le marché secondaire qui permet aux actionnaires de vendre et d'acheter des actions.

3.2.2.1. Les actions :

Définition : L'action est un titre de propriété qui donne à son détenteur (actionnaire) un droit de participation au capital d'une entreprise.

En tant que copropriétaire, l'actionnaire bénéficie de plusieurs droits :³

- **Le droit de vote** lors des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), lui permettant de participer aux décisions importantes de la société.
- **Le droit à l'information**, notamment sur la situation financière, commerciale et stratégique de l'entreprise.
- **Le droit au dividende**, c'est-à-dire une part des bénéfices que l'entreprise choisit de distribuer à ses actionnaires.

¹ BAROU (V), DANGLADE (N) et MARTEAU (D), Op.cit, P.102.

² JEREMY (M), Op.cit, P.88.

³ Bourse d'Alger, « *Les valeurs mobilières* », Ed Pixal, Alger, 2011, P.3.

Les types des actions : Il existe deux principaux types d'actions, qui sont :¹

a- Les actions ordinaires :

Ce type d'action se caractérise par le fait qu'il représente un titre de propriété de l'entreprise et donne droit à une part des bénéfices (les dividendes). Les investisseurs disposent d'un droit de vote par action, leur permettant d'élire les membres du conseil d'administration, chargé de superviser les grandes décisions prises par la direction. L'action ordinaire offre aux actionnaires la possibilité de recevoir une part des actifs résiduels de l'entreprise en cas de liquidation.

b- Les actions privilégiées :

Les détenteurs d'actions privilégiées jouissent généralement d'un dividende fixe garanti à perpétuité. Un autre avantage est qu'en cas de liquidation, les détenteurs d'actions privilégiées sont remboursés avant les détenteurs d'actions ordinaires. La société a la possibilité de racheter les actions privilégiées aux actionnaires à tout moment et pour n'importe quelle raison. On distingue trois grandes catégories d'actions privilégiées :

- **Action privilégiée perpétuelle :** Ce type d'action représente la forme la plus simple d'action privilégiée. Elle verse un dividende fixe et constant pendant toute sa durée de vie, sans échéance prédéterminée.
- **Action privilégiée à taux révisable :** Il s'agit de la structure la plus courante des actions privilégiées. Le dividende est fixé pour une période initiale de cinq ans. À l'issue de cette période, l'émetteur peut racheter l'action. Sinon, le détenteur peut soit la conserver avec un nouveau dividende fixé pour cinq ans, soit opter pour un dividende à taux variable.
- **Action privilégiée à taux variable :** Ce type d'action, moins fréquent sur le marché, privilégie un dividende évoluant en fonction d'un taux de référence à court terme, auquel s'ajoute un écart de crédit déterminé lors de l'émission. Elle offre une protection contre la hausse des taux à court terme.²

Cours boursiers des actions : En Bourse, le prix des actions est exprimé en valeur monétaire et intègre les anticipations relatives aux dividendes futurs.

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.80-82.

² Idem, P.81.

Lorsqu'un dividende est versé, le cours de l'action subit une correction à la baisse équivalente au montant du dividende distribué. Cette opération correspond à la cotation ex-dividende des titres, telle qu'appliquée aux actions cotées en Bourse.¹

Le rendement de l'action :

- **Le dividende** qui correspond à la part du résultat net redistribuée pour chaque action.
- **La plus-value** réalisée lors de la vente d'une action lorsque le prix de cession est supérieur au prix d'achat de l'action.

3.2.2.2. Les participations :

Les participations désignent les parts détenues durablement par une entreprise dans le capital social d'une autre société². Ces parts confèrent à leur détenteur un certain degré d'influence sur la gestion ou les décisions de la société concernée, en fonction de leur pourcentage de détention. Elles visent des objectifs stratégiques, tels que l'obtention de dividendes, de plus-values, ou le développement de synergies économiques.

3.2.3. Le marché obligataire :

Le marché obligataire est un segment du marché financier au comptant où se rencontrent l'offre et la demande de financements à moyen et long terme, généralement sur des durées allant de 2 à 30 ans.³

- **Sur le marché primaire**, les émetteurs lèvent des fonds en émettant des titres de dette (obligations) souscrits par les investisseurs.
- **Sur le marché secondaire**, ces titres s'échangent entre opérateurs, ce qui permet d'en déterminer le prix et d'assurer leur liquidité.

3.2.3.1. Les obligations :

Définition : L'obligation est un titre financier représentant une créance détenue par un investisseur sur une société par actions ou sur l'État. Elle constitue pour l'émetteur une source de financement, et pour l'acquéreur, une forme d'investissement rémunéré. L'obligation est émise pour une durée déterminée, au terme de laquelle le capital initial est remboursé à son détenteur.

¹ Bourse d'Alger, Op.cit, P.4.

² <https://www.captaincontrat.com/modification/cession-de-titres/titre-de-participation-definition-et-fonctionnement-me-mirabel-chambaud>, Consulté le 26/05/2025 à 22 :02.

³ JEREMY (M), Op.cit, P.60.

Caractéristiques : Durant la période de vie de l'obligation, l'investisseur perçoit des intérêts périodiques, appelés coupons, dont la fréquence est généralement annuelle, à la date de la jouissance du titre. Ces intérêts peuvent être à taux fixe, progressif ou variable, selon les modalités définies lors de l'émission.

Le prix de l'obligation sur le marché correspond à la valeur actuelle des flux futurs qu'elle génère, c'est-à-dire l'ensemble des coupons et du remboursement final, actualisés à un taux qui reflète le niveau de risque associé à l'émetteur.

Certaines obligations sont dites amortissables, ce qui signifie que leur capital est remboursé de manière échelonnée avant l'échéance finale.¹

Les types d'obligations : Il existe plusieurs types d'obligation, notamment : ²

a. Les obligations indexées :

Il s'agit de titres de créance dont les intérêts (coupons) et/ou le remboursement du capital sont partiellement ou totalement liés à une valeur de référence, telle que le chiffre d'affaires de l'émetteur ou le prix d'un bien spécifique.

b. Les obligations à taux variable ou révisable :

La différence principale entre les deux types est le moment de la fixation du taux : pour les obligations à taux variable, le taux est défini peu avant le paiement, pour celles à taux révisable, il est fixé au début de la période concernée. Ils ont pour but de limiter les risques liés aux taux d'intérêt pour les émetteurs et les investisseurs.

c. Les obligations prorogables :

Ce type d'obligation peut voir sa durée prolongée au-delà de la date initialement prévue, selon des conditions de taux et de durée fixées dès l'émission.

d. Les obligations échangeables :

Certains contrats d'émission permettent, à partir d'une date déterminée et pour une période donnée, d'échanger des obligations à taux fixe contre des obligations à taux variable, ou l'inverse.

e. Les obligations à fenêtres :

Ce sont des titres à taux fixe de longue durée (en général 15 à 18 ans), qui offrent des options de remboursement anticipé à des dates prédéfinies. Ce remboursement peut être initié par le

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.75.

² LUC BERNET (R) et CHANOINE (P), « *Pratique des marchés de capitaux* », Ed Dunod, Paris, 2010, P.120-125.

porteur, avec une réduction du dernier coupon, ou par l'émetteur, avec une prime ou majoration du coupon versée au porteur.

f. Les obligations assimilables du Trésor (OAT) :

Les OAT sont des emprunts d'État à moyen ou long terme (7 à 50 ans), dont l'émission est gérée par le Trésor public. Elles se déclinent en trois catégories :

- **OAT à taux fixe** : Coupon annuel fixe, remboursement à échéance de la valeur nominal.
- **OAT indexées** : Leur coupon est fixe mais indexé sur l'inflation, ce qui protège le rendement contre la perte de pouvoir d'achat.
- **OAT zéro coupon** : Aucune distribution d'intérêt durant la vie du titre. La rémunération se fait par l'écart entre le prix d'émission (inférieur) et le prix de remboursement.

g. Les obligations à coupon unique :

Ces obligations ne prévoient qu'un seul paiement d'intérêt, effectué en même temps que le remboursement du capital à l'échéance.

h. Les obligations à coupon zéro :

Ces titres ne versent aucun intérêt durant leur vie. Le gain de l'investisseur réside uniquement dans la différence entre le prix d'achat (inférieur) et le montant remboursé à l'échéance.

i. Les OSCAR (Obligations Spéciales à Coupons À Réinvestir) :

Ce type d'obligation permet aux porteurs de réinvestir le montant du coupon dans de nouveaux titres similaires. Cette option n'est exercée que si le rendement des nouvelles obligations proposées est plus intéressant que celui du marché à ce moment-là.

Les obligations hybrides : Les obligations hybrides sont des obligations qui combinent des caractéristiques propres aux obligations et des caractéristiques propres aux actions. Tel que :¹

a. Les obligations convertibles en actions :

Une obligation convertible est un titre de créance donnant à son détenteur la possibilité, durant une période déterminée, de l'échanger contre une ou plusieurs actions de la société émettrice. Ce droit facultatif peut être exercé selon les conditions fixées à l'émission. Elle combine les caractéristiques d'une obligation classique et d'une option d'achat d'actions. Elle possède ainsi une double nature : celle d'un instrument de dette et celle d'un titre de capital. Ce financement permet de proposer un rendement plus faible en échange de l'option de conversion.

¹ LUC BERNET (R) et CHANOINE (P), Op.cit., P.120-125.

b. Les obligations avec bons de souscription d'actions (OBSA) :

Les OBSA sont des obligations émises par une entreprise, accompagnées d'un bon donnant au porteur le droit de souscrire, à un prix prédéfini, à des actions ordinaires de cette société.

Une fois exercé, ce droit transforme l'OBSA en action ordinaire, intégrée au capital de l'émetteur. Les OBSA présentent ainsi des avantages pour les deux parties : un lever des fonds à moindre coût pour l'émetteur et une rentabilité potentiellement plus élevée pour l'investisseur.

c. Les obligations avec bons de souscription d'obligations (OSBO) :

Ces obligations à taux fixe sont émises avec un bon permettant, pendant une période donnée et à un prix fixé à l'avance, de souscrire ultérieurement une obligation de même type. Dès l'émission réalisée, le bon est négociable séparément et peut prendre de la valeur si les taux d'intérêt sur le marché baissent, en raison d'un effet de levier.

Les droits conférés par l'obligation : L'obligation offre à son détenteur les droits¹ suivants :

- **Un droit à l'information** par le biais des documents mis à disposition des obligataires, ainsi des données communiquées régulièrement par la société émettrice.
- **Un droit à une rémunération** sous forme d'un intérêt nominal (coupon).
- **Un droit au remboursement** à la date d'échéance de l'emprunt obligataire.

3.2.4. Le marché dérivé :

Les marchés dérivés sont des marchés où l'on négocie, non pas des produits directement, mais des instruments donnant des possibilités d'achat ou de vente à un terme différé, selon des conditions préalablement définies, plus ou moins strictes. Ces marchés reposent sur des actifs sous-jacents, tels que des valeurs mobilières (actions ou obligations), des indices, ou des matières premières, qui constituent la base de ces instruments financiers.²

3.2.4.1. Les produits dérivés :

Définition : Un produit dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend d'un actif sous-jacent (tel qu'une action, une obligation, une matière première ou un indicateur spécifique). Il s'agit d'un contrat, dépourvu d'existence propre.³

¹ <https://www.sgbv.dz/commons/fr/document/document220130397.pdf>. Consulté le 26/03/2025 à 16 :56.

² BERNET-ROLLANDE (L) et CHANOINE (PH), Op.cit, P.29.

³ HARB (E), VERYZHENKO (I) et DURAND (X), « Finance », Ed Dunod, Collection Finance licence, Paris, 2024, P.236.

Types de produits dérivés : Il existe trois types de produits dérivés : les contrats à terme, les options et les swaps.¹

a- **Les contrats à terme :** Les contrats à terme sont des produits dérivés simples. Il s'agit de contrats bilatéraux fermes prévoyant l'achat ou la vente d'une quantité d'un actif sous-jacent à une date future déterminée et à un prix fixé à l'avance. On distingue de deux catégories : les forwards et les futures.

- **Les forwards :** sont des contrats à terme conclus de gré à gré, généralement entre institutions financières. L'acheteur prend une position longue et le vendeur une position courte. Ces contrats permettent de se couvrir contre divers risques (taux, change, prix des matières premières ou actions) et reposent sur différents sous-jacents comme le taux de change, les taux d'intérêt, actions...
- **Les futures :** sont également des contrats à terme fermes, mais standardisés, portant sur l'achat ou la vente d'un actif sous-jacent à une date future et à un prix fixé à l'avance. Ils couvrent une large gamme de sous-jacents (matières premières, indices, devises, etc.) et répondent à divers besoins de couverture.

b- **Les options :** Un contrat d'option accorde à son détenteur (ou preneur) le droit, mais pas l'obligation, d'acquérir ou de céder, à ou avant une échéance future (date d'exercice), une quantité spécifiée de l'actif sous-jacent associé à cette option, à un prix convenu à l'avance (appelé prix d'exercice ou strike price).

- **Option d'achat :** L'option d'achat (**call**) confère à son détenteur le droit, et non l'obligation, d'acquérir l'actif sous-jacent à une date future et à un prix fixé. Elle offre une protection contre une possible augmentation du prix du sous-jacent.
- **Option de vente :** L'option de vente (**put**) accorde à son détenteur le droit, et non l'obligation, de céder l'actif sous-jacent à une date future et à un prix déterminé. Elle permet de se protéger contre le risque de baisse des cours du sous-jacent.

c- **Les swaps :** Le swap est un contrat conclu de gré à gré entre deux parties, visant à échanger des flux de trésorerie à des dates futures. Il existe plusieurs types : swaps de devises, de taux d'intérêt ou d'actions.

- **Un swap de taux :** est un contrat qui permet à deux parties de convertir une dette à taux fixe en une dette à taux variable, pour un montant déterminé, et inversement.

¹ HARB (E), VERYZHENKO (I) et DURAND (X), Op.cit., P.240-248.

3.2.5. Les placements privés :

Le placement privé est un investissement réservé à un nombre limité d'investisseurs, sans passer par une offre publique ni les contraintes réglementaires associées. Il permet à une entreprise non cotée de lever des fonds auprès d'investisseurs institutionnels ou de fonds spécialisés, sans recourir à une introduction en bourse.

Ces financements, souvent apportés par des banques ou institutions financières, peuvent prendre la forme d'actions ou de dettes privées, selon les besoins de l'entreprise. Exemples :

- Un apport en capital pour soutenir une jeune société à fort potentiel ;
- Une dette subordonnée pour une entreprise en difficultés financières ;
- Un financement par effet de levier pour acquérir une entreprise mature.

Les principaux types de fonds en placements privés sont : ¹

a- Capital de risque :

Le capital de risque consiste à investir dans des entreprises en démarrage non cotées, avec un accompagnement financier et stratégique. L'objectif est de réaliser un gain élevé en cas de succès, souvent lors d'une entrée en bourse. Le rendement est généralement négatif au départ, mais peut devenir positif sur la durée de vie du fonds.

b- Fonds d'acquisition par emprunt :

Ces fonds visent le rachat d'entreprises par le biais d'un endettement important. Ils s'adressent à des sociétés cotées ou des filiales de grands groupes, exclues des marchés publics.

3.2.6. Le placement immobilier (Infrastructures) :

Les investissements en infrastructures répondent à la fois au besoin de financement privé pour les équipements publics et à la recherche de placements stables à long terme par les investisseurs institutionnels. Dans les pays développés, ils visent surtout la modernisation des équipements existants, tandis que dans les pays émergents, ils visent la création de nouveaux projets. Les actifs d'infrastructure partagent plusieurs caractéristiques :

- Ce sont des biens physiques à usage défini ;
- Ils génèrent des revenus stables et prévisibles, souvent protégés de la concurrence par une situation de monopole ou de réglementation spécifique ;
- Ils reposent sur un cadre contractuel sécurisé (partenariat, concession...)
- Ils présentent des barrières à l'entrée élevée.

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.84-85

Ces investissements offrent :

- Un horizon long terme ;
- Une protection partielle contre l'inflation ;
- Une diversification intéressante et peu corrélée aux marchés financiers ;
- Une prime d'illiquidité, mais avec un risque en capital modéré.¹

SECTION 03 : Le placement financier dans le secteur des assurances.

Les compagnies d'assurance utilisent les fonds collectés auprès des assurés pour effectuer des placements financiers. Ces derniers jouent un rôle fondamental pour assurer la rentabilité et la stabilité financière de la compagnie.

Cette section propose une analyse du cadre réglementaire algérien des placements financiers dans les compagnies d'assurances. Puis, elle analyse les critères fondamentaux utilisés pour évaluer les placements, à savoir le rendement, la sécurité, la liquidité et la durée du placement. Enfin, elle met en évidence le rôle de ces placements dans le fonctionnement des compagnies d'assurance, tout en identifiant les contraintes auxquelles elles peuvent être confrontées dans leurs investissements.

1. Cadre réglementaire Algérien du placement financier dans le secteur des assurances :

Le placement financier dans le secteur des assurances en Algérie s'inscrit dans un cadre réglementaire précis, encadré par des textes législatifs et des autorités de contrôle.

1.1. Régulations spécifiques au secteur des assurances :

Le législateur algérien autorise les entreprises d'assurance à effectuer des placements financiers en mobilisant leurs engagements règlementés (réserves, provisions techniques et dettes techniques).

Selon l'article 24 du décret exécutif n° 13-114 du 16 Joumada El Oula 1434 correspondant au 28 mars 2013, relatif aux engagements règlementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance. Ces engagements doivent être placés et représentés dans le bilan des compagnies d'assurance sous les formes suivantes²:

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.85-87.

² J.O n° 18 du Dimanche 19 Joumada El Oula 1434 Correspondant au 31 mars 2013, P.9.

a) Valeurs d'Etat :

- Bons du Trésor ;
- Dépôts auprès du Trésor ;
- Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie.

b) Autres valeurs mobilières et titres assimilés émis par des entités remplissant les conditions financières de solvabilité :

- Titres et obligations émis par des sociétés d'assurance ou de réassurance et autres institutions financières agréées en Algérie ;
- Titres et obligations émis par des sociétés d'assurance ou de réassurance non établis en Algérie, au titre d'accords gouvernementaux ;
- Titres et obligations émis par des entreprises économiques (industrielles et commerciales) algériennes.

c) Actifs immobiliers :

- Immeubles bâtis sur un terrain Algérien non grevés de droits réels ;
- Autres droits réels immobiliers en Algérie.

d) Autres placements :

- Marché monétaire ;
- Dépôts auprès des cédants ;
- Dépôts à terme auprès des banques ;
- Tout autre type de placement fixé par la législation et la réglementation en vigueur.

1.2. Exigences de diversification des actifs :

La réglementation algérienne impose des limites concernant la répartition et le type de placement à effectuer :¹

- Au moins 50% des placements financiers doivent être réalisés sous forme de valeurs d'Etat (Bons du Trésor, dépôt auprès du Trésor et obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie) en raison de :
 - **Sécurité** : Les valeurs d'Etat bénéficient de la garantie du gouvernement, ce qui réduit le risque de défaillance et de perte en capital.
 - **Rentabilité stable** : Le rendement des valeurs d'Etat est plus faible que les autres placements, mais il est stable grâce au versement régulier des intérêts (coupons).
 - **Liquidité** : Les valeurs d'Etat sont souvent facilement négociables sur les marchés financiers.

¹ Ordonnance n° 95.07, Op.cit., art 2, P.111.

- Au moins la moitié des valeurs d'Etats doivent être placés à moyen et long terme pour s'aligner avec les engagements des compagnies d'assurance (les polices d'assurances sont souvent de moyenne à longue durée).
- Les placements en valeurs mobilières et titres émis par des entreprises algériennes non cotées en bourse ne doivent pas dépasser 20% des engagements réglementés.
- Le montant des placements auprès d'un même organisme ne peut dépasser un taux de 25% du montant des engagements réglementés.¹
- Le reste des engagements réglementés est à répartir entre les autres éléments d'actifs en fonction des opportunités offertes par le marché.
- Il est considéré comme placements immobiliers tous actifs immobiliers appartenant à la société d'assurance et/ou de réassurance, situés sur le territoire national à condition qu'il génère un revenu financier.
- Le placement immobilier ne peut dépasser 10% du montant des engagements réglementés de la société d'assurance. Le seuil global de l'actif immobilier dans une compagnie d'assurance est fixé par 40% du montant des engagements réglementés de cette société.²

2. Critères d'évaluation et choix du placement financier :

Que ce soit pour une entreprise classique ou une compagnie d'assurance, il est essentiel de diversifier son portefeuille de placements. Cela signifie d'avoir une combinaison entre plusieurs types de placements en fonction des objectifs financiers, de la tolérance au risque, et du besoin de liquidité. Ainsi, le choix des placements repose sur les critères suivants :

2.1. Le rendement :

Le rendement représente le montant du revenu généré par un investissement au cours d'une période donnée (Ce que le placement rapporte sur une année³).

Il peut être sous deux formes principales :

- Rémunération régulière (intérêts ou dividendes)
- Rémunération en capital obtenue lors de la vente du produit financier (plus-value).

¹ SADEK (T-M), « *Le marché de l'assurance, une alternative de financement des Startups et des PME en Algérie* », Journal d'études en économie et Management, Volume 04 Numéro 01, Juin 2021, P.4.

² Idem.

³ DECAUDAIN (N) et CHAPUT (L), « *INVESTISSEZ VOTRE ÉPARGNE* », Ed DYL, Paris, 2023, P.135.

Ainsi, les placements qui génèrent un rendement plus élevé sont souvent privilégiés par les compagnies d'assurance, à condition qu'ils ne dépassent pas le seuil de risque supporté financièrement par la compagnie.¹

2.2. La sécurité (le risque) :

Le risque de placement reflète la probabilité de perdre une partie ou la totalité du capital investi. Autrement dit, c'est la possibilité d'avoir un rendement inférieur à celui prévu.

Le risque de placement est composé de quatre principaux types : ²

- Le risque de liquidité : Il apparaît lorsqu'une compagnie d'assurance n'a pas suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations financières dans les délais prévus et à un coût raisonnable. Ce risque se manifeste par une difficulté à vendre rapidement un actif sans subir une perte significative de sa valeur.
- Le risque de taux d'intérêt : Ce risque est lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Une variation des taux d'intérêt peut affecter la valeur des placements financiers, notamment ceux à revenu fixe (les obligations).
- Le risque de crédit : Ce risque est lié à l'incapacité de l'émetteur d'un instrument financier (une obligation) de rembourser (les intérêts ou le principal) à la compagnie d'assurance.
- Le risque de marché : Il représente les fluctuations de la valeur des actifs financiers en raison des variations du marché. Ce risque affecte particulièrement les actions et autres placements volatils.

Les placements à haut risque offrent souvent des rendements plus élevés. Tandis que, pour une compagnie d'assurance, elle devra disposer des capitaux suffisants pour couvrir ses engagements et garantir sa solvabilité avant de prendre ce risque.³ C'est pourquoi la réglementation exige qu'une partie importante du placement des compagnies d'assurances soit en valeurs d'Etats.

Exemple : le placement en obligations d'Etat est considéré moins risqué qu'un placement en action. Cependant, les actions peuvent offrir un rendement plus élevé.

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.163.

² Idem., P.163-164.

³ Ibid, P.187.

2.3. La liquidité :

La liquidité d'un placement correspond à sa capacité d'être convertie rapidement en monnaie disponible sans perte significative de sa valeur. Les placements à forte liquidité sont préférables pour un accès rapide aux fonds.

Exemple : une obligation peut être facilement négocié et vendu sur le marché tandis qu'un placement immobilier peut prendre du temps pour être vendu.

2.4. L'horizon de placement :

L'horizon de placement correspond à la durée de vie d'un placement financier (échéance). Une entreprise choisit un horizon adapté à ses objectifs et au rendement espéré.

Pour les compagnies d'assurance, les placements doivent être alignés avec la durée de leurs engagements financiers (contrats d'assurance).

Exemple : les engagements à long terme, comme les contrats vie, peuvent être associés à des placements à long terme.

3. Le rôle des placements financiers dans les compagnies d'assurances :

Les fonds collectés par les sociétés d'assurance à travers les primes versées par les assurés sont investis sur le marché financier sous différentes formes (bon du Trésor, actions, obligations, participations...).

Cette mobilisation de ressources joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des compagnies d'assurances. Elle permet non seulement de garantir le respect des engagements de la compagnie envers les assurés, mais aussi de renforcer sa rentabilité et sa stabilité financière face aux risques économiques et financiers. Ainsi, elle contribue au développement économique du pays.

3.1. La Gestion des engagements envers les assurés :

Dans le secteur des assurances, les compagnies d'assurance utilisent les primes collectées auprès des assurés pour acquérir différents types d'actifs financiers et immobiliers.

La gestion des engagements à long terme repose sur une stratégie d'allocation de ces actifs selon la durée des polices d'assurance, afin de garantir la disponibilité des fonds nécessaires au règlement des sinistres et au respect des contrats d'assurance.

La réglementation algérienne impose aux sociétés d'assurance d'investir principalement dans les obligations d'Etats (à hauteur d'au moins 50% de leur portefeuille), car elles offrent un

rendement régulier et une couverture contre le risque de liquidité, et par la suite garantir le règlement des engagements de la compagnie à tout moment¹.

3.2. Gestion du risque et diversification :

Les placements financiers permettent aux compagnies d'assurances d'honorer leurs engagements, mais aussi de garantir leur solvabilité et de se protéger contre les différents risques liés à leur activité grâce à la diversification de leur portefeuille de placements.

Cette diversification peut se faire par type d'actifs financiers (action, obligations, bon de trésor...), par horizon de placement (court terme, moyen terme et long terme) ou par secteur. Elle permet de réduire l'exposition de la compagnie aux différentes formes de risque et d'assurer sa stabilité financière contre ces risques.

3.3. Optimisation de la performance financière :

Les placements financiers réalisés par les compagnies d'assurance visent à générer un revenu financier supplémentaire sous forme de produits financiers (18,74 milliards DA durant l'exercice 2023).² Ce revenu est utilisé pour :

- Couvrir les charges opérationnelles de la société ;
- Renforcer les fonds propres et les réserves financières de la compagnie d'assurance ;
- Contribuer à la rentabilité de la compagnie et au développement de ces activités.³

3.4. Le financement et le développement de l'économie nationale :

Les placements financiers réalisés par les compagnies d'assurance à partir de l'épargne collectée auprès des assurés (primes d'assurances) participent au développement économique du pays à travers le financement de divers projets :

- Public : via des placements auprès du trésor (valeur d'Etats).
- Ou privé : à travers des placements sur les marchés bancaires, financiers ou monétaires.

En outre, les compagnies d'assurance participent au financement du budget de l'état à travers le paiement des impôts et taxes liées aux produits financiers des placements.⁴

4. Les contraintes du placement financier dans le secteur des assurances :

¹ MARAMI (K), « *Le moment est venu de faire une halte pour évaluer la réforme de l'assurance* », Revue de l'assurance n°08 du janvier à mars 2015, CNA, Algérie, P.9.

² Ministère algérien des Finances, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité, « *Activité des Assurances en Algérie* », 2023, P.37.

³ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.174.

⁴ YAHIAOUI (M), « *la faiblesse du chiffre d'affaires actuel du secteur est conjoncturelle et ne reflète pas le potentiel réel du secteur* », Revue de l'assurance n°08, Op.cit., P.39.

Le secteur des assurances a des caractéristiques spécifiques qui limitent la capacité des compagnies d'assurance à réaliser des placements financiers librement. Ainsi, la capacité d'une compagnie d'assurance à réaliser un placement financier est soumise à diverses contraintes, notamment :

4.1. Contraintes légales et Règlementaire :

Les placements financiers dans le secteur des assurances sont soumis à un ensemble de contraintes légales et réglementaires qu'il convient de présenter.

4.1.1. Limitation relative aux catégories :

Les compagnies d'assurances sont obligées d'investir dans des placements financiers jugés sûrs, majoritairement dans les valeurs d'Etats (au moins 50% des placements financiers de la compagnie), ce qui limite la diversification de son portefeuille.

Tant dis que ces placements ont un moindre risque mais un rendement plus faible que les autres placements.

4.1.2. Limitation relative aux seuils autorisés :

La réglementation algérienne définit des seuils précis pour chaque type d'actifs financiers (immobilier, obligations...), ce qui limite la liberté de choisir un type de placement financier, ainsi qu'elle réduit la capacité de la compagnie à bénéficier des opportunités offertes par le marché.

4.2. Contraintes liées au risque :

Les placements financiers sont également encadrés par des contraintes liées aux différents types de risques qu'ils peuvent engendrer¹ :

4.2.1. Risque de crédit :

L'investissement dans des titres de dette corporative (titres émis par des entreprises) représente un risque de crédit plus élevée que des titres gouvernementaux (titres émis par l'état : trésor public), en raison du défaut de paiement possible notamment en cas de faillite de l'émetteur. Dans ce cas, les compagnies d'assurance sont moins exposées à ce risque, puisque au moins 50 % des placements soient en valeurs d'Etats qui sont jugés sûrs.

4.2.2. Risque du taux intérêts :

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.201 et 203.

La variation du taux d'intérêts affecte la rentabilité des placements financiers des compagnies d'assurance comme suit :

- Si le taux d'intérêt augmente, la valeur des obligations déjà émises diminue, le réinvestissement offre un meilleur rendement (la valeur des nouveaux titres est plus élevée).
- Si le taux d'intérêt diminue, le réinvestissement génère moins de rendement.

4.2.3. Risque du marché :

Le rendement des catégories d'actifs comme les actions, les obligations et l'immobilier est affecté par les fluctuations du marché, Autrement dit, par la variation des prix de l'actif financier sur le marché.

Par exemple, si la compagnie d'assurance détient des actions ou des obligations cotées en bourse, une chute des prix, en cas de crise financière, va causer une perte financière immense pour la société.

4.3. Contraintes de liquidité :

Compte tenu les caractères spécifiques des compagnies d'assurances, notamment : ¹

- L'incertitude du moment et du montant des sorties de fonds relatifs aux engagements de la société ;
- La possibilité de rachat des polices d'assurance ou d'avoir des produits rachetables avant échéance ;
- Les engagements à court terme (assurances dommage) et à long terme (assurances de personne).

Les compagnies d'assurances doivent toujours disposer suffisamment de liquidité pour couvrir ces engagements envers les assurés, ce qui limite leur capacité à investir dans des placements plus rentables mais moins liquides.

4.4. Contraintes liées à l'horizon de placement :

Les compagnies d'assurance comptent tenu de leurs engagements incertains, elles sont tenues d'avoir toujours une liquidité suffisante, ce qui lui ne permet pas de réaliser des placements financiers dans un horizon à long terme, sans oublier que plus l'horizon temporel n'est pas

¹ LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.191.

court, le rendement obtenu est plus élevé. Ainsi, une compagnie d'assurance est obligée d'aligner ses placements financiers avec la durée des polices d'assurances qu'elle a souscrites.

4.5. Contraintes fiscales :

Les compagnies d'assurance génèrent des profits à partir de leurs placements financiers sous forme d'intérêts, de dividendes ou de plus-values. Chaque type de revenu est soumis à des obligations fiscales avec des taux différenciés, notamment :

- L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) au taux de 26 %, incluant les revenus générés par les placements financiers.
- L'impôt sur le revenu (IRG) applicable notamment aux revenus distribués sous forme de dividendes ou d'intérêts, avec des taux variables selon la nature du revenu.
- La taxe foncière (TF) applicable aux placements immobiliers.

Ces contraintes fiscales influencent la répartition des actifs financiers de la compagnie d'assurance. Celle-ci privilégiera des placements lui permettant de minimiser sa charge fiscale et d'optimiser sa rentabilité nette.

Par exemple, les avantages fiscaux associés aux dividendes des actions privilégiées encouragent les compagnies d'assurance à investir dans ce type de titres.¹

4.6. Les instruments financiers dérivés :

Les instruments dérivés sont souvent utilisés pour couvrir certains risques financiers, notamment le risque du taux d'intérêt.²

Cependant, ils présentent un risque de marché élevé et une forte volatilité, ce qui compromet la stabilité du rendement attendu par les compagnies d'assurances. De plus, leur gestion nécessite une expertise avancée que les compagnies d'assurances ne possèdent pas.

En Algérie, la réglementation limite strictement l'utilisation des instruments dérivés par les compagnies d'assurances, les considérant comme trop risqués.

¹LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), Op.cit., P.147.

² Idem.

Conclusion

À l'issue de ce premier chapitre, nous retenons que les compagnies d'assurances jouent un rôle fondamental dans la protection contre les risques tout en intervenant activement sur les marchés financiers.

En plus d'assurer la couverture des sinistres à travers le mécanisme de mutualisation, les compagnies d'assurance mobilisent l'épargne collectée via les primes d'assurance pour réaliser des placements financiers. Ces placements, encadrés par des principes stricts de gestion, visent à garantir la solvabilité des assureurs et à répondre à leurs engagements envers les assurés.

Ainsi, ce chapitre nous a permis d'acquérir une vision globale du fonctionnement des compagnies d'assurances, des différents types de contrats proposés, ainsi que des principes de base régissant les placements financiers, en particulier ceux réalisés dans le secteur assurantiel.

Dans le chapitre suivant, nous abordons les notions générales de la rentabilité, en mettant l'accent sur les spécificités de celle des compagnies d'assurances, et le rôle déterminant des placements financiers dans cette rentabilité.

Chapitre 02 :

La rentabilité

dans les

compagnies

d'assurance

Introduction

La rentabilité est un indicateur financier essentiel qui mesure la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices en fonction des ressources utilisées. Pour les compagnies d'assurance, comme pour toute autre entreprise, avoir une rentabilité durable est indispensable pour garantir la pérennité de leurs activités.

Cependant, la rentabilité des assurances ne repose pas uniquement sur la gestion des primes et des sinistres. Une part importante de leurs revenus provient de leurs placements financiers, qui jouent un rôle crucial dans la gestion de leurs ressources, le respect de leurs engagements et l'atteinte de leurs objectifs financiers.

Dans ce chapitre, nous commencerons d'abord par une présentation des notions générales liées à la rentabilité, en explorant ses différents types et les outils d'analyse associés.

Ensuite, nous analyserons les spécificités de la rentabilité dans le secteur des assurances, en mettant en lumière les méthodes d'analyse propres à ce domaine.

Enfin, nous étudierons le rôle stratégique des placements financiers, qui constituent une composante essentielle des revenus des compagnies d'assurances, ainsi que leur impact sur leur rentabilité globale.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans les compagnies d'assurance.

SECTION 01 : Notions générales sur la rentabilité.

La rentabilité est un indicateur clé de performance qui mesure la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices à partir des ressources qu'elle utilise. Elle permet d'évaluer l'efficacité de la gestion et d'orienter les décisions stratégiques pour assurer la pérennité et la croissance de l'entreprise.

Dans cette section, nous allons définir les principaux concepts de la rentabilité, explorer ses différents types et présenter les outils utilisés pour son analyse et son évaluation.

1. Définition de la rentabilité:

Selon SILEM Ahmed, « *La rentabilité est la Capacité d'un capital placé ou investi à procurer des revenus exprimés en termes financiers.* »¹

À partir de cette définition, on peut dire que la rentabilité permet de traduire l'efficacité d'un capital investi à générer des gains financiers. Elle constitue un critère essentiel pour juger la performance économique d'un investissement ou d'une entreprise.

La rentabilité permet de mesurer la capacité d'une entreprise à générer un profit à partir de ses capitaux engagés sur une période donnée. Elle se calcule généralement en rapportant le résultat obtenu au capital initial.²

- **Sur le plan théorique** : Une entreprise est considérée comme rentable lorsqu'elle génère un bénéfice suffisant pour valoriser ses efforts techniques et commerciaux, tout en assurant sa capacité à faire face aux défis futurs : investissements lourds, périodes de crise, conjoncture économique défavorable, innovations ou grandes opportunités commerciales.
- **Sur le plan pratique** : La rentabilité se mesure à travers une série d'indicateurs de performance issus de la comptabilité (générale ou analytique) ou du contrôle de gestion (industriel ou commercial).

2. Les Types de la rentabilité :

Dans le cadre de l'analyse de la performance d'une entreprise, plusieurs formes de rentabilité peuvent être distinguées :

¹ SILEM (A), « *Lexique d'économie* », Ed Dalloz, 15^{ème}, Paris, 2018, P.742.

² DEGOS (J-G), « *Le diagnostic financier des sociétés* », Ed E-Theque, Paris, 2010, P.17.

2.1. La rentabilité économique (RE) :

2.1.1. Définition de la rentabilité économique :

La rentabilité économique repose sur les résultats issus de l'exploitation. Cependant, le compte de résultat ne se limite pas à cette seule dimension, il inclut également les opérations financières (produits financiers, charges d'intérêts...), les éléments exceptionnels ainsi que la fiscalité.

Le solde final, le résultat net, représente ce qui revient en définitive à l'actionnaire. Il est donc nécessaire de disposer d'un indicateur de rentabilité spécifiquement conçu pour évaluer la performance au bénéfice de l'actionnaire.¹

2.1.2. Mode de calcul de la rentabilité économique :

Le ratio de calcul de la rentabilité économique c'est le suivant :

$$\text{Ratio de rentabilité économique (RRE)} = \text{Résultat net d'exploitation} / \text{Total actif}$$

2.2. La rentabilité financière (RF) :

2.2.1. Définition de la rentabilité financière :

La rentabilité financière, également appelée « rentabilité des capitaux propres » ou « rentabilité pour l'actionnaire » (**Return On Equity – ROE**), désigne la performance d'une entreprise du point de vue de ceux qui apportent les fonds propres. Elle se calcule à partir du résultat net rapporté aux capitaux propres.

Cet indicateur permet à l'actionnaire d'évaluer le rendement de son investissement, en le comparant éventuellement à d'autres placements de risque similaire, notamment dans des sociétés cotées du même secteur. Toutefois, cette comparaison reste imparfaite, car elle oppose des données comptables issues des états financiers à des données de marché influencées par les fluctuations boursières.

Dans le cas des entreprises non cotées, le ROE constitue la seule mesure disponible pour apprécier la performance financière au bénéfice de l'actionnaire.²

2.2.2. Mode de calcul de la rentabilité financière :

La rentabilité financière se mesure par le ratio suivant :

$$\text{Ratio de rentabilité financière (RRF)} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

¹ THIBIERGE (CH), « *Analyse financière - Concepts, méthodes et outils* », Ed Vuibert, 7^{ème} édition, Paris, 2021, P.96.

² Idem, P.97.

2.3. La rentabilité commerciale :

2.3.1. Définition de la rentabilité commerciale :

La rentabilité commerciale, ou rentabilité des ventes, évalue les résultats en intégrant des éléments qui ne sont pas directement liés à l'activité d'exploitation. Elle reflète principalement la politique tarifaire de l'entreprise, ainsi que la marge brute appliquée sur le coût de revient des produits vendus.

2.3.2. Mode de calcul de la rentabilité commerciale :

Pour calculer la rentabilité commerciale on utilise le ratio suivant :

$$\text{Ratio de rentabilité commerciale (RRC)} = \text{Résultat net} / \text{chiffre d'affaires}$$

2.4. La rentabilité d'exploitation :

2.4.1. Définition de la rentabilité d'exploitation :

Le résultat d'exploitation évalue la performance liée à l'activité principale de l'entreprise, autrement dit à son modèle économique. Il exclut les éléments financiers, exceptionnels ainsi que l'impôt sur les sociétés, car ceux-ci ne sont pas directement rattachés au cycle d'exploitation. Cet indicateur financier est déterminé à partir du compte de résultat.

2.4.2. Mode de calcul de la rentabilité d'exploitation :

Pour le calcul de la rentabilité d'exploitation ont utilisé le ratio suivant :

$$\text{Rentabilité d'exploitation} = \text{Marge d'assurance nette} / \text{chiffre d'affaires}$$

3. L'importance de la rentabilité :

L'étude de rentabilité constitue une étape essentielle pour toute entreprise, car elle permet d'évaluer le potentiel de rentabilité d'un projet ou d'une activité commerciale. Elle aide les dirigeants à prendre des décisions éclairées, tout en limitant les risques financiers et stratégiques. Elle présente plusieurs avantages :

- Elle offre une vision claire des coûts initiaux, des revenus anticipés et des charges d'exploitation ;
- Elle facilite l'établissement de prévisions financières fiables et la détermination du seuil de rentabilité ;
- Elle permet également d'identifier les facteurs clés de réussite et les axes d'amélioration pour orienter les choix stratégiques.

L'étude de rentabilité ne se limite pas à un outil financier, elle s'inscrit dans une démarche stratégique visant à garantir la pérennité et le développement de l'entreprise.

En intégrant les dimensions financières, opérationnelles et stratégiques, elle renforce les chances de réussite des projets envisagés.

4. Les outils d'analyse et de suivi de la rentabilité :

Les différents outils utilisés pour le suivi de l'analyse de la rentabilité sont les suivant :

4.1. La méthode des Ratios :

Pour bien utiliser la méthode des ratios, il convient d'abord de définir ce que sont les ratios et qui sont ces différents types.

4.1.1. Définition d'un ratio:

Un ratio est le rapport entre deux variables, liées par une relation logique de nature économique ou financière. Il permet de comparer soit des éléments appartenant à un même ensemble, soit d'établir un lien de cause à effet entre un résultat obtenu et les moyens mobilisés pour l'atteindre.

Les ratios sont utilisés pour analyser la structure financière, la rentabilité ou la productivité d'une entreprise, à condition que les éléments comparés soient homogènes et cohérents dans leurs définitions économiques ou financières.¹

4.1.2. Les types de ratios :

Nous avons plusieurs types de ratios. Certains sont communs à toutes les associations, d'autres ne sont pertinents que pour un secteur ou une structure donnée, et qui distinguent comme le suivant :

- Les ratios d'activité ;
- Les ratios de structure financière ;
- Les ratios de liquidité et de trésorerie ;
- Les ratios de rentabilité.

4.2. La méthode des soldes intermédiaire de gestion « SIG » :

Parmi les outils d'analyse et de suivi de la rentabilité, on trouve les Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) qui occupent une place centrale dans ce processus.

¹HUBERT DE LA BRUSLERIE, « *Analyse financière - Information financière, évaluation et diagnostic* », Ed Dunod, 4^{ème} édition, Paris, 2010, P.198.

4.2.1. Définition des « SIG »:

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) représentent une série structurée de flux issus du compte de résultat. Cet ensemble de données est essentiel, car une analyse financière ne peut se limiter au seul résultat final du compte de résultat.

Le bénéfice ou la perte constatée résulte de l'agrégation de toutes les charges et produits enregistrés durant l'exercice. Ce solde global regroupe des éléments variés issus d'opérations de natures différentes. Il serait donc imprécis de s'y arrêter sans distinguer ces éléments, car leur hétérogénéité complique toute comparaison dans le temps.¹

Les SIG sont des indicateurs de gestion établis à partir des données du compte de résultat. Ils permettent de comprendre la formation du résultat et d'apprécier la performance de l'activité de l'entreprise.²

4.2.2. Les principaux « SIG » :

Le Plan Comptable Général (PCG) distingue sept soldes intermédiaires dans son approche développée visant à retracer la formation du résultat de l'entreprise et à détailler sa structure à travers un calcul progressif (cette même logique se retrouve dans le SCF). Ils sont les suivants :³

4.2.2.1. La marge commerciale :

La marge commerciale concerne uniquement les entreprises exerçant une activité de distribution de biens achetés pour être revendus en état. Elle s'applique aussi bien aux entreprises spécialisées dans le négoce qu'aux structures mixtes combinant activité industrielle et commerciale.

4.2.2.2. La production :

La production de l'exercice correspond à l'activité de transformation industrielle ou à la fourniture de services par l'entreprise. Elle exclut les subventions d'exploitation ainsi que les redevances, qui sont comptabilisées dans les autres produits de gestion courante.

4.2.2.3. La valeur ajoutée :

La valeur ajoutée (VA) mesure l'aptitude de l'entreprise à générer de la richesse à travers ses activités. Elle est calculée comme l'écart entre la production réalisée et les consommations intermédiaires de biens et services auprès de tiers. Ces consommations, représentant des

¹ HUBERT DE LA BRUSLERIE, Op.cit, P.170.

² MEYER (G), « *Analyse financière 2017-18* », Ed Hachette, Paris, 2017, P.4.

³ Idem, P.171 -177.

destructions de valeur, doivent être rattachées à la production de l'exercice ainsi qu'à la marge commerciale.

4.2.2.4. L'excédent brut d'exploitation :

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un indicateur clé qui traduit le résultat dégagé par l'activité courante, après rémunération du travail et paiement des impôts sur la production.

4.2.2.5. Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation reflète la performance économique brute de l'entreprise en prenant en compte la dépréciation de ses actifs. Il est influencé par les choix comptables relatifs aux amortissements et aux provisions. Ce solde illustre la rentabilité brute des activités courantes, tout en intégrant les contraintes liées à la préservation des actifs.

Pour assurer la cohérence entre les charges et les produits, les reprises de provisions doivent également être incluses. Ainsi, le résultat d'exploitation se calcule en tenant compte des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises, tout en intégrant les autres charges et produits d'exploitation liés à l'activité principale.

4.2.2.6. Le résultat courant :

Le résultat courant élargit l'analyse en intégrant les éléments financiers. Il agrège l'ensemble des produits et charges financières, tels que les intérêts d'emprunt, les dividendes reçus, les résultats liés aux opérations de trésorerie, ainsi que les dotations et reprises sur provisions financières, sans oublier les écarts de change. Ces éléments sont eux-mêmes hétérogènes par nature.

4.2.2.7. Le résultat extraordinaire :

Le résultat extraordinaire correspond à la différence entre les produits et charges exceptionnels. Il recense les événements non récurrents, étrangers à l'activité normale de l'entreprise. Ces opérations incluent notamment des écritures comptables comme des dotations, des reprises, des cessions d'actifs ou des quotes-parts de subventions, dont les impacts sont souvent sans flux monétaire immédiat.

4.3. Les indicateurs du tableau de bord :

En tant qu'outils clés de pilotage et d'évaluation des performances, les indicateurs du tableau de bord permettent un suivi régulier de la rentabilité.

4.3.2. Définition du tableau de bord :

Selon A. FERNANDEZ, 2005, « *un tableau de bord est instrument de mesure de la performance facilitant le pilotage (proactif) d'une ou plusieurs activités dans le cadre d'une démarche de progrès. Il contribue à réduire l'incertitude et faciliter la prise de risque inhérente à toute décision. C'est un instrument d'aide à la décision* »¹.

Le tableau de bord est un instrument de pilotage mis à la disposition d'un responsable ou de son équipe pour soutenir la prise de décision et orienter l'action vers l'atteinte d'un objectif contribuant aux finalités stratégiques de l'organisation.

Le tableau de bord constitue ainsi une sélection limitée d'indicateurs significatifs, disponibles en temps réel, permettant au manager de suivre l'évolution des résultats et d'analyser les écarts par rapport aux valeurs de référence. Chaque indicateur est un paramètre, ou une combinaison de paramètres, reflétant l'état ou la dynamique d'un système.²

4.3.3. L'objectif du tableau de bord :

Le tableau de bord social poursuit un double objectif : d'une part, établir un constat, et d'autre part, orienter l'action.

Il fournit aux décideurs des informations essentielles, pertinentes et disponibles rapidement, en lien direct avec les points stratégiques de décision. Les données présentées permettent de réagir rapidement, de prendre des décisions efficaces, d'initier de nouvelles actions ou d'ajuster celles déjà engagées.

Toutefois, les tableaux de bord remplissent uniquement une fonction d'évaluation, ils n'ont pas vocation à expliquer les phénomènes observés. Par exemple, si un indicateur de mobilité interne révèle un taux élevé de départs dans certaines directions, il appartient à des analyses complémentaires d'en rechercher les causes. Le rôle du tableau de bord est uniquement de signaler l'existence potentielle d'un dysfonctionnement.³

4.3.4. Les Différents types de tableau de bord :

Les trois catégories principales de tableaux de bord peuvent être distinguées :⁴

¹ ALAIN (F), « *L'essentiel du tableau de bord* », Éd Eyrolles, 5^{ème} édition, Paris, 2018, P.178.

² R.N (A), « *Tableaux de bord et reporting : Quelles différences ?* » Revue Finance & BI, n°24, 2010, P.45.

³ FONTAINE-GAVINO (K) et ZAMBEAUX (A), « *Bilan social et tableaux de bord : des outils de pilotage au service des ressources humaines* », Collection : Les diagnostics de l'emploi territorial hors, Série n°9, Décembre 2005, P.16.

⁴ R-N (A), Op.cit, P.46.

4.3.4.2. Tableau de bord d'activité :

Ce tableau est mis en place par les dirigeants pour identifier les indicateurs pertinents à suivre. Cependant, il présente fréquemment des limites : le volume important d'informations et son usage généralisé à tous les services rendent la prise de décision plus difficile. Ainsi, il ne permet pas un suivi précis de la réalisation des objectifs.

4.3.4.3. Tableau de bord de pilotage :

Ce type de tableau vise à clarifier, convaincre, diffuser et partager l'essence même de leur mission. Quelle que soit leur position hiérarchique ou leur objectif, son efficacité repose sur la capacité à bien préparer, structurer et formaliser le « comment faire » pour atteindre les résultats attendus.

4.3.4.4. Tableau de bord de projet :

Le tableau de bord de projet est structuré autour d'une date de début, d'une date de fin, et de jalons intermédiaires correspondant à des livrables. Chaque projet est organisé en grandes phases, elles-mêmes décomposées en activités et en tâches. Ce type de tableau est largement répandu grâce à l'existence de logiciels spécialisés, permettant de mettre à jour les données en fonction de l'avancement du projet.

4.4. La méthode de Benchmarking :

Pour introduire la méthode de benchmarking, il est nécessaire d'en préciser les concepts fondamentaux.

4.4.2. Définition de Benchmarking :

Le Benchmarking appelé aussi parangonnage, étalonnage ou analyse comparative, est une méthode utilisée principalement en entreprise, mais aussi de plus en plus dans les secteurs hospitaliers et les services publics. Il consiste à évaluer des outils, des procédures ou des organisations afin de les comparer à d'autres références.

Cette approche est applicable à tous les départements d'une organisation, de l'informatique au service clientèle, en passant par l'après-vente. Le Benchmarking est une stratégie efficace pour limiter les risques liés au développement et à l'innovation, en permettant à une structure de s'inspirer de pratiques déjà éprouvées et reconnues pour leur succès.¹

4.4.3. Typologie du Benchmarking :

On trouve qu'il y a plusieurs types du Benchmarking, sont les suivant :²

¹ American Productivity and Quality Center, « *Benchmarking: Pure et Simple* », Ed APQC, Texas, 1998, P.6.

² Idem, P.18-20.

4.4.3.2. Benchmarking interne :

Le Benchmarking interne repose sur l'analyse comparative des différents départements d'une entreprise afin d'identifier les meilleures pratiques, en vue de les diffuser à l'ensemble de la structure. Par exemple, une méthode efficace de classement utilisée par le service comptable pourra être reprise par le service des ressources humaines. Dans ce cas, l'échange d'expériences est fondamental, facilité par la proximité quotidienne entre les services.

Cette méthode est la plus simple à mettre en œuvre, car :

- Les informations sont disponibles rapidement ;
- Les équipes sont aisément mobilisables pour coopérer.

Néanmoins, ce type de Benchmarking génère peu d'innovations majeures, car les modes de fonctionnement internes sont généralement homogènes. Cette uniformité est le résultat de la culture d'entreprise, des valeurs partagées, ainsi que des mobilités internes qui diffusent naturellement les pratiques et méthodes au sein de l'organisation.

4.4.3.3. Benchmarking externe :

Le Benchmarking externe est la forme la plus répandue. Contrairement au Benchmarking interne, il consiste à observer les services d'autres entreprises, qu'elles soient concurrentes ou issues d'autres secteurs reconnus pour leur excellence dans le domaine étudié.

Ce type d'analyse est particulièrement créateur de valeur, car il introduit des pratiques nouvelles et parfois très différentes de celles déjà en place. Les principales sources d'information proviennent des filiales, des partenaires commerciaux, des recherches accessibles en ligne, des conférences ou encore des salons professionnels.

4.4.3.4. Benchmarking compétitif :

Également désigné sous le terme de « Benchmarking concurrentiel », ce type d'analyse porte sur l'étude d'une entreprise concurrente opérant dans le même secteur. Il s'agit d'examiner sa stratégie, ses innovations produits et services, ses coûts et délais de production, ainsi que son organisation commerciale, dans l'objectif de mieux satisfaire les attentes des clients actuels et futurs.

C'est la forme de Benchmarking la plus difficile à réaliser, car l'accès aux informations pertinentes reste complexe et incertain, celles-ci se limitant souvent aux données générales volontairement publiées par la concurrence, comme les résultats globaux ou certaines méthodes non stratégiques.

4.4.3.5. Benchmarking fonctionnel :

Le Benchmarking fonctionnel se concentre exclusivement sur des procédures spécifiques, pouvant être adaptées entre des entreprises de secteurs parfois très éloignés. Les sociétés étudiées peuvent ainsi provenir de marchés différents, à condition qu'elles soient reconnues comme des références dans leur domaine. Dans ce cadre, des partenariats sont souvent établis, facilitant l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques.

Le principal inconvénient de cette approche réside dans la divergence entre les stratégies, les cultures d'entreprise et les secteurs d'activité, pouvant compliquer l'adaptation efficace des pratiques observées.

SECTION 02 : La rentabilité dans une compagnie d'assurance.

L'objectif principal de toute entreprise est de générer des bénéfices afin d'assurer son développement. Les compagnies d'assurance, comme toute autre entreprise, cherchent à rentabiliser leurs fonds propres tout en respectant les contraintes réglementaires.

Cette rentabilité provient d'une part du résultat technique, et d'autre part du résultat financier issu des placements financiers réalisés par la compagnie en représentation de ses fonds propres et ces provisions techniques.¹

Dans cette section, nous présenterons les principales méthodes d'analyse de la rentabilité des compagnies d'assurance dommage (assurance non-vie). Cette analyse repose principalement sur l'étude de ses états financiers, ou le calcul des ratios spécifiques au secteur.

1. Analyse de la rentabilité à partir des états financiers :

Compte tenu la spécificité du secteur notamment l'inversion du cycle de production et l'incertitude des montants et moments de sortie des fonds, les compagnies d'assurance présentent des états financiers différents des autres entreprises.

1.1. Présentation du bilan d'une compagnie d'assurance :

Le bilan d'une compagnie d'assurance se compose de deux parties :

¹ TRAINAR (PH) et THOUROT (P), Op.cit., P.409.

1.1.1. L'actif :

L'actif du bilan représente les ressources utilisées par la société d'assurance pour remplir ses engagements. Il se compose notamment :

- Des actifs financiers détenus par la compagnie (placements).
- Des créances sur les réassureurs ou coassureurs (part des provisions techniques transférées)
- Des créances et autres emplois issus des opérations d'assurance, de réassurance et de coassurance.
- Autres emplois : biens immobiliers ou matériels liés aux opérations de la compagnie.

Tableau 1: : L'actif du bilan d'une compagnie d'assurance

ACTIF	N Brut	N Amort-Prov	N Net	N-1 Net
<u>ACTIF NON COURANT</u>				
Écart d'acquisition-Goodwill positive ou négative				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiment				
Immeubles de Placement				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisation en concession				
Immobilisation en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers				
Impôt différés actifs				
Fonds ou valeurs déposée auprès des cédants				
TOTAL I-ACTIF NON COURANT				
<u>ACTIF COURANT</u>				
Provisions techniques d'assurance				
Part de la coassurance cédée				
Part de la réassurance cédée				
Créances et emplois assimilés				
Cessionnaires et cédants débiteurs				
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs				
Autres débiteurs				
Impôt et assimilés				
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie				
TOTAL II - ACTIF COURANT				
TOTAL GENERAL ACTIF				

Source : Ministère algérien des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 78

1.1.2. Le passif :

Le passif du bilan représente les sources de financement et les engagements de la compagnie.

Il comprend :

- **Les fonds propres** de la compagnie.
- **Les provisions réglementées** : Constituées obligatoirement pour couvrir les risques d'insuffisance des engagements technique et garantir la solvabilité.¹
- **Les provisions techniques** : Destinées à couvrir les engagements de la compagnie envers les assurés et les bénéficiaires des contrats.²

Tableau 2: Le passif du bilan d'une compagnie d'assurance

PASSIF	N	N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis		
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Résultat net – Résultat net part de groupe (1)		
Autres capitaux propres – report à nouveau (1)		
Part de la société consolidant (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I – CAPITAUX PROPRES		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôt (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II – PASSIFS NON COURANTS		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
- Opérations directes		
- Acceptations		
Dettes et comptes rattachées		
- Cessionnaires et cédants		
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs		
Impôt crédit		
Autres dettes		
Trésorerie passif		
TOTAL III - PASSIFS COURANTS		
TOTAL GENERAL PASSIF		

Source : Ministère algérien des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 79

¹ Ministère algérien des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. P.106.

² Idem, P.107.

1.2. Analyse de la rentabilité à partir du bilan :

L'analyse de la rentabilité à partir du bilan s'appuie sur des ratios spécifiques, qui sont les suivants :

1.2.1. La marge de solvabilité :

La marge de solvabilité est le montant minimum des ressources exigées qui permet à la société d'assurance de faire face à ses obligations en cas d'insuffisance des provisions techniques.¹ Elle est constituée par le capital social, les réserves (réglementées ou non), les provisions réglementées et le report à nouveau.²

La marge de solvabilité des assurances dommage doit être au moins égale à 15% des provisions techniques, et ne doit pas être inférieure à 20% des primes émises et/ou acceptées, nettes de taxes et d'annulations.³

1.2.2. Le ratio de solvabilité :

Il est calculé de la manière suivante, pour savoir si la compagnie dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir ses engagements :⁴

$$\text{Ratio de solvabilité} = \text{Capitaux propres} \setminus \text{Total actif (ou total passif)}$$

1.2.3. Ratio de financement par le biais de réassurance :

Il mesure le taux de recours de la compagnie d'assurance aux opérations de réassurance, il se calcule comme suit :⁵

$$\text{Ratio de financement par réassurance} = \frac{\text{Provisions technique de réassurance (actif)}}{\text{Provisions techniques sur opérations directes (passif)}}$$

1.2.4. Ratio de liquidité :

Il mesure la capacité de la compagnie d'assurance à régler ces engagements à court terme par ces actifs courants. Il se calcule comme suit :⁶

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif courants}}{\text{Dettes à court terme}}$$

¹ CHARBONNIER (J), « Dictionnaire de l'assurance », Ed AFNOR, Paris, 2019, P.174.

² Ord n° 95.07, Op.cit, art 2, page 102.

³ Idem, art 3.

⁴ VALOGNES (F), « Finance d'entreprise », Ed Ellipses, Paris, 2024, P.161.

⁵ FRIHA (N), « L'étude de la rentabilité d'une compagnie d'assurance : cas de la SAA (Direction Générale) », Mémoire de Master en Sciences financières et comptabilité, Option Finance et Assurances, Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, 2018, P.67.

⁶ VALOGNES (F), Op.cit, P.160.

1.3. Présentation du compte résultat d'une compagnie d'assurance :

Dans le compte résultat d'une compagnie d'assurance, Les produits sont principalement les primes et les produits des placements financiers, et les charges sont les prestations et les frais de fonctionnement de la compagnie.

La marge d'assurance nette : Elle représente la valeur ajoutée du cycle technique, autrement dit, la différence entre les primes acquises et les prestations réglés (sinistres). Elle est utilisée pour rémunérer les charges de l'activité de la compagnie (les impôts, le personnel, les amortissements...) en vue de dégager le Résultat de l'activité technique. ¹

Le résultat financier : C'est le revenu financier généré par tous type de placements financiers réalisés par la compagnie (participations, actions, obligations, OAT...) diminué des charges financières.

Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance se présente comme suit :

¹FRIHA (N), Op.cit., P.46.

Tableau 3: Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance

RUBRIQUES	Op Brutes N	Cession et Rétrocession	Op Nettes N	Op Nettes N-1
Primes émises sur op directes Primes acceptées Primes émises reportées Primes acceptées reportées				
I-Primes acquises à l'exercice				
Prestations sur op directes Prestation sur acceptations				
II-Prestation de l'exercice				
Commissions reçues en réassurance Commissions versées en réassurance				
III-Commissions de réassurance				
IV-Subvention d'exploitation d'assurance				
V-Marge d'assurance nette				
Services extérieurs et autre conso Charges du personnel. Impôts taxes et versements assimilés Productions immobilisées. Autres produits opérationnels. Autres charges opérationnelles. Dotation aux amortissements provisions et pertes de valeur. Reprise sur perte de valeur et provisions				
VI -Résultat technique opérationnel				
Produits financiers. Charges financières.				
VI-Résultat financier.				
VII-Résultat ordinaire avant Impôts				
Impôt exigible sur résultat ordinaire Impôt différé sur résultat ordinaire. Total des produits ordinaires Total des charges ordinaires				
VIII-Résultat net des opérations ordinaires				
Eléments extraordinaires (produits). Eléments extraordinaires (charges).				
IX-Résultat extraordinaire				
X-Résultat net de l'exercice				

Source : Ministère algérien des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 80

1.4. Analyse de la rentabilité à partir du Compte résultat :

Selon TRAINAR et THOUROT, l'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance à partir de son compte de résultats s'effectue à travers l'analyse des comptes techniques (les primes, les sinistres et les coûts), ainsi des comptes financiers¹ :

1.4.1. Analyse des comptes Techniques :

La rentabilité technique d'une compagnie d'assurance dépend de l'évolution de son ratio combiné, qui mesure l'ensemble des sinistres provisionnés ou payés, ainsi que l'ensemble des frais engagés, en rapport aux primes d'assurances encaissées.

1.4.1.1. Analyse des primes :

La prime d'assurance est le montant payé par l'assuré en contre partie de la couverture d'un risque sur une période donnée. Lorsque l'assureur encaisse la prime, elle est dite « **prime brute émise** ».

Si l'indemnisation se fait par le biais d'un réassureur, la prime brute devient après paiement du réassureur « **prime nette de réassurance** ».

La prime d'assurance sera dite « **acquise** » après l'expiration de la durée de validité de la police d'assurance.

Ainsi l'analyse des primes se fait par une étude de :

- L'évolution des primes d'une année à une autre, que ce soit émises ou acquise.
- L'évolution du taux de rétention « *primes émises nettes/primes émises brutes* » qui mesure l'évolution de la politique de réassurance de la compagnie. Si le taux de rétention augmente, la compagnie conserve plus de primes, et donc son volume d'activité augmente.

1.4.1.2. Analyse de la sinistralité :

Les sinistres enregistrés dans le compte résultats de l'assureur comprennent :

- **Les sinistres réglés** : indemnités payées au client après la survenance d'un sinistre.
- **Les sinistres futurs** : non encore déclarés, mais que leurs coûts futurs sont estimés par un actuair pour constituer une provision de sinistre à mettre au passif du bilan. Le montant de la provision fait l'objet des ajustements annuels en fonction des conditions de marché afin de dégager un boni ou une mali de liquidation ajouté aux réserves techniques.

¹ TRAINAR (PH) et THOUROT (P), Op.cit., P.410 - 419.

Dans le cas d'une croissance d'activité de la compagnie, les sinistres futurs seront supérieurs aux sinistres réglés, et donc une hausse des provisions techniques de l'entreprise.

1.4.1.3. Analyse des couts :

Les compagnies d'assurance supportent des couts relatifs à son activité technique notamment :

- **Les couts liés à l'activité commerciale (cout d'acquisition des primes) :** Correspond aux commissions versées aux apporteurs des primes (agents généraux ou courtiers) et qui représentent un pourcentage de la prime.
- **Les commissions de réassurance :** Payée par l'assureur pour dédommager des frais d'acquisition des primes et réduire les couts de la compagnie
- **Les coûts administratifs et de gestion :** Comprennent les couts liés au règlement des sinistres, les couts de fonctionnement de la compagnie, les couts du personnel...

L'assureur ne peut pas contrôler le montant des commissions qu'il paye à ses collaborateurs (réassureurs, courtiers, agents généraux), mais il pourra optimiser son processus de gestion (réduire ces couts administratifs) pour améliorer sa compétitivité, et par la suite augmenter sa rentabilité technique.

1.4.2. Analyse des comptes financiers :

Les compagnies d'assurance investissent ces fonds propres et ses provisions techniques dans des placements financiers qui vont générer des revenus financiers sous forme de dividendes sur actions, coupons sur les actifs obligataires, loyer pour un actif immobilier et plus-values réalisées en cas de cession.

Le niveau des revenus financiers générés dépendra de plusieurs facteurs à savoir :

- La taille et le type des actifs souscrits ;
- L'allocation d'actifs et le niveau du risque supporté ;
- Le rendement de chaque classe d'actifs.

Ainsi, l'analyse des comptes financiers se fait à travers une étude :

- De la stratégie d'allocation des actifs par rapports aux engagements techniques de la compagnie (catégorie d'actif financiers, durée de placement, liquidité, sécurité...);
- Des méthodes de valorisations des actifs de la compagnie (cout historique, cout amortis, valeur de marché);
- Du rendement du portefeuille ;

- Des horizons temporels des actifs, notamment les actifs obligataires (les placements de courte durée présentent une faible sensibilité de la valeur d'actif en cas de variation du taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse. Au contraire, les placements à long terme présentent une sensibilité plus forte mais un rendement plus stable).

2. Analyse de la rentabilité par la méthode des ratios :

« Un ratio est un rapport entre deux postes du bilan et/ou du compte de résultat dont la comparaison est considérée comme significative pour porter un jugement sur la situation de l'entreprise ». ¹

La méthode des ratios se base sur une comparaison des ratios sur plusieurs exercices successifs afin de mesurer la performance financière et la rentabilité des entreprises, y compris les compagnies d'assurance.

2.1. Les ratios d'analyse de l'activité commerciale :

Il existe différents types de ratios spécifiques qui permettent d'analyser l'activité commerciale d'une compagnie d'assurance, à savoir :

2.1.1. Taux de croissance des primes :

Ce ratio reflète la croissance du chiffre d'affaires de la compagnie en deux façons :

- Si le calcul se base sur les primes émises, il reflète la croissance des souscriptions de police (encaissement des primes).
- S'il se base sur les primes acquises, il reflète le chiffre d'affaires comptable.

$$\frac{\text{Primes émises } N - \text{Primes émises } N-1}{\text{Primes émises } N-1} \quad \text{Ou} \quad \frac{\text{Primes acquises } N - \text{Primes acquises } N-1}{\text{Primes acquises } N-1}$$

Ce ratio ne permet pas d'expliquer cette croissance, car elle dépend de la variation des tarifs et du nombre de contrats souscrits.

Ainsi, Il peut être calculé en brut et net de réassurance pour évaluer l'impact de la politique de réassurance, et mesurer la croissance transférée au réassureur. ²

¹ AMELON (J-L), « Gestion Financière », Ed MAXIMA, 4^{ème} édition, Paris, 2004, P.127.

² IDIR (S), « Cour de Contrôle de gestion appliqué à l'assurance, Partie (02) », Ecole centrale de Lyon, 2022\2023, P.15-16. <https://www.studocu.com/fr/document/ecole-centrale-de-lyon/contrôle-de-gestion-en-assurance/cours-de-contrôle-de-gestion-appliquée-a-l'assurance-partie-2-cours-complet-exercices-d'application-et-bibliographie-sur-wwwcours-assurance/78009874>. Consulté le 11/04/2025 à 15 :01.

2.1.2. Taux de rétention des primes :

Il mesure la part des primes conservées par la compagnie après réassurance. Un taux de rétention faible indique un recours élevé à la réassurance.

$$\text{Taux de rétention des primes} = \text{Primes émises nettes } N / \text{Primes émises brutes } N$$

2.1.3. Taux de croissance de la production (des affaires nouvelles) :

C'est un ratio interne à l'entreprise, qui ne peut pas être calculé à partir des documents publiés. Il permet d'évaluer l'impact des opérations commerciales de la compagnie.

Pour une analyse efficace et une meilleure compréhension. Il est recommandé de le calculer par branche ou par type de produits.¹

$$\text{NB (ou montant) des affaires nouvelles } N / \text{NB (ou montant) des affaires nouvelles } N-1$$

2.1.4. Taux de résiliation :

Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Taux de résiliation} = \text{NB de résiliations } N / \text{portefeuille } 1/1/N$$

2.1.5. Taux de croissance du portefeuille :

Ce ratio mesure l'évolution du nombre de contrats dans le portefeuille, en tenant compte des nouvelles souscriptions et des résiliations. Il se calcule comme suit : ²

$$\text{Taux de croissance du portefeuille} = \text{NB contrats en portefeuille } N / \text{NB contrats en Portefeuille } N-1$$

2.2. Les ratios d'analyse de l'activité technique et financière :

L'analyse de l'activité technique et financière des compagnies d'assurance repose sur des ratios clés, notamment :

2.2.1. Le ratio de sinistralité :

Il mesure le rapport entre la charge du sinistre supportée par la compagnie *et* le montant des primes acquises nettes. La formule est la suivante :

$$\text{Ratio sinistralité} = \text{Charges des sinistres nettes } N / \text{Primes acquises nettes } N$$

¹ IDIR (S), Op.cit, P.16.

² Idem.

La limite de ce ratio consiste qu'il prit en compte les gains (bonis) et pertes (malis) dégagés lors du règlement des sinistres dans le calcul de la charge de sinistre :

- Si les règlements des sinistres dépassent les provisions initiales, la société est en situation de **mali** en raison d'un sous-provisionnement.
- À l'inverse, si les règlements sont inférieurs aux provisions, la société réalise un **boni**.

Il existe d'autres ratios qui mesurent la charge du sinistre tel que : ¹

$$\text{Coût moyen des sinistres} = (\text{sinistres payés } N + \text{variation de provisions pour sinistres}) / \text{nombre de sinistres}$$

$$\text{Fréquence des sinistres} = \text{nombre de sinistres} / \text{nombre de contrats}$$

$$\text{La prime pure} = (\text{sinistres payés } N + \text{variation de provisions pour sinistres}) / \text{nombre de contrats}$$

$$\text{La prime pure} = \text{Coût moyen des sinistres} \times \text{Fréquence des sinistres}$$

2.2.2. Ratio des coûts (frais) :

Les coûts supportés par une compagnie d'assurance sont principalement : les frais d'acquisition, les frais d'administration, les frais de gestion des sinistres et les autres charges techniques. La formule est la suivante :

$$\text{Ratios de frais} = \text{Frais de gestion (hors frais de gestion des sinistres)} N / \text{Primes émises } N$$

Il peut être décomposé en :

$$\text{Ratios de frais d'acquisition} = \text{Frais d'acquisition } N / \text{Primes émises } N$$

$$\text{Ratios de frais d'administration} = \text{Frais d'administration } N / \text{Primes émises } N$$

Le ratio de frais de gestion des sinistres peut être calculé en deux ratios selon l'objectif de l'étude. Le premier mesure la part des frais de gestion des sinistres par rapport à la charge totale des sinistres, tandis que le deuxième évalue ces frais par rapport au montant du sinistre payé.²

$$\text{Ratio de frais de gestion des sinistres} = \text{Frais de gestion des sinistres } N / \text{Charges des sinistres } N$$

$$\text{Ratio de frais de gestion des sinistres} = \text{Frais de gestion des sinistres } N / (\text{Sinistres payés } N + \text{var. provisions Sinistres } N)$$

¹IDIR (S), Op.cit, P.17.

²Idem, P.18.

2.2.3. Le ratio combiné :

C'est le ratio qui combine le ratio de sinistralité et le ratio des frais de gestion, généralement calculé en net de réassurance.

$$\text{Ratio Combiné} = \frac{\text{Charges des sinistres } N + \text{Frais de gestion } N}{\text{Primes acquises } N}$$

Cet indicateur permet d'évaluer la performance technique des compagnies d'assurances, c'est-à-dire leur capacité à couvrir les charges des sinistres et les frais de gestion à partir des primes collectées, sans tenir compte du résultat financier.

- **Ratio combiné inférieur ou égal à 100 %** : Correspond un résultat technique positif, où les primes collectées suffisent à couvrir les charges de sinistres et les frais de gestion.
- **Ratio combiné supérieur à 100 %** : Indique que les charges totales (sinistres et frais de gestion) dépassent les primes collectées. Dans ce cas, les produits des placements financiers sont nécessaires pour compenser ce déséquilibre. ¹

2.2.4. Le taux de rendement des actifs :

Le taux de rendement des actifs permet de mesurer le revenu financier engendré par les actifs gérés. Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Taux de rendement des actifs} = \text{Résultat financier } N / \text{Actifs gérés}$$

Ainsi :

- Le résultat financier est la différence entre les produits et les charges des placements financiers de la compagnie.
- Les actifs gérés englobent l'ensemble des éléments d'actif générateurs de revenus ou de plus-values, tels que les placements, les dépôts, les cautionnements en espèces, ainsi que les disponibilités. ²

2.2.5. Ratio du levier de souscription :

$$\text{Ratio de levier de souscription} = \text{Prime nette émises} / \text{Fonds propres moyens} ³$$

Ce ratio est utile pour évaluer la solidité financière et la capacité de la compagnie à absorber les risques liés à son activité de souscription.

¹ DESIRE-LUCIANI (M-N), HIRSCH (D), KACHER (N) et POLOSSAT (M), « *Le grand livre du contrôle de gestion* », Ed EYROLLES, Paris, 2013, P.400.

² LUKAU NKODI (F), Op.cit., P.204.

³ TRAINAR (PH) et THOUROT (P), Op.cit. P.421.

2.3. Les ratios d'analyse du Résultat :

L'analyse des ratios du résultat des compagnies d'assurance s'appuie sur des indicateurs essentiels, qui sont :

2.3.1. Ratio du résultat technique :

$$\text{Ratio du résultat technique} = \text{Résultat technique } N / \text{Primes émises } N \text{ (ou primes acquises)}$$

Ce ratio peut être calculé en net ou en brut de réassurance. Il est plus pertinent de le calculer par branche, afin de comparer la rentabilité de chaque branche et d'identifier celles qui contribuent le plus au résultat technique global.¹

2.3.2. Ratio du résultat financier :

Ce ratio peut être calculé par deux méthodes² :

- Par rapport aux produits financiers :

Ce calcul permet de mesurer la proportion que représente le résultat financier par rapport aux produits et charges financiers :

$$\text{Ratio du résultat financier} = \text{Résultat financier} / \text{Produits financiers}$$

- Par rapport au résultat ordinaire :

Ce calcul évalue la contribution du résultat financier à la rentabilité globale de la compagnie :

$$\text{Ratio du résultat financier} = \text{Résultat financier} / \text{Résultat ordinaire avant impôt}$$

2.3.3. Ratio du résultat net de l'exercice :

Le résultat net de l'exercice correspond à la somme du résultat technique et du résultat non technique (financier), diminuée de la charge d'impôt sur les bénéfices.

Ce ratio permet d'évaluer la rentabilité globale de la compagnie d'assurances par rapport aux primes collectées ou encaissées et analyser sa capacité à générer des bénéfices à partir de son activité principale. Il se calcule par la formule suivante :³

$$\text{Ratio du résultat net} = \text{Résultat net } N / \text{Primes émises } N \text{ (ou primes acquises)}$$

¹ IDIR (S), Op.cit., P.20.

² FRIHA (N), Op.cit., P.76-77.

³ IDIR (S), Op.cit., P.20.

SECTION 03 : L'apport des placements financiers à la rentabilité des compagnies d'assurance.

La rentabilité des compagnies d'assurance repose principalement sur leur capacité à gérer efficacement les primes collectées tout en assurant leurs engagements envers les assurés. Les placements financiers jouent un rôle clé dans cette rentabilité, car ils offrent une source de revenus complémentaire aux primes d'assurance, et permettent de garantir la solvabilité et de renforcer la stabilité financière de la compagnie.

L'objectif de cette section est d'analyser le rôle des placements financiers dans la rentabilité des compagnies d'assurance, les outils de mesure utilisés pour évaluer cet impact, l'influence des risques associés à ces placements, ainsi que les stratégies d'optimisation mises en place pour les gérer efficacement.

1. La contribution des placements financiers à la rentabilité globale des compagnies d'assurance :

Les compagnies d'assurance cherchent toujours à atteindre une rentabilité leur permettant d'honorer leurs engagements envers leurs assurés. Cette rentabilité provient, d'une part, du résultat technique, c'est-à-dire les primes collectées par la compagnie d'assurance, et d'autre part du résultat financier, qui correspond aux revenus générés par les placements financiers de l'assureur.¹

Les placements financiers jouent un rôle important dans la rentabilité globale des compagnies d'assurance. Ils constituent un levier stratégique pour couvrir les charges opérationnelles, financer les investissements nécessaires à la croissance, et maintenir la solvabilité financière sur le long terme.

En outre, ces placements renforcent la capacité des compagnies d'assurance à remplir leurs engagements à long terme, tels que le paiement des sinistres, des rentes, et d'autres prestations dues aux assurés.

Finalement, on peut dire que les placements financiers contribuent non seulement à la rentabilité de la compagnie d'assurance, mais également à renforcer sa compétitivité et sa pérennité sur le marché.

¹ TRAINAR (PH) et THOUROT (P), Op.cit., P.409.

2. Les indicateurs de mesure de l'impact des placements financiers sur la rentabilité :

La rentabilité des compagnies d'assurance repose en grande partie sur la performance de leurs placements financiers. Cette performance peut être mesurée à l'aide des indicateurs fiables, qui permettent d'identifier les placements les plus rentables et d'optimiser la gestion des actifs financiers.

2.1. Le retour sur investissement (ROI) :

Le ROI est l'abréviation de l'expression anglaise "**Return on Investment**", traduite en français par "**Retour sur investissement**". C'est un indicateur financier qui permet de mesurer et de comparer la rentabilité d'un investissement par rapport à son coût.

2.1.1. Formule de Calcul :

Il se calcule comme suit : ¹

$$ROI = \frac{\text{Gain attendu de l'investissement} - \text{Coût de l'investissement}}{\text{Coût de l'investissement}} \times 100$$

2.1.2. Interprétation des résultats :

Le ROI est un indicateur qui peut nous donner une valeur négative, positive ou nulle, ainsi :

- **ROI > 0** : Le placement couvre le capital investi et génère des gains, ce qui le rend potentiellement rentable.
- **ROI = 0** : le placement ne génère pas de rendement, mais il couvre exactement le capital investis.
- **ROI < 0** : L'investissement ne couvre pas le capital investi, ce qui signifie qu'il est déficitaire.

2.2. Le retour sur actifs (ROA) :

Le Retour sur Actifs (**Return On Assets - ROA**) est un indicateur financier qui mesure la contribution des actifs de l'entreprise à la création de bénéfices. ²

¹ ABDEL (Y), Ph.D, « *le ROI est plutôt commun, mais le ROSI C'est quoi?* », Mars 2014,

http://abdel.yezza.free.fr/introduction/math_finance/roi_rosi.pdf, Consulté le 28/04/2025 à 21:54

² SUPRIYADI (T), « *EFFECT OF RETURN ON ASSETS (ROA), RETURN ON EQUITY (ROE), AND NET PROFIT MARGIN (NPM) ON THE COMPANY'S VALUE IN MANUFACTURING COMPANIES LISTED ON THE EXCHANGE INDONESIA SECURITIES YEAR 2016-2019* », International Journal of Economics, Business and Management Research, Universities Terbuka, Vol. 5, No.04, 2021, P.219.

2.2.1. Formule de Calcul :

La formule se présente comme suit :

$$ROA = \frac{\text{bénéfice net}}{\text{Valeur totale moyenne des actifs}} \times 100$$

Sachant que la valeur totale moyenne des actifs est :

$$\frac{\text{valeur d'actif en debut de periode} + \text{valeur d'actif en fin de periode}}{2}$$

2.2.2. Interprétation des résultats :

Le ROA permet de mesurer l'efficacité d'utilisation des actifs par l'entreprise, comme suit :

- Plus le **ROA est élevé**, plus l'entreprise gère efficacement et de manière performante ses actifs.
- Plus le **ROA est bas**, plus cela peut reflète une inefficience dans l'utilisation des actifs ou une surcapacité non exploitée

2.3. Taux de rendement :

Le taux de rendement ou **Rate of Return**, est un indicateur financier essentiel qui mesure la rentabilité d'un investissement ou d'un placement. Il exprime le gain ou la perte réalisé par rapport au montant investi, sur une période déterminée et sous forme de pourcentage. ¹

2.3.1. Formule de Calcul :

Le taux de rendement d'un placement financier se calcule comme suit :

$$\text{Taux de rendement} = \frac{\text{Resultats financier}}{\text{Montant du portefeuille de placement}}$$

2.3.2. Interprétation des résultats :

L'interprétation du taux de rendement repose sur une comparaison avec les années précédentes, afin d'évaluer l'évolution de la performance des placements financiers

- Lorsque le taux de rendement augmente par rapport aux années précédentes, cela indique une amélioration de la rentabilité des placements traduisant de meilleurs résultats financiers ou une gestion plus performante du portefeuille.

¹ <https://www.digischool.fr/cours/le-taux-de-rendement-d-un-placement> Consulté le 01/05/2025 à 19:20.

- À l'inverse, une baisse du taux de rendement peut révéler une moindre performance des investissements, soit en raison de résultats financiers plus faibles, soit d'un portefeuille mal alloué ou exposé à des actifs moins rentables.

3. L'influence des risques associés aux placements financiers sur la rentabilité :

L'objectif principal de toute compagnie d'assurance est de générer un taux de rendement suffisant pour honorer ses engagements tout en prenant en compte le niveau de risque encouru. Cependant, les risques associés aux placements financiers influencent directement la rentabilité globale de la compagnie

3.1. L'impact des risques financier sur les revenus financiers :

Les risques financiers, qu'ils soient liés au marché, au crédit ou à la liquidité, ont une influence directe sur la stabilité des revenus financiers. Ces fluctuations peuvent affecter la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs financiers à court et à long terme. Leur impact peut être analysé comme suit :

3.1.1. Le risque du marché :

C'est le risque d'une variation défavorable dans la valeur des placements suite à une fluctuation des conditions de marché, soit par :

- Une variation du taux intérêts :

Les variations des taux d'intérêt influencent en premier lieu la valeur des obligations détenues par les compagnies d'assurance :

- Si les taux d'intérêt augmentent, le cours des obligations baisse (le rendement du placement sera inférieur), et si les taux d'intérêt baissent, le cours des obligations augmente.¹

- Une variation du taux de change :

Cette variation affecte seulement les placements financiers réalisés en devises étrangères. La valeur de l'actif peut se varier dans le sens positif ou négatif selon la variation du taux.

- Une variation du cours de l'action :

Le cours de l'action varie en fonction de plusieurs facteurs tels que : les spécificités propres à chaque société, la croissance de son activité, ses perspectives de bénéfices, son niveau d'endettement...²

¹ROCHETTE (CH), Op.cit, P.81.

² ROCHETTE (CH), Op.cit, P.77.

Une baisse de la valeur des actions détenus par une compagnie d'assurance, entraîne une baisse du revenu attendu, et par la suite affecte la rentabilité globale de la compagnie.

Dans le cas d'une hausse du cours de l'action, l'entreprise peut procéder à la revente des actions à un cours plus élevé que le prix de revient, en réalisant alors une plus-value considérée comme revenu financier.

Remarque :

Le revenu financier provienne des actions sous forme de dividendes peut augmenter, diminuer ou disparaître en fonction des résultats de la société dont la compagnie d'assurance détient des actions.

3.1.2. Le risque de crédit :

Selon le bureau du Surintendant des institutions financières (OSFI) du Canada, le risque de crédit est défini comme *"le risque de perte découlant du défaut éventuel des parties qui ont une obligation financière envers l'assureur"*.¹

En d'autres termes, Le risque de crédit survient lorsqu'un emprunteur ou une entité émettrice d'un instrument financier ne peut pas rembourser sa dette envers la compagnie d'assurance. A titre d'exemple : l'incapacité de remboursement du principal ou le non-paiement des intérêts. Cela affecte la rentabilité de la compagnie d'assurance et réduit son revenu financier, entraînant :

- Des pertes totales ou partielles du capital investi en cas de défaillance de l'émetteur d'obligations, ce qui diminue la valeur du portefeuille ;
- Une réduction des flux de trésorerie prévus en raison du non-paiement des intérêts attendus ;
- Une dégradation de la qualité du portefeuille, affectant la stabilité financière de la compagnie.

3.1.3. Le risque de liquidité :

Les compagnies d'assurance essaient d'investir de manière à garantir que les liquidités nécessaires au règlement des sinistres soient toujours disponibles et couvertes par les actifs de la société.²

¹ https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/test-suffisance-du-capital-societes-dassurance-vie-2024-chapitre-3-risque-credit-elements-au-bilan?utm_source=chatgpt.com Consulté le 26\04\2025 à 20 :05.

² TRAINAR (PH) et THOUROT (P), Op.cit., P.249.

Cependant, lorsque la compagnie d'assurance fait face à un besoin urgent de liquidités, elle va être obligée de vendre des actifs à des prix défavorables ou de supporter des coûts de financements onéreux. Ces situations entraînent des pertes financières, réduisant ses revenus financiers et compromettant sa rentabilité.

4. Optimisation de la rentabilité à travers la gestion stratégique des placements financiers :

Les compagnies d'assurances cherchent à maximiser leur rentabilité tout en adoptant une gestion stratégique de leurs placements financiers. Cette gestion se fait à travers l'arbitrage entre rendement et risque, la diversification des actifs, le recours à des outils de couverture pour protéger leurs investissements ...etc. Ces approches leur permettent de gérer efficacement leurs placements financiers tout en assurant leur stabilité à long terme.

4.1. Arbitrage entre rendement et risque :

Pour comprendre l'arbitrage entre rendement et risque, il faut d'abord connaître la relation entre ces deux notions :

4.1.1. La relation entre le risqué et le rendement :

La relation entre le risque et le rendement est proportionnelle, dans la mesure où un niveau de risque élevé s'accompagne d'un potentiel de rendement supérieur, mais également d'un risque accru de perte. À l'inverse, les placements à faible risque offrent une meilleure préservation du capital, mais des rendements plus modestes.

Lorsqu'un placement affiche un rendement remarquable, il faut garder à l'esprit que cette progression s'accompagne inévitablement d'un certain niveau de risque, et qu'aucune continuité de rendement n'est garantie.

Ce principe s'applique également à la composition d'un portefeuille : une stratégie axée sur la sécurité limitera le rendement, tandis qu'une approche de croissance visera un rendement supérieur en contrepartie d'un risque accru. Le portefeuille adéquat dépendra donc de l'équilibre entre le rendement souhaité et la capacité de l'investisseur à tolérer le risque.¹

Chaque type de placement présente des caractéristiques propres qui influencent les rendements en fonction du niveau de risque associé. Ce principe s'illustre notamment par :²

¹ <https://www.ocri.ca/bureau-des-investisseurs/comprendre-le-risque> , Consulté le 02/03/2025 à 12 : 30

² <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/rendement-et-risque-deux-inseparables> , Consulté le 02/03/2025 à 14 : 15

- Le risque et le rendement des obligations :

Les obligations illustrent clairement la relation entre le rendement et le risque. En effet, le taux d'intérêt d'une obligation est directement lié au niveau de risque associé à l'émetteur. Plus ce dernier présente un risque élevé de non-remboursement à l'échéance, plus la rémunération offerte sera élevée pour compenser ce risque. Par exemple, investir dans des obligations émises par l'État est perçu comme peu risqué, cela permet à l'État de proposer des rendements relativement faibles, car le risque perçu est faible.

- Le risque et le rendement des actions :

Investir dans des actions comporte également un niveau de risque élevé, car aucune garantie n'existe quant à la rentabilité future de la compagnie. Cette dernière peut rencontrer des difficultés financières, voire faire faillite, ou être affectée par des aléas liés à son secteur d'activité. En conséquence, l'investisseur en actions ne peut être certain de récupérer son capital investi. Toutefois, ce risque est compensé par un potentiel de rendement plus élevé. Lorsque la compagnie réussit et augmente ses bénéfices, la valorisation de ses actions progresse, offrant ainsi des gains à ceux qui ont pris le risque de les acheter.

4.1.2. L'arbitrage entre rendement et risque :

Les principes de l'arbitrage entre risque et rendement sont les suivants :

- La prime de risque :

La prime de risque correspond à l'écart entre le rendement d'un emprunt d'État et celui d'un placement jugé plus risqué, tel qu'une obligation d'entreprise ou une action. Elle représente la rémunération supplémentaire exigée par les investisseurs pour compenser le risque accru lié à ces actifs, par rapport à des titres d'État considérés comme plus sûrs.

Lorsqu'un investisseur revend une obligation avant son échéance, sa valeur sur le marché secondaire dépend des taux d'intérêt en vigueur. Si ces taux ont augmenté depuis l'émission de l'obligation, celle-ci sera moins attractive car elle propose un rendement inférieur aux nouvelles émissions, entraînant une baisse de son prix.

Quant aux actions, elles sont historiquement perçues comme plus rentables sur le long terme que les obligations, en contrepartie du risque plus important qu'elles impliquent. Plus une entreprise rencontre des difficultés, plus les incertitudes sur sa capacité à honorer ses dettes ou à générer des profits sont grandes, ce qui se traduit par une baisse du prix de ses obligations et une dépréciation de ses actions.¹

¹ <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-perso/epargne-et-placement/le-couple-rendement-risque/>, Consulté le 02/03/2025 à 20 : 00

- Profit d'investisseur :

Chaque investisseur possède une sensibilité propre au risque, souvent qualifiée de risquophobie. Un profil prudent s'orientera vers des placements sécurisés offrant des rendements modérés, tandis qu'un investisseur plus audacieux sera disposé à assumer un niveau de risque plus élevé dans l'objectif d'obtenir une rentabilité supérieure.¹

- Rentabilité espérée et rentabilité observée :

L'arbitrage entre la rentabilité espérée et le risque constitue un élément central dans toute décision d'investissement. Plus le risque est élevé, plus le rendement potentiel peut l'être, mais sans certitude quant au résultat final. Le choix repose ainsi sur la rentabilité espérée, définie comme une moyenne pondérée des rendements possibles, chaque rendement étant pondéré par sa probabilité d'occurrence.

Parallèlement, le risque se mesure à travers la volatilité, c'est-à-dire la dispersion des rendements autour de cette moyenne. Plus cette dispersion est importante, plus l'incertitude est grande. L'investisseur doit donc arbitrer entre la perspective de rendement et le niveau de fluctuation qu'il est prêt à accepter.²

4.2. La Diversification du portefeuille :

La diversification du portefeuille consiste à répartir les placements financiers de la compagnie entre les différentes classes d'actifs, afin d'obtenir une combinaison qui permet de produire un rendement plus élevé compte tenu du niveau de risque supporté, ou de maintenir un niveau de risque plus faible pour chaque niveau de rendement.³

Les compagnies d'assurance utilisent des politiques d'allocation des actifs qui leurs permettent de garantir leur solvabilité, et de maximiser leur rentabilité globale, notamment en augmentant le rendement attendu de leurs placements financiers. La diversification du portefeuille d'actifs financiers permet aux compagnies d'assurance de :

¹ <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-perso/epargne-et-placement/le-couple-rendement-risque/>, Consulté le 02/03/2025 à 20 : 30

² TALEB (I) et BENDIAB (A), « *La gestion des risques financiers* », Polycopié de Cours pour les étudiants en Master I économie monétaire et bancaire, Université Abou Bekr Belkaid, Faculté des sciences économiques et de gestion, Telemcen, 2020/ 2021, P.3.

³ AUFFRAY (PH), « *Allocation d'actifs et gestion de portefeuilles institutionnels* », Ed RB, Collection Master Finance, Paris, 2020, P.107.

– Réduire les risques

Avoir un portefeuille de placements qui contient plusieurs types d'actifs permet de réduire le risque global par rapport au risque associé à chacun des titres pris individuellement.¹

Pour cela les compagnies d'assurance doivent répartir leurs investissements sur différents types d'actif, pour réduire leur exposition aux pertes potentielles liées à un actif spécifique, et par la suite assurer sa rentabilité. Par exemple : une baisse significative des actions d'un secteur particulier peut être compensée par la stabilité des obligations ou des placements dans d'autres secteurs.

– Maintenir la stabilité des rendements :

La diversification des placements permet de maintenir une certaine stabilité dans la rentabilité globale du portefeuille de la compagnie en tirant parti des différentes réactions des actifs aux conditions économiques et aux événements du marché.

La répartition des risques entre différents types d'actifs permet de compenser les fluctuations négatives de certains placements par les performances positives d'autres.²

• La Conformité réglementaire :

La diversification de portefeuille et la répartition des actifs financiers des compagnies d'assurance sont encadrées par une réglementation spécifique afin de garantir la stabilité du secteur et de protéger les assurés contre les risques financiers.

En Algérie, cette réglementation limite l'exposition des compagnies d'assurance aux actifs risqués tels que les actions, et encourage les investissements dans des actifs plus sécurisés comme les valeurs d'états (fixer un minimum de 50% en valeurs d'états)³.

La conformité à cette réglementation garantit non seulement la stabilité financière des compagnies d'assurance, mais leur permet également d'assurer une rentabilité durable, tout en respectant les exigences de sécurité et de stabilité imposées par les lois et réglementations en vigueur.

4.3. Couverture financière :

La couverture financière constitue une stratégie essentielle de gestion des risques, dont l'objectif est de limiter les pertes potentielles liées à la volatilité des marchés en compensant

¹ JACQUILLAT (B), SOLNIK (B) et PERIGNON (CH), « *Marchés financiers : Gestion de portefeuille et des risques* », Ed Dunod, 6^{ème} édition, P.104.

² <https://www.lumo-france.com/blog/2023/08/29/finance-durable-faut-il-diversifier-ses-fonds-pour-mieux-performer>, consulté le 02\05\2025 à 16 :25.

³ Ordonnance n° 95.07, Op.cit., art 2, P.111

les mouvements défavorables d'un actif par des gains réalisés sur un autre instrument financier. Cette approche repose principalement sur l'utilisation d'instruments dérivés tels que les options, les contrats à terme (forwards et futures) et les swaps, dont la valeur est directement liée à celle d'un actif sous-jacent.¹

L'idée fondamentale est de prendre une position compensatoire sur un instrument dont l'évolution est inverse ou négativement corrélée à celle de l'actif exposé, afin de réduire, voire d'éliminer le risque associé à cet actif.²

Les produits dérivés utilisés à cet effet sont négociés selon des modalités contractuelles précises. Leur utilisation efficace exige une compréhension approfondie de multiples paramètres, notamment la volatilité, la liquidité, la sensibilité aux conditions de marché, et la corrélation avec l'actif couvert³.

Enfin, il convient de distinguer la couverture de la diversification : si la première vise à neutraliser le risque spécifique d'un actif donné en prenant une position inverse, la seconde consiste à répartir les investissements sur plusieurs classes d'actifs pour réduire le risque global du portefeuille. Dans les deux cas, il s'agit de mécanismes de réduction de l'exposition au risque.⁴

¹ PIERANDREI (L), « *Risk management* », Ed Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2019, P.185.

² <https://www.td.com/ca/fr/investir/placement-en-direct/articles/couverture>, Consulté le 22/05/2025 à 19:30

³ PIERANDREI (L), Op.cit, P.225.

⁴ <https://www.td.com/ca/fr/investir/placement-en-direct/articles/couverture>, Consulté le 22/05/2025 à 21:30.

Conclusion :

En somme, ce chapitre vise à poser les bases théoriques nécessaires à la compréhension de la rentabilité et de ses déterminants dans le secteur des assurances.

Nous commencerons par définir la notion de rentabilité, ses principales formes et les outils d'analyse associés. Ensuite, nous présenterons les spécificités des états financiers propres au secteur des assurances. Enfin, nous mettrons en lumière le rôle stratégique des placements financiers dans l'amélioration de la rentabilité des compagnies d'assurance.

Cette démarche permet surtout de mieux comprendre comment les décisions d'investissement, à travers le choix des instruments financiers (obligations, actions, dépôts, actifs immobiliers, etc.), le niveau de risque accepté et l'horizon de placement, contribuent directement à la rentabilité globale d'une compagnie d'assurance. Dans ce secteur, où les revenus techniques peuvent être insuffisants pour assurer une rentabilité stable, les placements financiers représentent un levier stratégique majeur.

Cette analyse théorique ouvre la voie au prochain chapitre pratique, qui sera consacré à l'étude de cas de la SAA à travers sa présentation, l'analyse de sa rentabilité par la méthode des ratios, et l'évaluation de la contribution de ses placements financiers sur sa rentabilité.

Chapitre 03 :
L'impact des
placements financiers
sur la rentabilité de
la Société nationale
d'Assurance « SAA »

Introduction :

Après avoir exposé les fondements théoriques relatifs aux compagnies d'assurances, aux placements financiers et à la rentabilité, ce troisième chapitre est consacré à l'étude de cas de la Société Nationale d'Assurance (SAA). Il a pour objectif de confronter les concepts développés précédemment à la réalité du terrain, en analysant concrètement comment les choix de placement influencent la rentabilité d'une compagnie d'assurance dans le contexte algérien.

Ce travail repose sur les données collectées lors de notre stage au sein de la direction générale de la SAA à Alger, ce qui nous a permis d'accéder à des informations internes, d'observer les pratiques de gestion financière, et d'échanger avec des professionnels du domaine. Cette immersion constitue un apport essentiel pour comprendre les mécanismes de décision liés aux placements et leur impact sur la rentabilité de la compagnie

Dans cette perspective, la première section est dédiée à la présentation de la SAA, son historique, ses missions, ainsi que son organisation financière. La deuxième section porte sur une analyse de la rentabilité globale de la SAA, à travers l'analyse de ses états financiers et l'étude des principaux ratios financiers. Enfin, la troisième section se concentre sur l'analyse des placements financiers réalisés par la compagnie, en explorant leur nature, leur volume et leur rendement (produits financiers), ainsi qu'une analyse des ratios financiers pour connaître le lien entre les placements financiers de la SAA et sa rentabilité.

Chapitre 03 : L'impact des placements financiers sur la rentabilité de la société nationale d'assurance « SAA ».

SECTION 01 : Présentation de la compagnie d'assurance SAA.

Avant d'étudier l'impact des placements financier sur la rentabilité de la compagnie d'assurance SAA, nous devons d'abord présenter l'organisme d'accueil où nous avons effectué notre stage pratique.

1. Bref historique de la SAA :

Dans le but de saisir pleinement le positionnement actuel de la Société Nationale d'Assurance (SAA) au sein du marché algérien des assurances, il apparaît pertinent d'en retracer les principales étapes historiques¹. L'analyse de son évolution institutionnelle et stratégique permet de mieux comprendre le rôle structurant qu'elle a joué dans la mise en place et le développement du secteur assurantiel national.

- **12 décembre 1963** : La société nationale d'Assurance voit le jour en tant que compagnie d'assurance généraliste sous forme de **société mixte Algéro-Egyptienne** (61% pour l'Algérie et 39% pour l'Egypte).
Le premier point de vente ouvre ses portes à Alger-Centre sous l'enseigne "SAA Assurances"
- **Mai 1966** : La SAA est devenue 100% Algérienne par ordonnance N° 66-127 à l'occasion de l'institution du monopole de l'Etat sur les opérations d'assurance.
- **1973** : la suppression des intermédiaires privés d'assurance qui ont été intégrés en tant que fonctionnaires ou salariés dans les compagnies d'assurances algériennes.
- **Janvier 1976** : SAA se spécialise dans la branche des risques simples et développe des offres adaptées aux particuliers, aux professionnels, aux collectivités locales et institutions de santé.
- **Février 1989** : Dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE (Entreprise Publique Economique).
- **1990** : Levée de la spécialisation des entreprises publiques d'assurance. SAA élargit son champ d'activité aux risques industriels, de l'engineering, de transport, risques agricoles et assurance de personnes.

¹ <https://la.saa.dz/fr/about> , Consulté le 10/05/2025 à 14 :30

- **1997** : Refonte de l'organisation du réseau, une organisation tournée vers la performance.
Rémunération des agences directes sur la base de leurs performances opérationnelles.
- **2003** : Nouveau découpage régional. Introduction de l'ERP ORASS et développement d'un Système d'information adapté aux besoins de la SAA.
- **2004** : Réorganisation structurelle et Création de division par segment de marché afin de booster la productivité.
Fin de mandat de la SAA en tant que gestionnaire de FSI et création du fonds de garantie automobile (FGA).
- **2010** : Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages.
- **2016** : La SAA fait passer son capital social à 30 Milliards de DA, soit 275 Millions d'USD.
La SAA présente les indicateurs de performances les plus élevés du marché avec un portefeuille désormais diversifié.
- **2023** : La SAA a augmenté son capital social à 35 milliards DA. Une décision importante qui vient couronner plusieurs décennies de succès de l'entreprise, qui célèbre cette année ses 60 ans d'existence. C'est là une démarche stratégique témoignant de la solidité financière de la compagnie et lui permettant de réaffirmer sa position de leader sur le marché.

2. Présentation de l'organisme d'accueil (Société Algérienne Des Assurances SAA) :

2.1. Présentation générale :

La Société Nationale d'Assurance (SAA) est une société par actions à capitaux publics, dont l'unique actionnaire est l'État. Elle a été fondée le 12 décembre 1963 sous la forme d'une société mixte algéro-égyptienne, avec une participation majoritaire de 61 % pour la partie algérienne. Le 27 mai 1966, la SAA est nationalisée par l'ordonnance n°66-129, dans un contexte où l'État établit son monopole sur les opérations d'assurance à travers l'ordonnance n°66-177.

Dans le cadre des réformes économiques de février 1989, elle adopte le statut d'entreprise publique économique (EPE) et devient une société par actions (SPA), bénéficiant ainsi d'une autonomie accrue en matière de gestion.¹

¹ Document interne relatifs à la présentation de la SAA

Leader du marché national des assurances, la SAA détenait une part de marché de 20,40 % en 2023.¹ Elle est spécialisée dans plusieurs branches, notamment l'assurance automobile, le transport, l'incendie et l'agriculture. Son chiffre d'affaires pour l'année 2023 est estimé à 30 milliards de dinars.

Tableau 4: Fiche signalétique de la SAA

Nom de la société	Société Nationale des Assurances (SAA)
Capital social	30 Milliards DA
Forme juridique	Société par actions
Siège social	Centre des Affaires, Bab Ezzouar, Alger
Date de création	12 décembre 1963
Chiffre d'affaires	30 Milliards DA
Le slogan	Se moderniser pour mieux servir sa clientèle.
Contact	Tel : 021 22 50 00
Site Web	https://www.saa.dz/

Source : Elaboré par nous-même en se basant sur des documents de la SAA.

2.2. Réseau de distribution :

Elle est présentée sur tout le territoire algérien, avec 16 directions régionales chargées de la mise en œuvre de :²

- 296 Agences Directes ;
- 206 agents généraux agréés (AGA) ;
- 26 courtiers ;
- 147 Guichets Bancassurances avec la BADR, la BDL et la BNA ;
- Un réseau d'avocats agréés pour assister et défendre les intérêts des clients ;
- Un réseau de médecins servant les expertises médicales des clients ;
- Un réseau d'experts en agriculture et vétérinaires pour faciliter les travaux d'évaluation et d'expertises en cas de sinistre par exemple.

¹ Rapport de gestion de la SAA en 2023

² Document interne relatifs à la présentation de la SAA

2.3. Filiale de la SAA :

La SAA dispose des filiales suivantes ¹:

- **La Société d'Investissement Hôtelière (SIH) :** Créée le 27 avril 1997 sous forme de SPA, est une filiale dans laquelle la SAA détient une participation et qui exerce ses activités dans le domaine de la promotion et de la gestion immobilière, avec un siège situé à Alger, au BP n°64, Club des Pins.
- **La Société Algérienne d'Expertise et de Contrôle Technique Automobile (SAE-EXACT) :** Constituée en tant que SPA filiale le 2 février 1998, représente une entité dans laquelle la SAA détient 100 % du capital, et dont l'activité est centrée sur les opérations d'expertise, d'évaluation et le contrôle technique des véhicules, avec un siège implanté à Cheraga, sur la route de Dely Ibrahim.
- **Compagnie de réassurance intergouvernementale panafricaine (Africa Ré) :** C'est une SPA fondée le 24 février 1976, dans laquelle la SAA détient une participation minoritaire, et dont l'activité principale est la réassurance, avec un siège basé à Addis Abeba en Éthiopie.
- **La Société d'Assurances de Prévoyance et de Santé (AMANA) :** Créée le 10 mars 2011 sous forme de SPA, est une entreprise spécialisée dans les assurances de personnes et/ou la réassurance, où la SAA est actionnaire, avec un siège situé au 40 Chemin El Mouiz Ibn Badis à El Biar, Alger.
- **La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) :** Créée le 27 novembre 1997 sous la forme juridique de SPA, est une filiale dans laquelle la SAA détient une participation, et qui est active dans le domaine du leasing immobilier, en particulier le crédit-bail immobilier, depuis son siège situé au centre des affaires à Said Hamdine, Alger.
- **La Société de Promotion Immobilière (ASSURE IMMO) :** Fondée le 22 avril 1992 sous forme de SPA, est une entité dans laquelle la SAA détient une part du capital et qui intervient dans la maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que dans la promotion immobilière, depuis son siège sis au 128 rue Hassiba Ben Bouali, bâtiment 2, les Halles, Alger.
- **La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) :** Constituée en SPA le 1er décembre 1995, est une filiale dont l'objet est l'assurance et la garantie des exportations, et dans laquelle la SAA détient une participation, avec des bureaux situés à Dely Ibrahim, sur la Route Nationale n°36.

¹ Rapport général sur les activités et les résultats des filiales et participations de la SAA, 2023.

- **L'Imprimerie des Assurances** : Fondée le 7 mars 1998 sous forme de SPA, est une entité dans laquelle la SAA possède une participation significative, et dont l'activité se concentre sur les travaux de conception et d'impression, depuis son siège établi au 13 rue Hammi Aderrahmane, à Belouizdad (BEO), Alger.
- **La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI)** : Elle a été établie sous forme de SPA le 5 octobre 1997, est une filiale spécialisée dans l'assurance des crédits immobiliers, dans laquelle la SAA détient une participation, et dont le siège est situé à la cité 250 logements, Garidi I, Kouba, Alger.
- **L'Algérienne de Sécurité et du Gardiennage (ASG)** : Constituée le 9 octobre 2019 sous la forme d'EURL filiale, est une société dont la totalité du capital est détenue par la SAA, et qui offre des prestations de gardiennage et de sécurité à partir de son siège établi au 5 boulevard Ché Guevara, Alger.
- **La Société Algérienne de Gestion des Prestations de la Santé (SAGPS)** : Créée le 10 avril 2018 sous forme de SPA, est une filiale dans laquelle la SAA détient une participation, et qui a pour mission la gestion du tiers payant, depuis ses bureaux situés au centre commercial El Qods, Bloc 04, 8e étage, Alger.
- **La Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)** : Elle est fondée le 21 octobre 2001 en tant que SPA, est une entreprise dans laquelle la SAA détient une part du capital, et qui exerce son activité dans le domaine de l'investissement financier, depuis son siège situé au 26 boulevard Zirout Youcef, Alger.
- **L'Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance (ALFA)** : Créée le 1er janvier 2007 sous la forme de SPA, est une structure dans laquelle la SAA est actionnaire, et dont l'objectif est de prévenir et lutter contre la fraude dans le secteur des assurances, depuis ses locaux situés à Ouled Fayet, lotissement El Kerma n°01, Chéraga, Alger.
- **L'Institut Algérien des Hautes Études Financières (IAHEF)** : Constitué le 11 juillet 2004 sous forme de SPA, est une entité dont la SAA détient une participation, et qui est dédiée à la formation dans les domaines de l'assurance et des finances, avec un siège situé au 2 rue Ibn Fahem, BP 230, Alger.
- **Le Bureau Unifié des Assurances Arabes (BUAA)** : Fondé le 31 mars 2014 sous la forme juridique de SPA, est une structure où la SAA détient une participation, et qui se spécialise dans la gestion des sinistres automobiles étrangers dans le cadre de la convention inter-arabe, depuis la résidence Chaabani à Val d'Hydra, Alger.

- **L'École des Hautes Études d'Assurances (EHEA) :** Créée le 1er janvier 2010 sous forme de SPA, est une filiale dans laquelle la SAA détient une part du capital, et qui a pour vocation la formation dans le domaine de l'assurance, depuis son siège implanté à la Coopérative Ennajah 2, n°30, Dely Ibrahim, Chéraga, Alger.
- **La Compagnie d'Assurance Takaful (Algérien Général Takaful) :** Constituée sous forme de SPA le 1er janvier 2022, est une entité spécialisée dans les assurances dommages, dans laquelle la SAA détient une participation, avec un siège situé au 5 boulevard Ernesto Ché Guevara, Alger.
- **La Société de Prestations de Services EXACT PLUS :** Elle est constituée le 22 juin 2004 sous la forme juridique de SPA, est une sous-filiale détenue à 100 % par la SAE-EXACT, dont l'activité principale porte sur l'entretien et le nettoyage de locaux, avec un siège social situé au 12 rue Douzi Mohamed, Bordj El Kiffan, Alger.
- **Inter Partner Assistance Algérie (IPAA) :** Créée le 5 avril 2007 en tant que SPA, est une sous-filiale détenue à 50 % par la SAE-EXACT, et qui intervient dans toutes les prestations de services ou d'assistance, à partir de ses bureaux situés au 76 boulevard Krim Belkacem, Alger.
- **La Société de Contrôle Technique Automobile (COTA) :** Elle est fondée le 12 mars 2001 sous forme de SPA, est une sous-filiale détenue à hauteur de 23,04 % par la SAE-EXACT, et dont la mission principale est d'assurer le contrôle technique des véhicules lourds et légers, depuis ses locaux implantés à la coopérative El Badr, villa n°04, boulevard du 11 décembre 1960, El Biar, Alger.

3. Les missions et les objectifs de la SAA :

3.1. Les missions de la SAA :

La société nationale d'assurance cherche à avoir un niveau de performance technique, économique et sociale qui préserve sa position de leader dans son domaine. Ses missions principales consistent : ¹

- **En tant que société d'assurance :** Offrir des garanties aux clients pour les différents risques susceptibles d'affecter leurs biens ou leur personne, que ce soit en cas d'accidents ou de décès.

¹ Document interne relatifs à la présentation de la SAA

- **En tant qu'institution financière** : Mobiliser l'épargne à long terme et de contribuer au développement de l'économie nationale.

3.2. Les objectifs de la SAA :

Les objectifs de la Société Nationale d'Assurance (SAA) sont :¹

- Renforcer la position de leader sur le marché national ;
- Assurer la croissance continue du chiffre d'affaires et le développement des activités ;
- Elargir son réseau de distribution par l'ouverture de nouvelles agences ;
- Dynamiser l'activité commerciale en améliorant la qualité des services offerts à la clientèle et en proposant des produits plus adaptés à ses besoins ;
- Atteindre un niveau d'indemnisation des sinistres plus satisfaisant ;
- Moderniser le système de gestion et d'information de l'entreprise ;
- Valoriser les métiers techniques en introduisant de nouvelles formations spécifiques au domaine des assurances.

4. Les activités et les produits de la SAA :

L'activité de la SAA couvre plusieurs branches d'activités, et s'adresse à une clientèle diversifiée : particuliers, professionnels, les entreprises de toutes tailles ainsi que les institutions.

Conformément à l'arrêté du 29 Mai 2005 modifiant l'arrêté du 6 Avril 1998 portant agrément de la Société Nationale d'Assurance, les produits commercialisés par la SAA sont :

- **L'Assurance Incendie et Risques Divers Simples** : Elle comporte principalement le risque d'incendie, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, le multirisque habitation, le multirisque immeuble, le multirisque professionnel, le multirisque industriel et commercial.
- **L'Assurance des Risques techniques** : Elle comporte le bris de machines, la perte de produits et l'assurance des risques matériels, informatiques et électroniques.
- **L'Assurance de construction** : Cette assurance est liée aux risques de chantiers, et aux risques de Montage.
- **L'Assurance des catastrophes naturelles** : Tels que : les tremblements de terre ou les mouvements de terrain, les inondations et les coulées de boue ainsi que les tempêtes et les vents violents.

¹ Document interne relatifs à la présentation de la SAA

- **L'assurance-crédit** : Elle permet de protéger les entreprises et les banques contre le risque de non paiement des emprunteurs ou des clients.
- **L'assurance des pertes d'exploitation** : Elle intervient après un incendie ou une catastrophe naturelle pour couvrir les matériels endommagés tels que le bris de machines, les dégâts des eaux, les explosions d'appareils électriques ou les chocs de véhicules.
- **L'assurance de responsabilité civile** : Cette assurance se charge de couvrir un dommage matériel ou corporel causé par l'assuré (ou un membre de sa famille) à une tierce personne.
- **L'assurance automobile** : Elle couvre les dommages subis par les véhicules tels que : le vol, le bris de glass, l'incendie et les accidents, ainsi que les responsabilités civiles des dommages causés à des tiers.
- **L'assurance transport** : Destiné aux entreprises de transports (importateurs et exportateurs). Elle couvre les risques liés aux moyens de transport (aérien, maritime ou terrestre), les dommages subis par les marchandises transportées (facultés), ainsi que la responsabilité civile du transporteur.
- **L'assurance agricole** : Cette assurance est destinée aux exploitations agricoles, qu'il s'agisse de fermes, de cultures céréalières, fruitières ou légumières, ainsi que d'élevages d'animaux. Elle couvre les bâtiments et terrains, le matériel agricole (machines, camions, etc.), les animaux, ainsi que les pertes liées à l'élevage ou à l'exploitation.

5. L'organisation structurelle de la Société National d'Assurance (SAA) :

5.1. L'organigramme de la SAA :

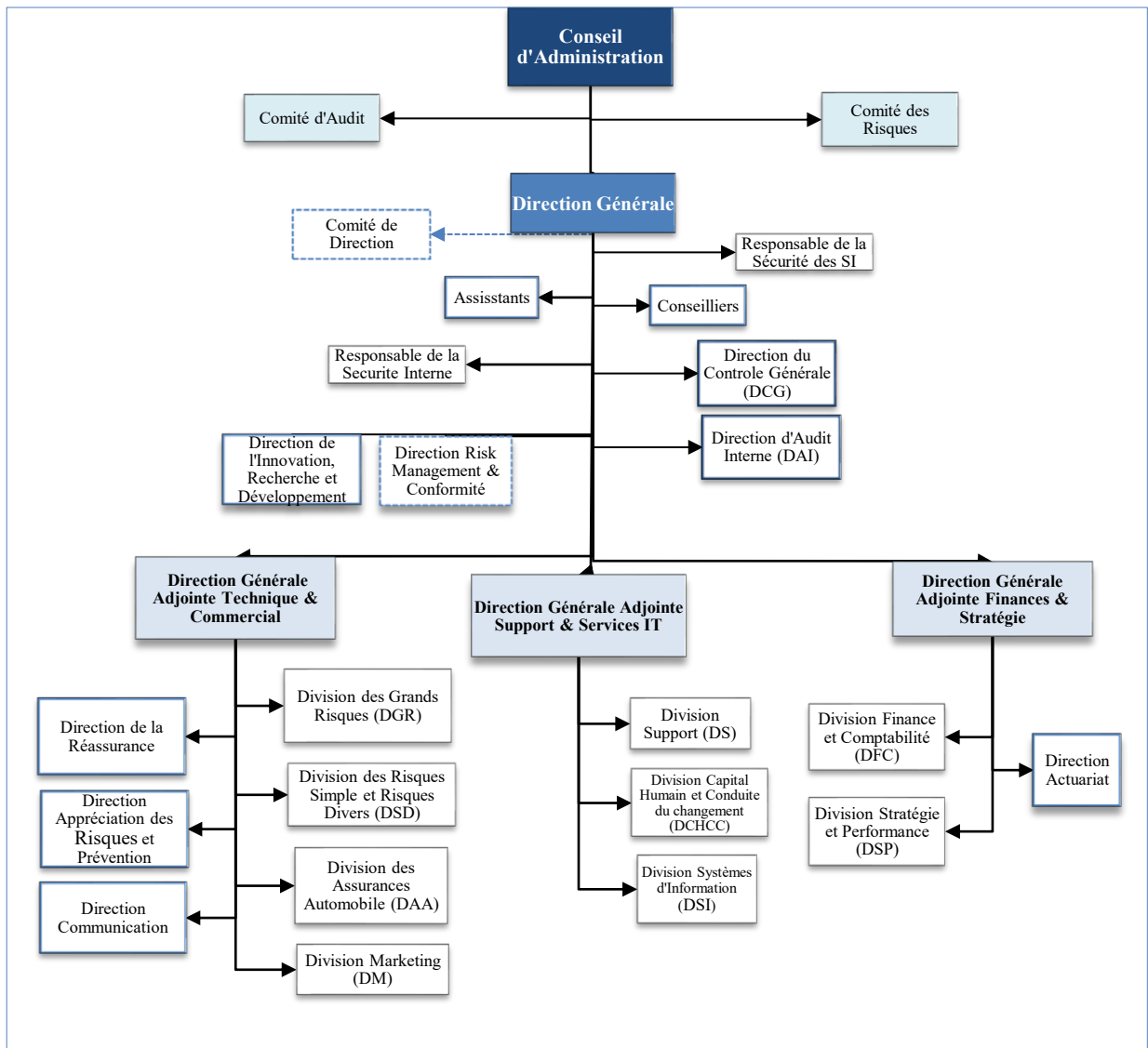
L'organisation de la SAA s'articule autour de trois principaux niveaux hiérarchiques : la Direction Générale, les Directions Régionales et les Agences.

- **La Direction Générale** est placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général (PDG), appuyé par ses assistants, la Direction de l'Audit Interne et la Direction du Contrôle Général. Elle comprend :
 - Un Directeur Général Adjoint en charge de l'Administration et des Finances, supervisant trois divisions ainsi qu'une Direction du Contentieux Général.
 - Un Directeur Général Adjoint en charge du Technique, encadrant quatre divisions, deux directions et une cellule.

- **Les Directions Régionales (DR)** assurent le relais organisationnel à l'échelle territoriale. Elles sont structurées selon trois grandes zones géographiques :
 - Les Directions Régionales du Centre ;
 - Les Directions Régionales de l'Est ;
 - Les Directions Régionales de l'Ouest.
- **Les Agences** sont réparties sur l'ensemble du territoire national, assurant une couverture de proximité des services de la SAA.

Cette structuration hiérarchique est représentée de manière synthétique à travers l'organigramme de l'entreprise.

Figure 1: Schéma de l'organigramme de la SAA



Source : Elaboré par nous-même en se basant sur des documents relatifs à l'organigramme de la SAA.

5.2. Organisation de la SAA :

Le PDG, la direction générale et la DFC représentent les principales instances de pilotage et de décision au sein d'une entreprise : ¹

5.2.1. Le rôle de la direction générale :

La Direction Générale de la SAA occupe une place centrale dans l'organisation de l'entreprise, en raison de son rôle de pilotage et de contrôle de l'ensemble des activités. Elle est responsable de la définition de la politique générale, de la fixation des objectifs à atteindre pour chaque structure, ainsi que de l'arrêté des comptes de la compagnie.

5.2.2. Le président directeur générale (PDG) :

Le Président-Directeur Général exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le code de commerce, les statuts de l'entreprise, le règlement intérieur, ainsi que par le conseil d'administration, lequel assure le contrôle de ses actions. Il assure la direction des activités de la compagnie sous la supervision de ce dernier. À ce titre, il définit la politique générale, fixe les objectifs à atteindre pour l'entreprise et ses différentes structures, et procède à l'arrêté des comptes. En raison de l'ampleur de ses responsabilités, il délègue une partie de ses prérogatives aux Directeurs Généraux Adjointes, aux Chefs de Division, aux Directeurs Centraux ainsi qu'aux Directeurs Régionaux.

5.2.3. Présentation de la Division Finance et Comptabilité :

Relevant de la Direction Générale de la SAA, la Division Finance et Comptabilité est chargée de la consolidation des données comptables et financières de l'ensemble de la compagnie.

- **Au niveau des agences :** Le service Finance/Comptabilité assure la production quotidienne des données comptables.
- **Au niveau des directions régionales :** Le département Finance/Comptabilité est responsable de la consolidation mensuelle des données issues des agences relevant de leur périmètre.
- **Au niveau de la Direction Générale :** La division procède à la consolidation des données transmises par les directions régionales, permettant ainsi d'établir la situation comptable et financière globale de la compagnie.

¹ Document interne relatifs à la présentation de la SAA

SECTION 02 : Analyse de la rentabilité de la SAA par la méthode des ratios.

L'analyse des états financiers à travers les ratios constitue un outil pertinent pour évaluer la rentabilité. Cette section met en avant les principaux ratios utilisés dans le secteur des assurances, accompagnés d'une comparaison sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

1. Analyse de la rentabilité de la SAA à partir du bilan (2021-2023) :

L'analyse de la rentabilité à partir du bilan repose sur l'utilisation de certains ratios spécifiques, à savoir :

1.1. Analyse de l'évolution du bilan (2021-2023) :

Tableau 5: Bilan recapitulatif de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Actif Non Courant	71 764 987 257,48	75 009 438 682,06	76 467 847 968,34	4,52%	1,94%
Actif Courant	22 129 747 106,87	22 494 796 922,93	22 351 254 749,59	1,65%	-0,64%
TOTAL ACTIF	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,35%
Capitaux Propres	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,83%
Passif Non Courant	10 113 451 714,42	10 341 968 014,66	10 220 301 256,84	2,26%	-1,18%
Passif Courant	42 219 942 654,00	43 953 021 345,89	43 736 546 838,27	4,10%	-0,49%
TOTAL PASSIF	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,35%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA.

Le tableau ci-dessus présente un bilan synthétique de la SAA, mettant en évidence les principaux agrégats financiers sur la période 2021-2023.

Actifs : L'actif total a connu une augmentation de 3,84 % en 2022, suivie d'une hausse plus modérée de 1,35 % en 2023. Cette progression est principalement portée par l'actif non courant, qui a affiché une croissance de 4,52 % en 2022 et de 1,94 % en 2023. Cela indique une stratégie d'investissement à long terme de l'entreprise. En revanche, l'actif courant est resté stable, avec une légère baisse de 0,64 % en 2023.

Capitaux propres : Les capitaux propres ont connu une augmentation régulière sur la période, avec une croissance de 3,96 % en 2022 et de 3,83 % en 2023. Cette évolution traduit une amélioration continue de la solvabilité de l'entreprise et une capacité renforcée d'autofinancement.

Passifs : Le passif non courant a légèrement progressé de 2,26 % en 2022 avant de diminuer de 1,18 % en 2023. Cette baisse pourrait indiquer un remboursement partiel des dettes à long terme. En ce qui concerne le passif courant, une hausse de 4,10 % a été observée en 2022, suivie d'une légère diminution de 0,49 % en 2023.

1.2. La marge de solvabilité :

Tableau 6: La marge de solvabilité de la SAA

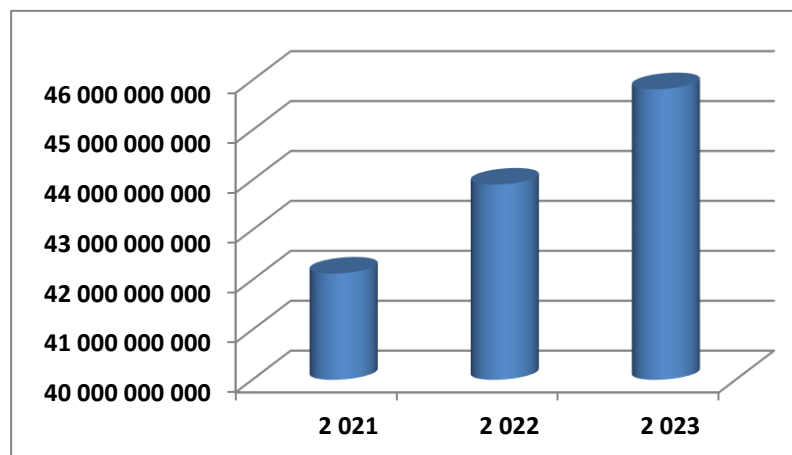
Les années	2 021	2 022	2 023	Evolution	
				%	%
Capital social	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00	35 000 000 000,00	0,00%	16,67%
Réserves réglementaires	8 505 252 213,54	9 888 230 853,46	6 536 137 101,97	16,26 %	-33,90%
Provisions réglementaires	3 623 173 235,73	4 023 171 871,12	4 285 378 297,93	11,04 %	6,52%
Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	-	-
Marge de Solvabilité	42 128 425 449,27	43 911 402 724,58	45 821 515 399,9	4,23%	4,35%
15% Provision techniques	752 352 789,03	894 136 671,87	707 239 590,45	18,85 %	-20,9%
20% Primes émises	4 284 776 064,25	4 304 252 536,42	4 569 188 295,97	0,45%	6,16%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

A partir du tableau précédent, on observe que la marge de solvabilité de la SAA a connu une hausse successive de 4% durant les trois exercices, passant de 42 128 425 449,27 DA en 2021 à 45 821 515 399,90 DA en 2023.

Ainsi, la SAA est une compagnie largement solvable puisque sa marge de solvabilité est supérieure à 15% des dettes techniques et 20% des primes émises.

Figure 2: L'évolution de la marge de solvabilité de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

1.3. Ratio de solvabilité :

Tableau 7:Ratio de solvabilité de la SAA

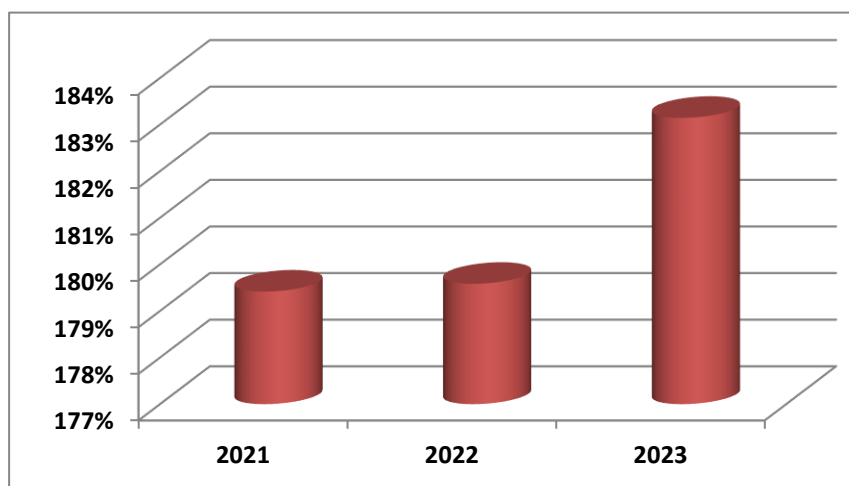
Les années	2022	2022	2023	Evolution	
				%	%
Total actif (ou total passif)	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,35%
Total des dettes	52 333 394 368,42	54 294 989 360,55	53 956 848 095,11	3,75%	- 0,62%
Ratio de solvabilité	179,42%	179,58%	183,14%	0,09%	1,98%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

Entre 2021 et 2022, le ratio de solvabilité augmente légèrement de 0,09 %, en raison d'une hausse de 3,84 % des actifs, compensée par une augmentation équivalente des dettes (3,75%). Entre 2022 et 2023, ce ratio augmente de 1,98 %, grâce à une hausse des actifs de 1,35 % combinée d'une baisse des dettes de 0,62 %.

Ce ratio est supérieur à 100%, durant les trois années, ce que signifie que l'entreprise est solvable en général. C'est-à-dire que l'entreprise peut rembourser la totalité de ses dettes à l'échéance en utilisant la totalité de son actif.

Figure 3:L'évolution du Ratio de solvabilité de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

1.4. Ratio de financement par la réassurance :

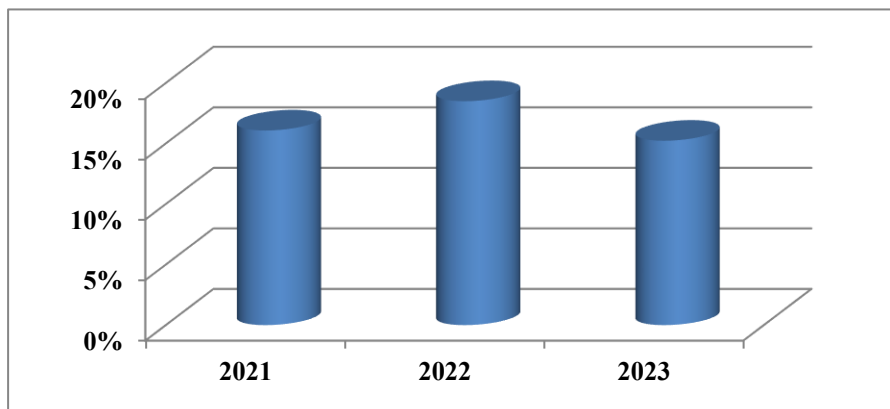
Tableau 8:Ratio de financement par la réassurance dans la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Provisions techniques de réassurance (actif)	5 015 685 260,17	5 960 911 145,77	4 714 930 603,02	18,85%	-20,90%
Provisions techniques sur opérations directes (passif)	31 201 723 994,30	32 230 254 895,08	30 960 595 793,13	3,30%	-3,94%
Ratio de financement par réassurance	16,08%	18,49%	15,23%	15,05%	-17,66%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que ce ratio a connu une augmentation de 15,05% en 2022 par rapport à 2021, suite à la hausse des provisions techniques de l'actif de 18,85%. En 2023, nous constatons une diminution de 17,66%, suite à la régression importante des provisions techniques de l'actif de -20,90% en 2023. Cette régression peut être expliquée par la diminution du recours de la SAA à la réassurance.

Figure 4:L'évolution du Ratio de financement par la réassurance dans la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

1.5. Ratio de liquidité :

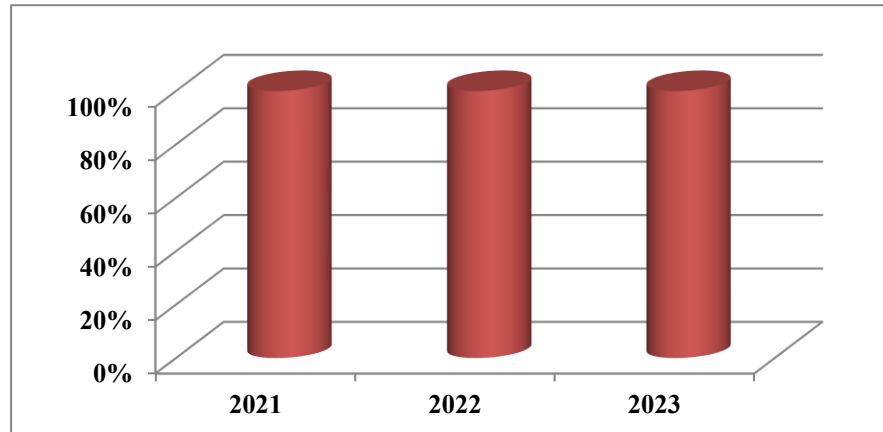
Tableau 9:Ratio de liquidité de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Actif courants	22 129 747 106,87	22 494 796 922,93	22 351 254 749,59	1,65%	-0,64%
Dettes à court terme	42 219 942 654,00	43 953 021 345,89	43 736 546 838,27	4,10%	-0,49%
Ratio de liquidité générale	52,42%	51,18%	51,10%	-2,37%	-0,16%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

Ce tableau montre que le ratio de liquidité générale de la SAA est resté inférieur à 100 % durant les années 2021, 2022 et 2023, indiquant que l'actif courant de la compagnie ne suffit pas à couvrir ses dettes à court terme.

Figure 5: L'évolution du Ratio de liquidité de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

2. Analyse de la rentabilité de la SAA à partir du compte de résultat (2021-2023) :

L'analyse de la rentabilité à partir du compte de résultat se base sur des indicateurs clés, tels que :

2.1. La marge d'assurance de la SAA :

Tableau 10:La marge d'assurance de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Primes acquises	22 516 201 754,10	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,97%	0,61%
Prestations réglé	12 208 822 420,20	12 082 843 332,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,69%
Commission de réassurance	1 025 291 277,77	1 144 903 551,49	1 101 226 677,54	11,67%	-3,81%
La marge d'assurance nette	11 332 670 611,67	12 471 423 135,62	12 246 588 291,02	10,05 %	-1,80%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultats de la SAA.

Le tableau ci-dessus nous permettons d'analyser les éléments suivants :

- Evolution des primes acquises :

Les primes acquises ont connu une croissance continue durant la période étudiée. En 2022, elles ont augmenté de 3,97 %. En 2023, la hausse s'est poursuivie, bien que plus faible, avec un taux de croissance de 0,61 %, ce qui pourrait refléter une stabilisation du portefeuille.

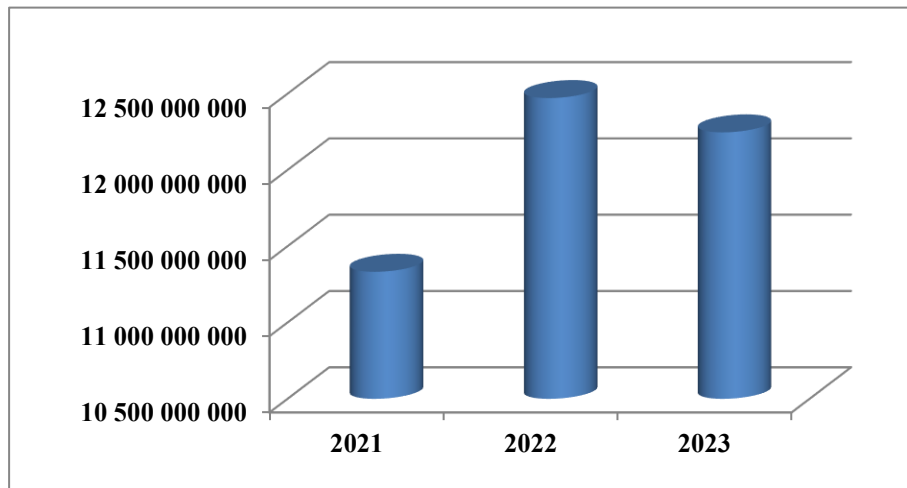
– **Évolution des prestations de sinistres :**

Les prestations de sinistres ont affiché une baisse de 1,03 % en 2022, ce qui a contribué positivement à la marge d'assurance cette année-là. Toutefois, en 2023, ces prestations ont augmenté de 2,69 %, impactant défavorablement le résultat technique de la compagnie.

– **Évolution de la marge d'assurance :**

En 2022, La marge d'assurance de la SAA a enregistré une hausse de 10,05 % par rapport à 2021, principalement en raison de l'augmentation des commissions de réassurance (11,67 %). L'année 2023 a connu une légère baisse de 1,8 % par rapport à 2022, liée à une diminution des commissions de réassurance de 3,81 %.

Figure 6: L'évolution de la marge d'assurance de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultats de la SAA.

2.2. Analyse des résultats :

L'analyse des résultats de la SAA se devise en trois agrégats :

2.2.1. Le résultat technique :

Tableau 11: Le résultat technique de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat technique	1 363 526 720,73	1 245 113 162,30	593 359 646,53	-8,68%	-52,34%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultats de la SAA.

Le tableau ci-dessus, représente le résultat technique opérationnel de la SAA durant les trois dernières années.

Ce résultat a connu une diminution de 8,68 % en 2022 par rapport à 2021, et de 52,34 % en 2023 par rapport à 2022. Cette diminution est due principalement à la hausse des autres charges opérationnelles et les dotations aux amortissements et provisions, surtout en 2023.

2.2.2. Le résultat financier :

Tableau 12: Le résultat financier de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,24%	16,66%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultats de la SAA.

D'après le tableau ci-dessus, le résultat financier de la SAA durant les années 2021, 2022 et 2023 a connu une augmentation successive de 13,24 % en 2022 et de 16,66 % en 2023.

L'analyse des résultats financiers permet de constater que les revenus financiers générés par la SAA durant les trois années d'étude sont suffisants pour couvrir ces charges financières.

2.2.3. Le résultat net :

Tableau 13: Le ratio du résultat net de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat Net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,19%	-2,64%
Primes émises	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,16%
Ratio du résultat Net	13,46%	14,63%	13,42%	8,70%	-8,28%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultats de la SAA.

Le résultat net de la SAA a augmenté de 9,19 % en 2022 par rapport à 2021, suite à la hausse de résultat financier de 13,24 %. Par contre en 2023 ce résultat a connu une baisse de 2,64 % par rapport à 2022, dû à la diminution du résultat technique opérationnel de 52,34 %.

3. Analyse de la rentabilité de la SAA par la méthode des ratios (2021-2023):

Afin d'évaluer précisément la rentabilité de la SAA, nous allons calculer et analyser différents ratios financiers essentiels, parmi eux :

3.1. Ratios de rentabilité :

Les ratios de rentabilité de la SAA durant les trois derniers exercices sont les suivants :

3.1.1. Ratio de rentabilité économique :

Tableau 14: Ratio de rentabilité économique de la SAA

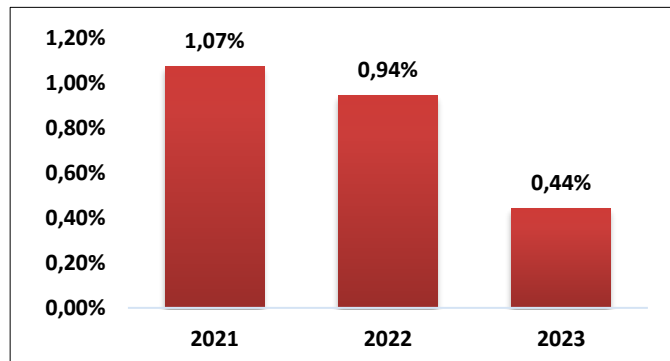
Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat technique net	1 009 009 773,34	921 383 740,10	439 086 138,43	-8,68%	-52,34%
Total actif	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,35%
Ratio de rentabilité économique	1,07%	0,94%	0,44%	- 12,06%	- 52,98%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

La rentabilité économique de la SAA s'est située entre 1,07 %, 0,94 % et 0,44 % au cours des trois dernières années. En 2022, elle a enregistré une baisse de 12,06% par rapport à 2021, dû à la baisse du résultat technique net de 8,68 %.

En 2023, le taux de rentabilité économique s'est établi à 0,44 %, marquant une baisse de 52,98 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par une diminution du résultat net de 52,34 %, combinée à une augmentation de l'actif total de 1,35 %.

Figure 7: L'évolution du ratio de rentabilité économique de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

3.1.2. Ratio de rentabilité financière :

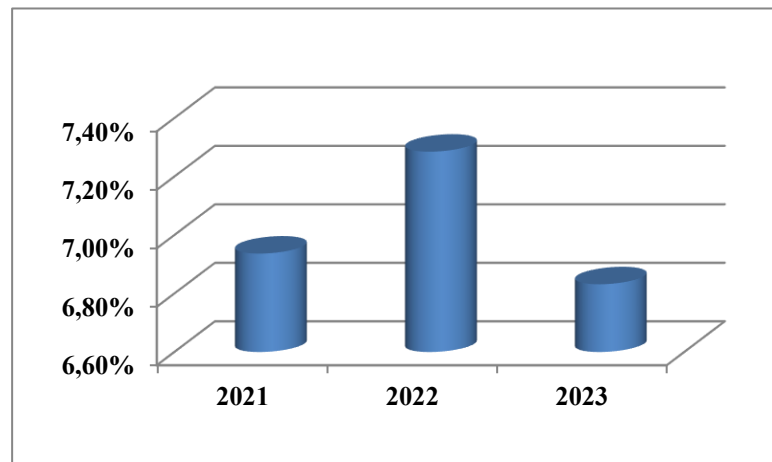
Tableau 15: Ratio de rentabilité financière de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,19%	-2,64%
Capitaux propres	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,83%
Ratio de rentabilité financière	6,94%	7,29%	6,83%	5,03%	-6,23%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

Le rendement des capitaux propres de la SAA s'est maintenu entre 6 % et 7 % au cours des trois dernières années. En 2022, ce ratio a progressé de 5,03 %, porté par l'augmentation du résultat net de 9,19%. En revanche, en 2023, il a reculé de 6,23 %, en raison de la baisse enregistrée au niveau du résultat net.

Figure 8: L'évolution du ratio de rentabilité financière de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des bilans de la SAA.

3.1.3. Ratio de rentabilité commerciale :

Tableau 16: Ratio de rentabilité commerciale de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,19%	-2,64%
Chiffre d'affaires	29 200 000 000	29 900 000 000	30 240 000 000	2,40%	1,14%
Ratio de rentabilité commerciale	9,87%	10,53%	10,14%	6,63%	-3,73%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA.

A partir du tableau ci-dessus, nous constatons que l'activité commerciale de la SAA génère une rentabilité assez stable de près de 10 % durant les années 2021,2022 et 2023.

Cette rentabilité a augmenté de 6,63 % en 2022 par rapport à l'exercice 2021, passant de 9,87% à 10,53%, dû à la hausse du chiffre d'affaires de 2,40 %, ainsi du résultat net de 9,19%. En 2023, cette rentabilité a connu une baisse de 3,73 %, suite à la baisse enregistrée dans le résultat net de 2,64 %.

3.1.4. Ratio de rentabilité d'exploitation :

Tableau 17: Ratio de rentabilité d'exploitation de la SAA

Les années	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Marge d'assurance nette	11 332 670 611,67	12 471 423 135,62	12 246 588 291,02	10,05%	-1,8%
Chiffre d'affaires	29 20 000 0000	29 900 000 000	30 240 000 000	2,40%	1,14%
Ratio de rentabilité d'exploitation	38,81%	41,71%	40,50%	7,47%	-2,91%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA.

Dans le tableau ci-dessus, nous observons que ce ratio a connu une augmentation de 7,47 % en 2022 par rapport à 2021, suite à la hausse de la marge d'assurance nette de 10,05 %.

Par contre en 2023, ce ratio a connu une diminution de 2,91 % par rapport à 2022, suite à la régression de la marge d'assurance nette de 1,80 %, expliqué par l'augmentation des sinistres en 2023 de 2,69 % par rapport à 2022.

3.2. Ratios d'activité :

Parmi les ratios d'activité de la SAA, on trouve :

3.2.1. Taux de croissance des primes :

Tableau 18: Taux de croissance des primes de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Primes émises nettes	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,16%
Primes acquises nettes	22 516 201 754,10	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,97%	0,61%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultats de la SAA.

Premièrement on va discuter le ratio de croissance des primes émises : On remarque qu'il y'a une augmentation successive de 0,45 % en 2022 par rapport 2021, et de 6,16 % en 2023 par rapport a 2022, ce qui s'explique par l'augmentation des contrats durant cette période.

Cependant, pour les primes acquises : Nous remarquons qu'ils ont connu une augmentation de 3,97 % en 2022 par rapport à 2021.

En 2023, les primes acquises ont connu une hausse légère de 0,61 % par rapport 2022.

3.2.2. Taux de rétention des primes :

Tableau 19: Taux de rétention des primes de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Primes émises nettes	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,16%
Primes émises brutes	27 612 302 627,75	28 370 414 024,38	28 665 615 913,42	2,75%	1,04%
Taux de rétention des primes	77,59%	75,86%	79,70%	-2,23%	5,06%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultat de la SAA.

D'après le tableau, le Taux de rétention des primes de la SAA durant les années 2021, 2022 et 2023 a connu des fluctuations passant de 77,59 % à 75,86 %, avant d'atteindre 79,70 % en 2023.

Dans notre cas ce taux est considéré comme élevé, ce qui signifie que la SAA conserve une grande partie des risques souscrits sans dépendre fortement de la réassurance.

3.3. Ratios techniques et financiers :

Les ratios techniques et financiers de la SAA comprennent notamment :

3.3.1. Ratio de sinistralité :

Tableau 20: Ratio de sinistralité de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Charges des sinistres nettes	12 208 822 420,20	12 082 843 382,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,69%
Primes acquises nettes	22 516 201 754,10	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,97%	0,61%
Ratio de sinistralité	54,22%	51,62%	52,68%	-4,81%	2,06%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultat de la SAA.

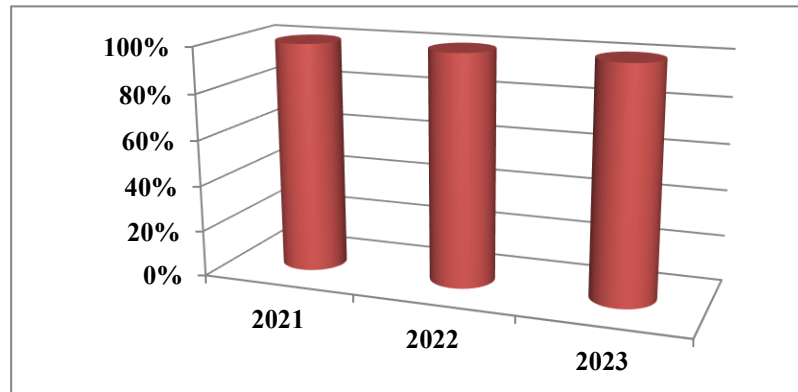
Du tableau ci-dessus, nous constatons que le ratio de sinistralité connu une fluctuation de 54,22%, 51,62% et 53,68% durant les années 2021 2022 et 2023.

Ainsi, le ratio S/P a connu une baisse de 4,81% en 2022 par rapport à 2021, suite à la diminution des sinistres survenus de 1,03 %.

Contrairement à l'exercice 2023, ou il a connu une hausse de 2,06 % par rapport à 2022, suite à l'augmentation des sinistres survenus de 2,69%.

D'où nous pouvons dire que la SAA a détenu une meilleure maîtrise de sinistre qui lui permet de réussir à le couvrir par les primes acquises durant l'exercice.

Figure 9: L'évolution du ratio de sinistralité de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultat de la SAA.

3.3.2. Ratio de frais de gestion :

Tableau 21: Ratio de frais de gestion de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Frais de gestion	9 591 183 046,92	9 850 957 119,66	10 366 119 975,42	2,71%	5,23%
Primes émises	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,16%
Ratio de frais de gestion	44,77%	45,77%	45,37%	2,24%	-0,87%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que le ratio de frais de gestion ne dépasse pas les 45% durant les trois derniers exercices. Ce ratio a connu une augmentation de 2,24 % en 2022 par rapport à 2021 suite à la hausse des frais de gestion de 2,71 %.

Par contre en 2023, ce ratio a diminué légèrement de 0,87 %. Cette baisse est due au fait que les frais de gestion ont augmenté de 5,23%, mais cette augmentation est inférieure à l'augmentation des primes émises qui s'élève à 16,16%.

3.3.3. Ratio combiné :

Tableau 22: Ratio combiné de la SAA

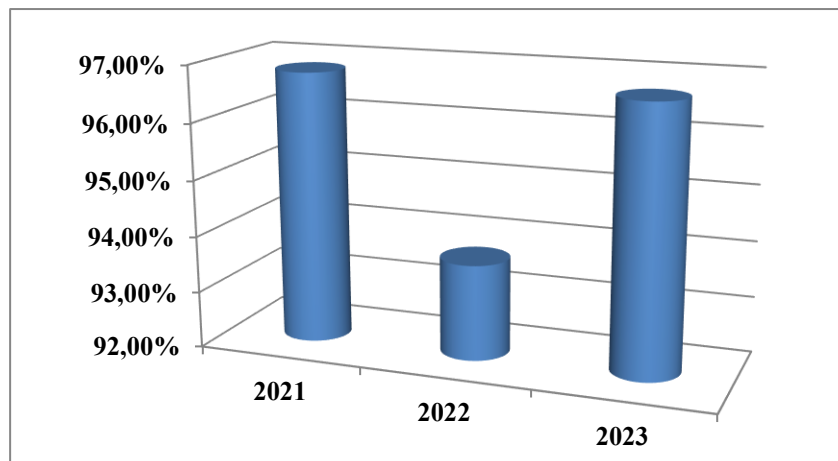
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Charge de sinistres	12 208 822 420,20	12 082 843 382,38	12 407 582 137,58	-1,03%	2,69%
Frais de gestion	9 591 183 046,92	9 850 957 119,66	10 366 119 975,42	2,71%	5,23%
Primes acquises	22 516 201 754,10	23 409 362 916,51	23 552 943 751,06	3,97%	0,61%
Le ratio combiné	96,82%	93,70%	96,69%	-3,23%	3,20%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA.

A partir du tableau ci-dessus, nous constatons que le ratio combiné est inférieur à 100%, passant de 96,82% en 2021 à 96,69% en 2023.

Toutefois, nous pouvons dire que malgré le résultat technique est positif, les résultats l'activité de la SAA est peu rentable vu qu'elle ne représente qu'un excédent de 3,31%.

Figure 10:L'évolution du ratio combiné de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA.

3.3.4. Taux de rendement des actifs :

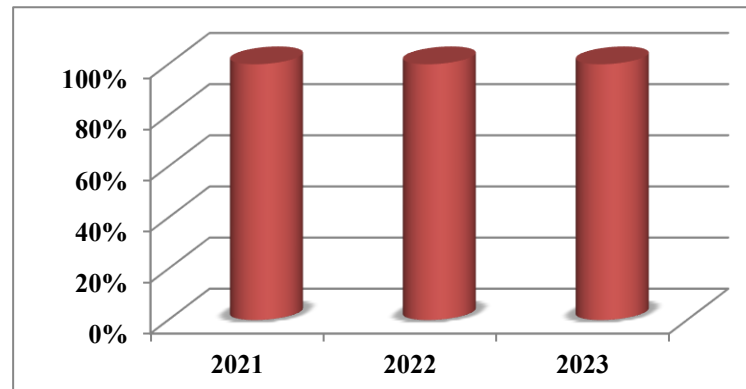
Tableau 23:Taux de rendement des actifs de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat Financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,24%	16,66%
Actifs gérés	55 127 998 234,73	57 879 259 309,82	58 078 204 840,57	4,99%	0,34%
Taux de rendement des actifs	3,63%	3,92%	4,56%	7,85%	16,26%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des états financiers de la SAA.

A partir du tableau, nous remarquons que le taux de rendement a connu une augmentation successive de 7,85% en 2022 par rapport à 2021 et 16,2% en 2023 par rapport à 2022, suite à l'augmentation du résultat financier durant les trois dernières années.

Figure 11:L'évolution du taux de rendement des actifs de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des états financiers de la SAA

3.3.5. Ratio du levier de souscription :

Tableau 24:Ratio du levier de souscription de la SAA

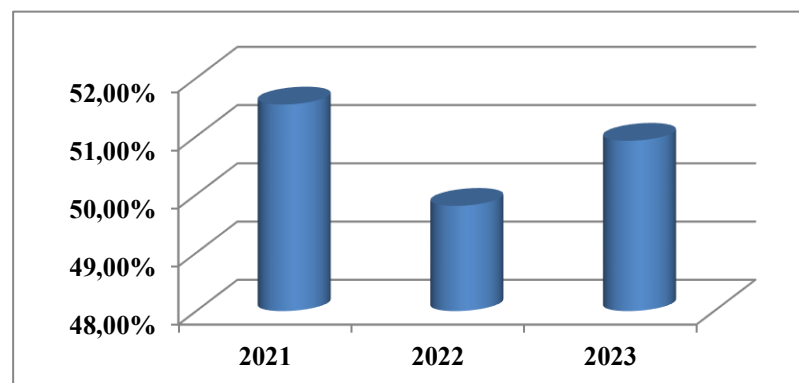
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Prime nette émises	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,16%
Fonds propres moyens	41 561 339 995,93	43 209 246 244,44	44 862 254 622,82	3,96%	3,83%
Ratio du levier de souscription	51,55%	49,81%	50,92%	-3,38%	2,24%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des états financiers de la SAA.

Du tableau ci-dessus, nous constatons que le ratio du levier de souscription a connu une fluctuation de 51,54%, 49,81% et 50,92% durant les années 2021 2022 et 2023.

En 2022, ce ratio a connu une baisse de 3,38%, due à la non suffisance des primes émises pour gérer les risques liés à son activité de souscription. Par contre, en 2023, nous remarquons une hausse de 2,24% suite à l'augmentation des primes émises de 6,16 %.

Figure 12:L'évolution du ratio du levier de souscription de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA

3.4. Ratio d'analyse du résultat :

Les principaux ratios qui permettent d'analyser les résultats de la SAA sont les suivants :

3.4.1. Ratio du taux de résultat financier par rapport aux produits financiers :

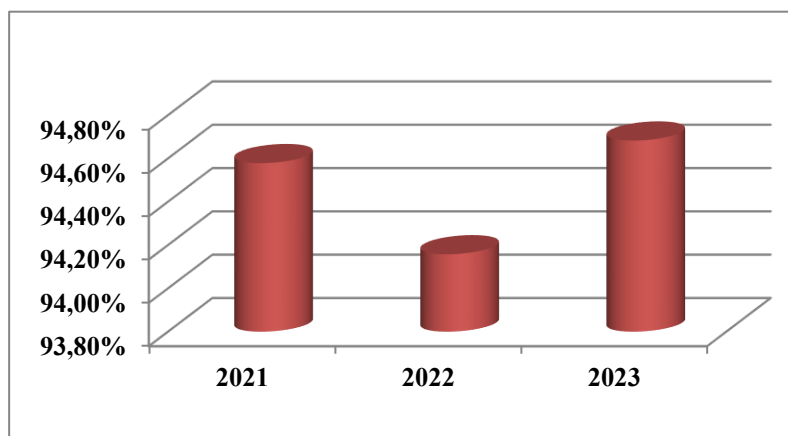
Tableau 25:Ratio du taux du résultat financier de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat Financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,24%	16,66%
Produits Financiers	2 117 993 004,94	2 409 036 192,80	2 794 747 726,29	13,74%	16,01%
Ratio du résultat Financier	94,58%	94,16%	94,68%	-0,44%	0,56%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des comptes résultat de la SAA

Du tableau ci-dessus, nous constatons qu'en 2022 le ratio a décliné de 0.44 %, suite à l'augmentation plus que proportionnelle des produits financiers par rapport au résultat financier. Par contre en 2023 le ratio a augmenté de 0.56% passant de 94,16 % à 94,68 %.

Figure 13 : L'évolution du ratio du taux du résultat financier de la SAA



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA

3.4.2. Ratio du taux de résultat net :

Tableau 26:Ratio du taux du résultat net de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat Net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,19%	-2,64%
Primes émises	21 423 880 381,23	21 521 262 682,08	22 845 941 479,86	0,45%	6,16%
Ratio du résultat Net	13,46%	14,63%	13,42%	8,70%	-8,28%

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la SAA

A partir du tableau ci-dessus, nous constatons que ce ratio a augmenté de 8,70% en 2022 par rapport à 2021 suite à l'augmentation du résultat net de 9,19 %, ce que signifie que la SAA a la capacité a généré des bénéfices à partir de son activité principale.

En 2023 ce ratio a connu une baisse de 8,28% dû à la baisse du résultat net de - 2,64%.

SECTION 03 : La contribution des placements financiers dans la rentabilité de la compagnie d'assurance SAA

Pour apprécier l'impact des placements financiers sur la rentabilité de la compagnie d'assurance SAA, nous effectuerons en premier lieu une analyse profonde des types et montants des placements financiers réalisés par cette compagnie durant les trois derniers exercices (2021-2022-2023), puis nous examinerons les produits générés par chaque type de placements. Ainsi, nous allons essayer de calculer quelques ratios financiers, afin de porter un jugement sur l'impact de ces placements sur la rentabilité globale de la SAA.

1. Présentation du portefeuille des placements financiers de la SAA durant les années 2021-2022-2023 :

Le portefeuille des placements financiers de la SAA se compose de :

a- Placements de longue ou moyenne durée : sont principalement :

- Les Obligations assimilables du trésor (OAT) ;
- Les Obligations entreprise ;
- Les Bons de trésor assimilables (BTA) détenus à échéance ;
- Les Dépôts à terme en Dinar et en devise (DAT).

b- Placements de courte durée : sont les suivants :

- Les Bons de trésor assimilables (BTA) disponible à la vente ;
- Les Bons de trésor à court terme (BTC - 13\26 semaines).

c- Les participations (sous forme d'action d'entreprise)

d- Les placements immobiliers

Le tableau suivant représente les placements financiers réalisés par la SAA durant les exercices 2021-2022 et 2023 :

Tableau 27: Stock des placements financiers de la SAA

Types	Les années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
OAT	14 979 951 057,47	12 730 401 771,71	17 382 262 109,42	-15,02%	36,54%
Obligations	60 000 000,00	30 000 000,00	-	-50,00%	-100,00%
BTA détenu à échéance	13 510 014 650,12	12 905 116 616,59	10 255 118 525,57	-4,48%	-20,53%
DAT	12 246 520 000,00	18 296 520 000,00	18 296 520 000,00	49,40%	0,00%
DAT Devises	109 726 498,00	109 726 498,00	-	0,00%	-100,00%
Placements à LT	40 906 212 205,59	44 071 764 886,30	45 933 900 634,99	7,74%	4,23%
BTA disponible à la vente	1 872 246 000,00	659 431 200,00	689 101 000,00	-64,78%	4,50%
BTC 13/26 Sem	-	100 000 000,00	-	-	-100,00%
Placements à CT	1 872 246 000,00	759 431 200,00	689 101 000,00	-59,44%	-9,26%
Placements immobiliers	666 612 375,55	648 634 087,10	610 010 989,68	-2,70%	-5,95%
Filiales	5 886 947 015,00	6 237 947 015,00	6 327 674 000,00	5,96%	1,44%
Sous-filiales	135 000 000,00	135 000 000,00	4 404 500 000,00	0,00%	3162,59%
Participations	6 021 947 015,00	6 372 947 015,00	10 732 174 000,00	5,83%	68,40%
TOTAL GENERAL	49 467 017 596,14	51 852 777 188,40	57 965 186 624,67	2,83%	17,63%

Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

À partir du tableau ci-dessus, nous remarquons que les placements financiers de la SAA à long terme sont dans une hausse successive durant les trois années, passant de 7,74% en 2022 par rapport à 2021, et de 4,23% en 2023 par rapport à 2022.

Alors que, les placements à court terme ont connu une baisse remarquable en 2022 de 59,44% par rapport à 2021. En 2023, la baisse s'est poursuivie, mais de façon moins marquée avec un taux de 9,26%.

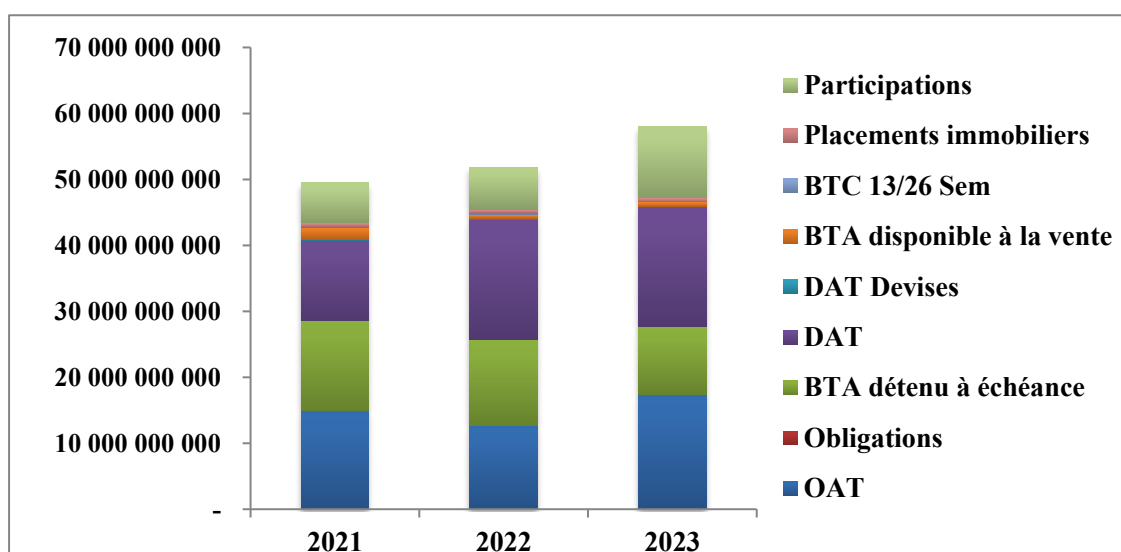
Les placements immobiliers ont diminué successivement de 2,70% en 2022 par rapport à 2023, et de 5,95% en 2023 par rapport à 2022.

En 2022, la valeur totale des participations a connu une hausse de 6%, grâce à la nouvelle participation de la SAA dans la nouvelle société d'Assurance Takaful, créée en 2022 avec un capital de 300 MDA. Cette hausse s'est poursuivie en 2023 à un rythme plus élevé (68,40 %), en raison de l'augmentation des participations dans les sous-filiales, ainsi que l'augmentation du capital de plusieurs sociétés dans lesquelles la SAA détient des participations.

Une fois l'analyse des différents types de placements effectuée, il est pertinent de passer vers l'évolution du montant globale des placements financiers de la SAA :

Nous remarquons que les placements de la SAA sont dans une hausse continue durant les trois exercices précédents, sachant que cette augmentation a été de 2,83% en 2022, et de 17,63% en 2023. Cette évolution continue renforce la stabilité financière de l'entreprise, et reflète une gestion efficace de ses actifs, ce qui est un indicateur positif de sa performance financière.

Figure 14 : Les placements financiers de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

2. Analyse des produits financiers générés par les placements de la SAA durant les années 2021-2022-2023 :

2.1. Les Obligations assimilables du trésor (OAT) :

Tableau 28: Les produits financiers générés par les OAT de la SAA

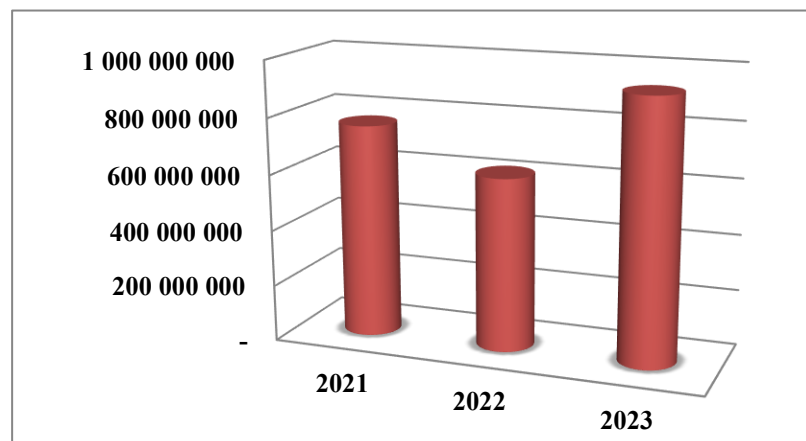
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Produits Coupon	844 287 500,00	643 637 500,00	547 887 500,00	-23,77%	-14,88%
Amortissement TIE	39 011 111,30	50 450 714,24	66 962 337,71	29,32%	32,73%
Intérêts sur achats 2023	-	-	- 24 181 450,70	-	-
Annulation Intérêts courus non échus N-1	- 659 356 061,64	- 538 068 390,41	- 460 678 664,38	-18,39%	-14,38%
Intérêts courus non échus N	538 068 390,41	460 678 664,38	800 784 673,88	-14,38%	73,83%
TOTAL GENERAL	762 010 940,06	616 698 488,21	930 774 396,50	-19,07%	50,93%

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

Les OAT génèrent un revenu financier sous forme de : produits Coupon, amortissements TIE, intérêts sur achats, les intérêts courus non échus de l'année N, et l'annulation intérêts courus non échus de l'année N-1.

D'après le tableau, nous observons une baisse de 19,07% en 2022 par rapport à 2021, puis une hausse significative de 50,93% en 2023, suite à une augmentation majeure des intérêts courus non échus de l'année N de 73,83%.

Figure 15: Les produits financiers générés par les OAT de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des données interne de la SAA

2.2. Les Dépôts à terme (DAT) :

Tableau 29: Les produits financiers générés par les DAT de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Produits Coupon	72 000 000,00	681 422 300,00	1 039 622 300,00	846,42%	52,57%
Annulation Intérêts courus non échus N-1	- 39 793 595,34	- 311 972 765,75	- 574 483 964,93	683,98%	84,15%
Intérêts courus non échus N	311 972 765,75	574 483 964,93	574 825 505,48	84,15%	0,06%
TOTAL GENERAL	344 179 170,41	943 933 499,18	1 039 963 840,55	174,26%	10,17%

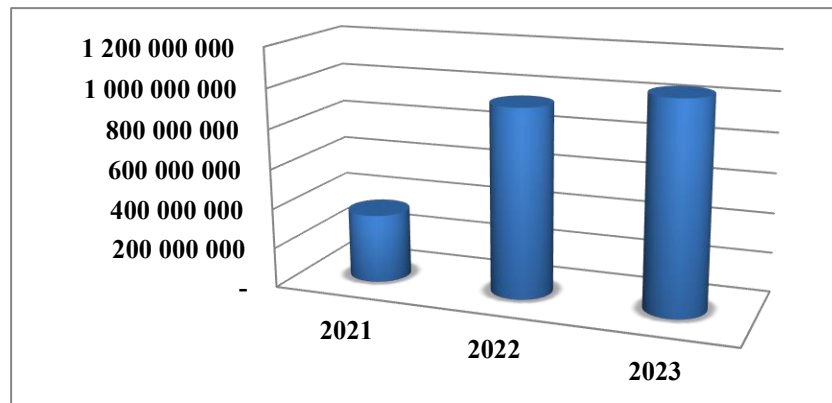
Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

Les DAT génèrent un revenu financier sous forme de : produits Coupon, annulation des intérêts courus non échus N-1 et les intérêts courus non échus N.

D'après le tableau, ce revenu a connu une hausse significative de 174,26% en 2022 par rapport à 2021, suit à l'augmentation majeure des produits coupons.

En 2023, nous observons une petite progression de 10,17 % grâce à l'augmentation des annulations d'intérêts courus non échus de 84,15%.

Figure 16: Les produits financiers générés par les DAT de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

2.3. Les Dépôts à terme en Devise :

Tableau 30: Les produits financiers générés par les DAT Devise de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Annulation Intérêts courus non échus N	1 152 128,23	1 152 128,23	-	0,00%	-100,00%
TOTAL GENERAL	1 152 128,23	1 152 128,23	-	0,00%	-100,00%

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

À partir du tableau ci-dessus, nous remarquons qu'on a une part limitée des DAT en devise au sein de la SAA.

Au cours de 2021 et 2022, les produits générés par les DAT en devise sont restés constants à 1 152 128,23 DA, traduisant une stabilité dans leur rendement. Cependant, en 2023, ces produits sont devenus nuls, ce qui pourrait s'expliquer par des conditions défavorables du marché.

2.4. Les obligations :

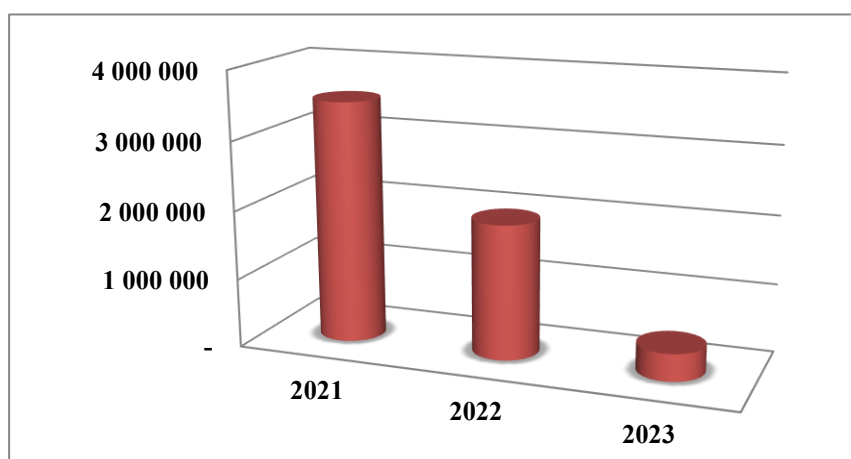
Tableau 31: Les produits financiers générés par les obligations de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Produits Coupon	4 680 000,00	3 120 000,00	1 560 000,00	-33,33%	-50,00%
Annulation Intérêts courus non échus N-1	- 3 500 383,00	- 2 333 589,04	- 1 166 794,52	-33,33%	-50,00%
Intérêts courus non échus N	2 333 589,04	1 166 794,52	-	-50,00%	-
TOTAL GENERAL	3 513 206,04	1 953 205,48	393 205,48	-44,40%	-79,87%

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons une baisse successive des produits générés par les obligations durant les trois derniers exercices, passant de 44,4% en 2022 par rapport à 2021, à 79,87% en 2023 par rapport à 2022, ce qui pourrait s'expliquer par la diminution remarquable des intérêts courus non échus en raison de la baisse du montant global des obligations acquises.

Figure 17: : Les produits financiers générés par les obligations de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

2.5. Les Bons de trésor assimilables disponible à la vente (BTA) :

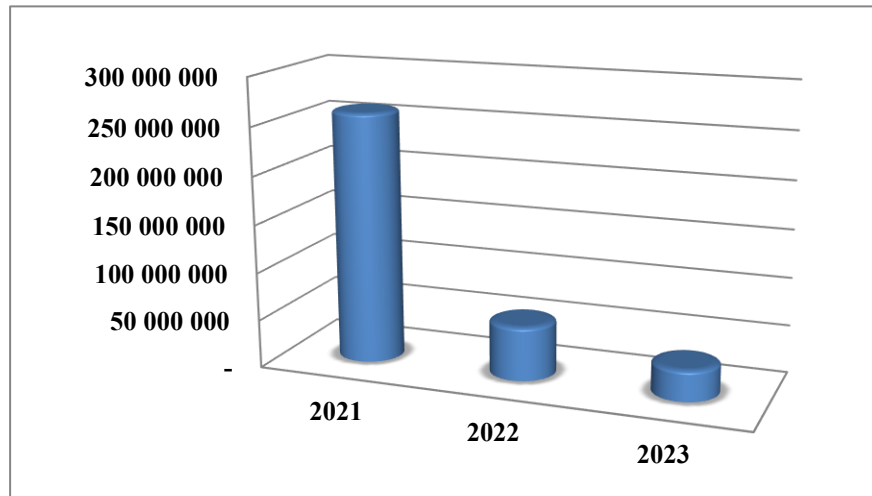
Tableau 32: Les produits financiers générés par les BTA disponible à la vente de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Produits Coupon	180 000 000,00	57 000 000,00	20 100 000,00	-68,33%	-64,74%
Intérêts sur achats 2023	- 8 436 986,30	- 961 643,83	- 920 547,95	-88,60%	-4,27%
Annulation Intérêts courus non échus N-1	- 54 558 904,11	- 45 312 328,77	- 17 602 191,78	-16,95%	-61,15%
Annulation Intérêts courus non échus N	45 312 328,77	17 602 191,78	19 734 246,58	-61,15%	12,11%
Plus-Value	98 596 000,00	27 754 000,00	10 568 800,00	-71,85%	-61,92%
TOTAL GENERAL	260 912 438,36	56 082 219,18	31 880 306,84	-78,51%	-43,15%

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

À partir du tableau, les produits générés par les BTA disponible à la vente sont sous forme de : produits Coupon, intérêts sur achats, plus-value, annulation intérêts courus non échus N-1 et les intérêts courus non échus N. Nous remarquons une baisse successive dans ces produits passant de 78,51% en 2022 par rapport à 2021, à 43,15% en 2023 par rapport à 2022, due à la diminution de ce type de placement en 2022 de 64,78%.

Figure 18 : Les produits financiers générés par les BTA disponible à la vente de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

2.6. Les Bons de trésor assimilables détenu à échéance (BTA) :

Tableau 33: Les produits financiers générés par les BTA détenu à échéance de la SAA

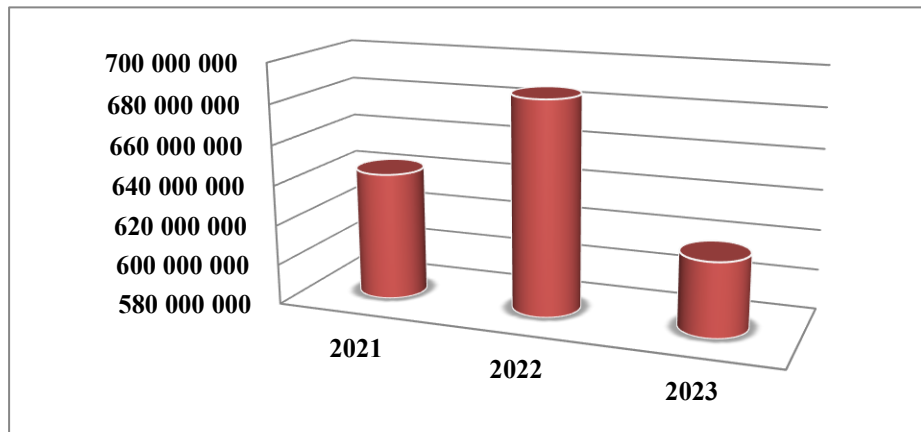
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Produits Coupon	569 250 000,00	618 250 000,00	628 375 000,00	8,61%	1,64%
Amortissement TIE	86 034 977,23	92 521 966,47	72 079 908,99	7,54%	-22,09%
Intérêts payés CCR	- 1,97	-	-	-100%	-
Intérêts sur achats 2023	- 91 774 657,53	- 40 505 136,98	- 7 741 881,87	55,86%	80,89%
Annulation Intérêts courus non échus N-1	- 344 405 479,45	- 424 443 835,62	- 440 310 616,44	23,24%	3,74%
Annulation Intérêts courus non échus N	424 443 835,62	440 310 616,44	364 468 000,45	3,74%	-17,22%
TOTAL GENERAL	643 548 673,89	686 133 610,31	616 870 411,13	6,62%	-10,09%

Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

D'après le tableau ci-dessus, on a observé une augmentation des produits générés par les BTA détenus à échéance de 6,62% en 2022 par rapport à 2021.

En 2023, cette augmentation poursuivie par une diminution de 10,09% par rapport à 2022, due à la baisse de l'amortissement TIE et l'annulation des intérêts courus non échus.

Figure 19: Les produits financiers générés par les BTA détenu à échéance de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

2.7. Les Bons de trésor à court terme (BTC - 13\26 semaines) :

Tableau 34: Les produits financiers générés par les BTC de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Intérêts sur achats 2023	13 608 193,94	2 199 621,36	-	- 83,84%	-100,00%
Annulation Intérêts courus non échus N-1	19 167 122,16	-	85 334,06	-100,00%	-
Annulation Intérêts courus non échus N	-	- 85 334,06	-	-	-100,00%
TOTAL GENERAL	32 775 316,10	2 114 287,30	85 334,06	-93,55%	-95,96%

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

Les BTC génèrent un revenu financier sous forme de : produits Coupon, intérêts sur achats, annulation intérêts courus non échus N-1 et les intérêts courus non échus N.

À partir du tableau ci-dessus, nous constatant une baisse successive des produits générés par les BTC durant les trois dernières années. Cette baisse a été évaluée par un taux près de 95%.

2.8. Les placements immobiliers :

Tableau 35: les produits financiers générés par les placements immobiliers de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Revenu immobiliers	148 184 357,35	94 372 181,63	94 055 960,06	-36,31%	-0,34%
TOTAL GENERAL	148 184 357,35	94 372 181,63	94 055 960,06	-36,31%	-0,34%

Source : Entretien avec : M. HAMZA REGUIG (S), directeur des placements financiers, direction générale de la SAA, le 12/05/2025 à 10 :40

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons une baisse importante de 36,31 % dans les revenus financiers générés par les placements immobiliers de la SAA en 2022.

Cette diminution s'explique par la réduction des prix de location des terrains accordée à l'un de ses clients, Algérie Télécom. Cependant, cette perte devrait être compensée par une augmentation du chiffre d'affaires de la compagnie, grâce aux primes d'assurance versées par ce client dans le cadre de ses contrats d'assurance.

2.9. Les participations :

2.9.1. Résultats des filiales & Participations :

Les résultats des filiales et participations de l'exercice 2021 à l'exercice 2023 sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 36: Résultats des filiales et participation de la SAA

Désignation	2021	2022	2023
SIH	-2 526 665 023	-3 555 696 130	-2 034 229 692
SAE EXACT	76 202 709	136 170 057	102 274 130
AFRICA-RE	5 388 632 400	3 186 534 978	Etats fin non encore parvenus
AMANA	15 680 306	145 168 374	272 518 611
SRH	243 062 248	613 631 815	579 696 521
ASSURE IMMO	-90 548 320	26 834 021	13 635 505
CAGEX	403 591 912	360 667 876	528 118 784
IMPRIMERIE	-7 770 231	19 965 149	31 391 588
SGCI	495 876 622	557 034 816	667 919 182
ASG	35 308 009	25 152 780	19 516 134
IAHEF	13 415 369	25 037 416	48 964 147
SAGPS	-31 363 686	-92 204 160	-77 880 841
CELIM-SICAV	-1 738 712	-635 637	-3 973 170
BUAA	-11 452 942	-8 256 949	66 323 681
ALFA	-3 839 564	-5 624 883	-3 200 055
EHEA	73 079	3 834 187	722 278
EXACT + (Filiale 100% SAE Exact)	-7 760 230	-6 421 221	8 037 011
COTA (Filiale SAE Exact)	9 107 453	44 483 250	37 963 042
IPAA (Filiale SAE Exact)	222 089 959	222 296 695	166 900 000
Algerian General Takaful)	Crée en fin décembre 2021	-20 060 482	-55 386 027

Source : Elaboré par nous même à partir des rapports généraux de la SAA sur les activités et les résultats des filiales et participations, 2021,2022 et 2023.

Durant ces trois derniers exercices, La majorité des sociétés ont réalisé des résultats bénéficiaires (respectivement dans 11,13 et 14 filiales et participations, sur les 18 dont elle participe la SAA), on trouve les plus importants résultats positives chez :

- La **CAGEX** avec plus de 403 MDA en 2021, 360 MDA en 2022 et 528 MDA en 2023.
- La **SGCI** avec plus de 495 en 2021, 557 MDA en 2022 et 667 MDA en 2023.
- La **SRH** avec plus de 613 MDA en 2022, et 579 MDA en 2023.
- La **SEA** avec plus de 136 MDA en 2022 et 102 MDA en 2023.

Ainsi, les filiales de la SAE EXACT ont aussi réalisé des résultats positifs :

- L'**IPAA** avec plus de 222 MDA durant les exercices 2021 et 2022, et plus de 166 MDA en 2023.
- **COTA** a réalisé plus de 44 MDA en 2022 et plus de 37 MDA en 2023.

La sous- filiale **EXACT + A** réalisé des résultats déficitaires durant les années 2021 et 2022. Tandis qu'en 2023, elle avait renversé la tendance baissière en réalisant un résultat bénéficiaire de plus de 8 MDA.

Le reste des filiales et participations ont réalisés des résultats déficitaires. Les plus importants déficits ont été réalisés au niveau de :

- La **SAGPS** avec plus de 31 MDA en 2021, 92 MDA en 2022 et 77 MDA en 2023 (La SAGPS n'a jamais réalisé de résultats bénéficiaires depuis sa création le 13/03/2018).
- La **SIH** avec un résultat négatif de plus de 2 MDA durant les trois exercices (Elle présente plus de six (06) exercices déficitaires).
- La société **ALFA** avec plus de 3,8 en 2021, plus de 5,6 MDA en 2022 et plus de 3,8 MDA en 2023.
- La société **ASSURE IMMO** a marqué un résultat déficitaire de plus de 90 MDA en 2021. Cependant, elle a amélioré sa situation et réalisé des bénéfices de plus de 26 MDA en 2022 et 16 MDA en 2023.
- La **CELIM-SICAV** et **Algérien Général Takaful** ont aussi enregistré des déficits successifs durant les trois exercices.

2.9.2. Les dividendes perçus par la SAA :

Tableau 37: Les dividendes perçus par la SAA durant les exercices

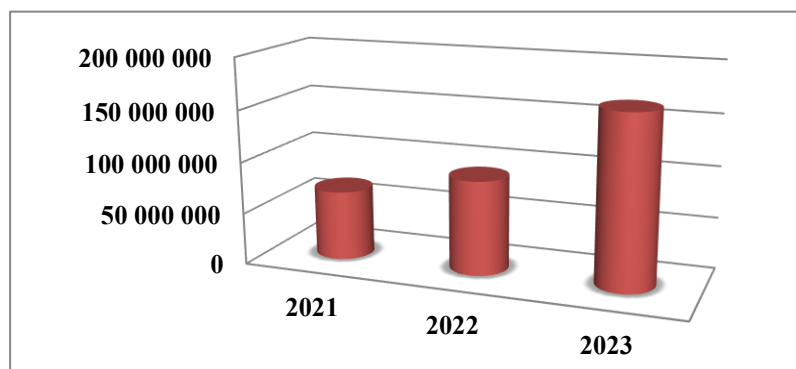
Désignation	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Dividendes perçus par la SAA	67 115 095	90 880 278	165 501 955	35,41%	82,11%

Source : Elaboré par nous même à partir des rapports généraux de la SAA sur les activités et les résultats des filiales et participations, 2021,2022 et 2023.

L'analyse du tableau des dividendes perçus par la SAA au titre de ses participations et filiales durant les exercices 2021, 2022 et 2023, fait ressortir ce qui suit :

- Le montant des dividendes perçus au titre des résultats de l'exercice 2021 a atteint 67 115 095 DA. Ce montant a augmenté de 35,41% en 2022, atteignant 90 880 278 DA, distribués par seulement une filiale (SAE EXACT) et deux participations (AFRICA-RE & CAGEX).
- En 2023, les dividendes ont connu une hausse de 82,1% par rapport à 2022, grâce aux distributions provenant de deux 02 filiales (SAE EXACT& AMANA) et deux participations (AFRICA-RE & CAGEX).
- 09 sociétés n'ont, à ce jour, pas distribué des dividendes à la SAA et ce depuis la prise de participation par la SAA. Il s'agit des sociétés : SIH, SRH, SGCI, ALFA, IAHEF, EHEA, SAGPS et ASG
- CELIM SICAV & ASSURE-IMMO n'ont plus distribués de dividendes depuis 2011.
- IMPRIMERIE DES ASSURANCES n'a plus distribué de dividendes depuis 2005.
- En ce qui concerne les sous-filiales de la SAA, (Exact Plus, IPAA & COTA), on note que seule la société IPPA a distribué des dividendes au titre des résultats de 2021 pour 55 MDA et 2022 pour 79 MDA.

Figure 20: Les dividendes perçus par la SAA durant les exercices (2021-2023)



Source : Elaboré par nous même à partir des rapports généraux de la SAA sur les activités et les résultats des filiales et participations, 2021,2022 et 2023.

2.10. Analyse globale des produits financiers de la SAA :

Tableau 38: Les produits financiers générés par les placements de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
OAT	762 010 940,06	616 698 488,21	930 774 396,50	-19,07%	50,93%
DAT	344 179 170,41	943 933 499,18	1 039 963 840,55	174,26%	10,17%
DAT Devise	1 152 128,23	1 152 128,23	-	0,00%	-100%
Les Obligations	3 513 206,04	1 953 205,48	393 205,48	-44,40%	-79,87%
BTA Disponible à la vente	260 912 438,36	56 082 219,18	31 880 306,84	-78,51%	-43,15%
BTA Détenu à échéance	643 548 673,89	686 133 610,31	616 870 411,13	6,62%	-10,09%
Placements BTC	32 775 316,10	2 114 287,30	85 334,06	-93,55%	-95,96%
Revenu immobiliers	148 184 357,35	94 372 181,63	94 055 960,06	-36,31%	-0,34%
Dividendes (Produit des participations et filiales)	67 115 095,00	90 880 278,00	165 501 955,00	35,41%	82,11%
TOTAL GENERAL	2 263 391 325,44	2 493 319 897,53	2 879 525 409,62	10,16%	15,49%

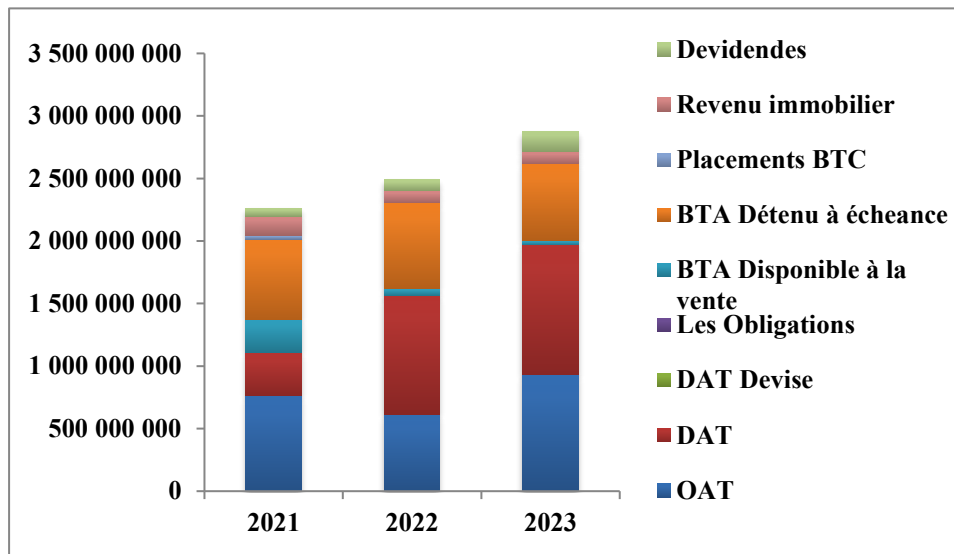
Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

L'analyse des produits financiers de la SAA révèle une hausse successive de 10,16 % en 2022 et de 15,49 % en 2023. Cette progression s'explique principalement par une augmentation significative des produits des DAT en 2022, suivie d'une croissance notable des produits des OAT en 2023.

Cependant, cette dynamique positive a été partiellement atténuée par la baisse des produits d'autres instruments financiers, notamment les obligations et les BTA disponibles à la vente en 2022, ainsi que les BTA disponibles à la vente, les obligations et les BTC en 2023.

Ces résultats traduisent une amélioration notable de la rentabilité financière globale de l'entreprise, malgré les baisses enregistrées sur certains produits spécifiques.

Figure 21: Les produits financiers générés par les placements de la SAA (2021-2023)



Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

3. Analyse des ratios financiers et leur lien avec la rentabilité de la SAA :

3.1. Le retour sur investissement (ROI) :

Dans le cadre de notre étude, le ROI (Return on Investment) est assimilé au taux de rendement moyen des placements financiers. Cette équivalence s'explique par la composition du portefeuille d'investissement de la SAA, principalement constitué de bons du Trésor et d'obligations.

Ces instruments, générant des revenus fixes et prévisibles, permettent d'évaluer la rentabilité globale des placements à travers leur rendement moyen. Ce dernier reflète directement les revenus générés par l'ensemble des investissements en proportion du capital investi, ce qui correspond précisément au calcul du ROI. Il se calcule par la formule suivante :

$$\sum_{n=0}^N C_n (1 + t)^{-n} = 0$$

Avec : C_n représente les flux de trésorerie attendus du placement.

- n : Représente les années.
- t : Représente le taux de rendement.

Tableau 39: Le retour sur investissement (ROI) de la SAA

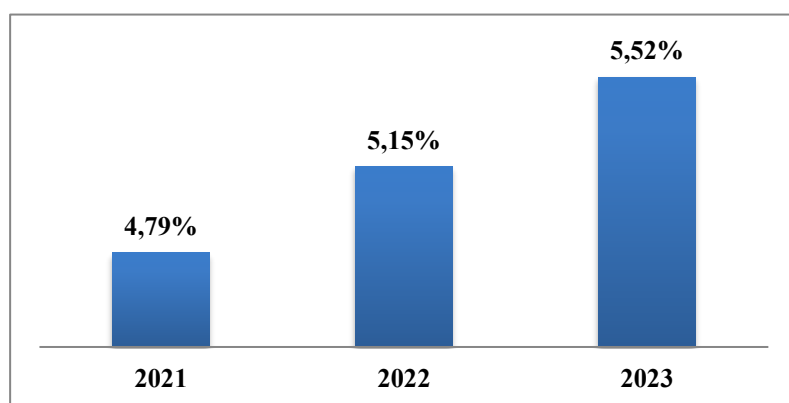
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Taux de rendement moyen = ROI	4,79%	5,15%	5,52%	7,52%	7,18%

Source : Entretien avec : M. HAMZA REGUIG (S), directeur des placements financiers, direction générale de la SAA, le 25/05/2025 à 09 :30

Le tableau ci-dessus représente l'évolution du retour sur investissement (ROI), mesuré par le taux de rendement moyen de la SAA sur la période 2021-2023.

Nous observons une progression constante du ROI, passant de 4,79 % en 2021 à 5,15 % en 2022, puis à 5,52 % en 2023. Cette augmentation traduit une amélioration de la rentabilité des placements financiers de la SAA, avec une évolution annuelle d'environ 7 %. Cela reflète une gestion efficace des investissements, permettant à la SAA d'optimiser ses rendements au fil des ans.

Figure 22: Le retour sur investissement (ROI) de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

3.2. Le retour sur actifs (ROA) :

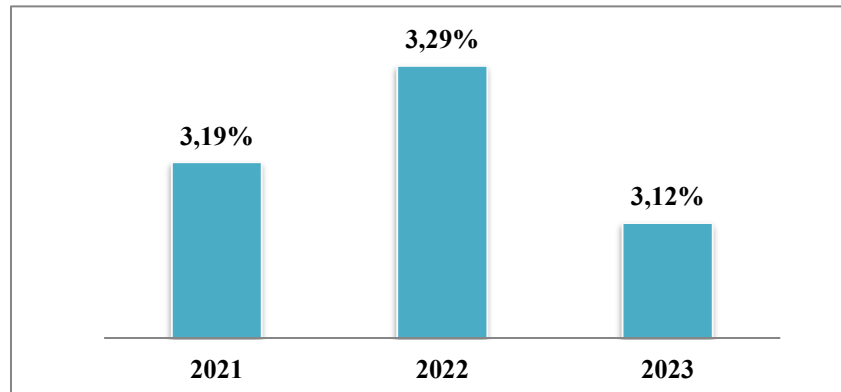
Tableau 40:Le retour sur actifs (ROA) de la SAA

Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Bénéfice Net	2 882 978 639,92	3 147 906 248,51	3 064 877 102,84	9,19%	- 2,64%
Actif Début de période	87 032 948 853,15	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	7,88%	3,84%
Actif Fin de période	93 894 734 364,35	97 504 235 604,99	98 819 102 717,93	3,84%	1,35%
Actif total moyen	90 463 841 608,75	95 699 484 984,67	98 161 669 161,46	5,79%	2,57%
ROA	3,19%	3,29%	3,12%	3,22%	- 5,08%

Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

À partir du tableau ci-dessus, le ROA a marqué un taux de 3 % durant les trois dernières années ce qui signifie que la SAA gère efficacement ces actifs. En 2022, nous observant une hausse de 3,22% par apport à 2021. Cette augmentation poursuivie par une baisse de 5,08% en 2023 due à la diminution de bénéfice net de 2,64%.

Figure 23: Le retour sur actifs (ROA) de la SAA (2021-2023)



Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

3.3. Le taux de rendement du portefeuille :

Tableau 41: Le taux de rendement du portefeuille de la SAA (2021-2023)

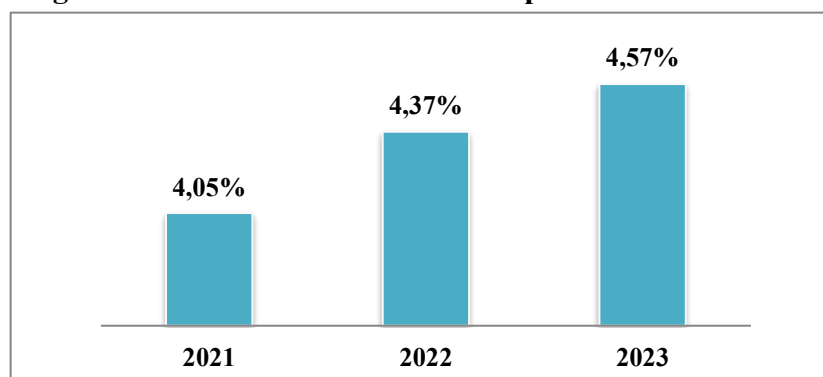
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat Financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,24%	16,66%
Montant du portefeuille de placement	49 467 017 596,14	51 852 777 188,40	57 965 186 624,67	4,82%	11,79%
Taux de rendement	4,05%	4,37%	4,57%	8,03%	4,36%

Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

D'après le tableau ci-dessus. Le taux de rendement a marqué une légère augmentation successive passant d'un taux de 4,05 % en 2021 à 4,57 % en 2023.

Nous pouvons déduire que la SAA marquée une amélioration dans la rentabilité du placement traduit par une augmentation du résultat financier avec un taux d'évolution de 13,24% en 2022 et 16,66 % en 2023, et une gestion efficace du portefeuille.

Figure 24: Le taux de rendement du portefeuille de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des documents interne de la SAA

4. La contribution des placements financiers dans la rentabilité de la SAA :

Tableau 42: Ratio du résultat financier par rapport au résultat ordinaire avant impôt

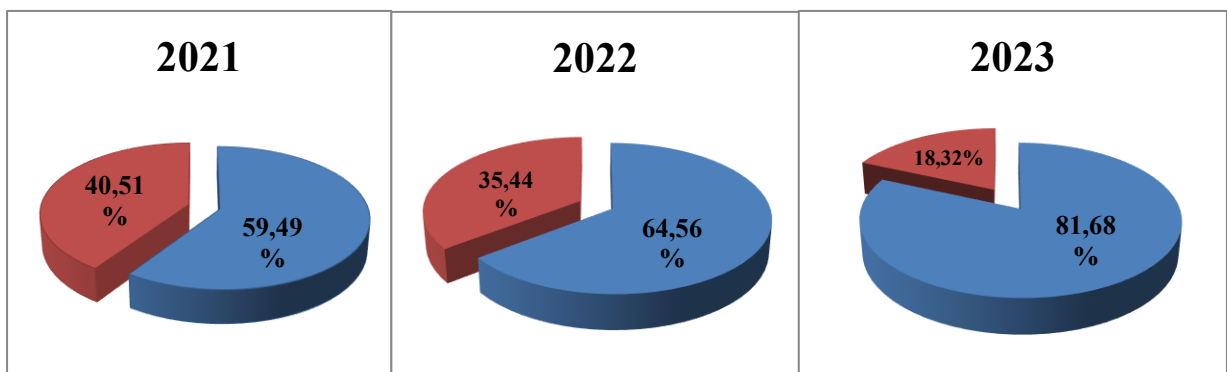
Année	2021	2022	2023	Evolution	
				%	%
Résultat Financier	2 003 164 106,87	2 268 289 157,36	2 646 144 078,84	13,24%	16,66%
Résultat ordinaire avant impôts	3 366 960 827,60	3 513 402 319,66	3 239 503 725,37	4,35%	-7,80%
Ratio du résultat Financier	59,49%	64,56%	81,68%	8,52%	26,52%

Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

Ce tableau présente le ratio du résultat financier par rapport au résultat ordinaire avant impôt de la SAA pour les années 2021 à 2023 :

Ce ratio a enregistré une progression significative au cours de la période 2021-2023. Ce ratio est passé de 59,49 % en 2021 à 64,56 % en 2022, puis a atteint 81,68 % en 2023, soit une augmentation globale de 26,52 % en seulement deux ans. Cette évolution démontre une contribution croissante (près de 80 %) des revenus issus des placements financiers à la rentabilité globale de la SAA.

Figure 25: La contribution des placements financiers dans la rentabilite de la SAA



Source : Elaboré par nous même à partir des données de la SAA

Conclusion :

Ce chapitre est consacré à l'étude de cas appliquée à la Société Algérienne d'Assurance (SAA). Il a pour objectif de mettre en application les concepts théoriques développés dans les deux premiers chapitres, en les confrontant aux données réelles de l'entreprise, dans le but d'évaluer concrètement l'impact des placements financiers sur sa rentabilité.

La première étape consiste à présenter la SAA, son historique, sa structure organisationnelle ainsi que ses orientations financières. Ensuite, une analyse financière est réalisée sur la base des états financiers de la compagnie (bilans et comptes de résultats), complétée par le calcul et l'interprétation des principaux ratios de rentabilité sur la période 2021–2023. Cette étape permet d'apprécier la performance financière globale de la société.

Une partie du chapitre est ainsi consacrée à l'analyse de la relation entre les placements financiers et la rentabilité de la SAA. Celle-ci visera à mesurer l'impact réel des choix d'investissement sur les résultats financiers et à identifier les leviers d'optimisation possibles dans un contexte économique et réglementaire propre au marché algérien.

L'analyse des ratios montre que la SAA, leader du marché algérien, est globalement rentable. Sa solvabilité est solide et ses résultats financiers, notamment liés aux placements, contribuent positivement à sa performance. Malgré une légère baisse de certains indicateurs en 2023, la compagnie maintient une bonne stabilité financière.

De plus, L'analyse des placements de la SAA montre une évolution positive sur les trois dernières années, avec une croissance marquée en 2023. Cela reflète une gestion efficace des actifs et renforce la stabilité financière de l'entreprise. De plus, les produits financiers ont connu une hausse continue, portée par les DAT et les OAT, ce qui contribue positivement à la rentabilité de la SAA, malgré une baisse sur certains placements spécifiques.

Les placements financiers de la SAA contribuent positivement à sa rentabilité, malgré quelques limites de performance. La gestion reste globalement efficace et soutient la stabilité financière de l'entreprise.

Conclusion générale

L'étude du rôle des placements financiers dans la rentabilité des compagnies d'assurances revêt une importance capitale dans le contexte actuel, où les institutions financières font face à un environnement économique incertain et à une concurrence accrue. Ce mémoire a permis d'explorer cette relation, en mettant en lumière le rôle stratégique des placements financiers pour maximiser la rentabilité des compagnies d'assurances.

Dans un premier temps, une analyse théorique approfondie a permis de présenter les compagnies d'assurances et leur cadre financier, en insistant sur l'importance des placements financiers comme levier de gestion des risques et de génération de revenus. Par la suite, l'étude de la rentabilité des compagnies d'assurances a révélé que cette dernière ne dépend pas uniquement de la gestion des primes et des sinistres, mais aussi des choix des placements financiers.

Les résultats obtenus révèlent que la SAA est une compagnie **rentable et solvable**, comme l'indique l'étude de ses états financiers et ses ratios de rentabilité. Cependant, il apparaît que **cette rentabilité découle principalement des revenus générés par les placements financiers**.

Ces placements sont guidés par le rendement attendu de chaque type d'investissement, avec une stratégie qui évolue en fonction des conditions de marché et des besoins de la compagnie. Par ailleurs, la politique de gestion décentralisée des sinistres favorise que les placements de la SAA sont orientés vers le long terme, ce qui constitue un élément clé de sa stratégie de croissance durable.

Ainsi, cette étude démontre que les choix de placements financiers influencent de manière significative la rentabilité de la SAA. Ces choix stratégiques permettent non seulement d'optimiser les performances financières, mais aussi d'assurer une certaine résilience face aux aléas du marché.

Cette recherche met en évidence la nécessité, pour les compagnies d'assurances, d'adopter une gestion rigoureuse de leurs placements financiers afin de garantir une rentabilité durable.

Recommandations :

Fort de l'expérience acquise lors de notre stage à la SAA, nous nous permettons de soumettre quelques recommandations destinées à contribuer à l'amélioration de la gestion des placements financiers et à la rentabilité de la compagnie.

-
- Assurer une diversification équilibrée des placements financiers pour améliorer et optimiser le rendement et limiter les risques.
 - Mettre en place un contrôle régulier de certains indicateurs clés de performance des placements financiers.

Limites et perspectives de la recherche :

Malgré les résultats obtenus, cette étude a été confrontée à certaines limites, notamment l'absence d'une analyse comparative avec d'autres compagnies du secteur. De plus, l'influence des variables externes telles que les conditions du marché ou les évolutions réglementaires n'a pas été intégralement abordée. Ces contraintes limitent la généralisation des conclusions tirées de l'étude.

Pour les recherches futures, plusieurs pistes peuvent être envisagées, telles que l'analyse comparative de l'impact des placements financiers entre différentes compagnies d'assurances en Algérie, ou l'intégration de nouveaux instruments financiers tels que les produits dérivés.

En conclusion, ce mémoire met en évidence le rôle stratégique des placements financiers dans la rentabilité des compagnies d'assurances en Algérie. Il s'agit d'un domaine riche et prometteur, où la rigueur et l'innovation doivent être mobilisées pour renforcer cette rentabilité.

Bibliographie

Ouvrages :

- ABRAVANEL-JOLLY (S), Préfacier : BEIGNIER (B), « *Droit des assurances* », Ed Ellipses, 4^{ème} édition, Paris, 2023.
- ALAIN (F), « *L'essentiel du tableau de bord* », Éd Eyrolles, 5^{ème} édition, Paris, 2018.
- AMELON (J-L), « *Gestion Financière* », Ed MAXIMA, 4^{ème} édition, Paris, 2004.
- American Productivity and Quality Center, « *Benchmarking: Pure et Simple* », Ed APQC, Texas, 1998.
- AUFFRAY (PH), « *Allocation d'actifs et gestion de portefeuilles institutionnels* », Ed RB, Collection Master Finance, Paris, 2020.
- BAROU (V), DANGLADE (N) et MARTEAU (D), « *100 fiches pour comprendre la bourse et les marchés financiers* », Ed Bréal, 8^{ème} édition, Collection les 100 fiches de Bréal, Paris, 2023.
- BIGOT (J) et BELLANDO (J-L), « *Traité de droit des assurances* », Ed Delta, Paris, 1996.
- CHARBONNIER (J), « *Dictionnaire de l'assurance* », Ed AFNOR, Paris, 2019.
- COUILBAULT (F), ELIASHBERG (C) et LATRASSE (M), « *Les grands principes de l'assurance* », Ed Largus, Paris, 2002.
- DECAUDAIN (N) et CHAPUT (L), « *INVESTISSEZ VOTRE ÉPARGNE* », Ed DYL, Paris, 2023.
- DEGOS (J-G), « *Le diagnostic financier des sociétés* », Ed E–Theque, Paris, 2010.
- DESIRE-LUCIANI (M-N), HIRSCH (D), KACHER (N) et POLOSSAT (M), « *Le grand livre du contrôle de gestion* », Ed EYROLLES, Paris, 2013.
- DUPUY (PH), FONTAINE (P) et HAMET (J), « *Les marchés de capitaux français* », Ed EMS, Collection Les essentiels de la gestion, France, 2018.
- GAUDET (S) et ROBERT (D), « *L'aventure de la recherche qualitative - Du questionnement à la rédaction scientifique* », Ed Presses de l'Université d'Ottawa, Canada, 2018.
- HARB (E), VERYZHENKO (I) et DURAND (X), « *Finance* », Ed Dunod, Collection Finance licence, Paris, 2024.

- HENRIET (D) et ROCHET (J-C), « *Microéconomie de l'assurance* », Ed Economica, Paris, 1991.
- HUMANN (C), « *LE DROIT DES ASSURANCES. EN CARTES MENTALES* », Ed Ellipses, Paris, 2023.
- JACQUILLAT (B), SOLNIK (B) et PERIGNON (CH), « *Marchés financiers : Gestion de portefeuille et des risques* », Ed Dunod, 6^{ème} édition, Paris, 2014.
- JEREMY (M), « *Marché et instruments financier* », Ed Dunod, Collection Gestion master, Paris, 2017.
- LAMBERT-FAIVER (Y), « *Droit des assurances* », Ed Dalloz, 11^{ème} édition, Paris, 2001.
- LATULIPPE (D) et CORRIVEAU-LA GRENADE (M), « *Gestion actif-passif, L'investissement adapté aux besoins des institutions* », Presses de l'Université Laval, Québec - Canada, 2022.
- LUC BERNET (R) et CHANOINE (P), « *Pratique des marchés de capitaux* », Ed Dunod, Paris, 2010.
- LUKAU NKODI (F), « *Gestion des assurances* », Ed L'Harmattan, Paris, 2014.
- MARQUET (R), « *LE VOLUME BTS ASSURANCES* », Ed Foucher, paris, 2020.
- MEYER (G), « *Analyse financière 2017-18* », Ed Hachette, Paris, 2017.
- MOLARD (J), « *Dictionnaire de l'assurance* », Séfi Diffusion, Paris, 2013.
- NARASSIGUIN (P), « *Fiches de monnaie, banque et financement de l'économie* », Ed Ellipses, Paris, 2019.
- PIERANDREI (L), « *Risk management* », Ed Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2019
- PLANES (André), « *Guide des assurances de l'entreprise* », Ed Gualino, Paris, 1999.
- ROCHETTE (CH), « *Mieux gérer votre épargne et développer votre patrimoine* », Collection : guides investir, Ed Maxima, Paris, 2007.
- SILEM (A), « *Lexique d'économie* », Ed Dalloz, 15^{ème}, Paris, 2018.
- THIBIERGE (CH), « *Analyse financière - Concepts, méthodes et outils* », Ed Vuibert, 7^{ème} édition, Paris, 2021.
- TRAINAR (P) et THOUROT (P), « *Gestion de l'entreprise d'assurance* », Ed Dunod, Paris, 2017.
- VALOGNES (F), « *Finance d'entreprise* », Ed Ellipses, Paris, 2024.

Articles, Revues et autres :

- Bourse d'Alger, « *Les valeurs mobilières* », Ed Pixal, Alger, 2011.
- FONTAINE-GAVINO (K) et ZAMBEAUX (A), « *Bilan social et tableaux de bord : des outils de pilotage au service des ressources humaines* », Collection : Les diagnostics de l'emploi territorial hors, Série n°9, Décembre 2005.
- IDIR (S), « *Cour de Contrôle de gestion appliqué à l'assurance, Partie (02)* », Ecole centrale de Lyon, 2022\2023.
- Kamel (M), « *Le moment est venu de faire une halte pour évaluer la réforme de l'assurance* », Revue de l'assurance N°08 du janvier à mars 2015, CNA, Algérie.
- R.N (A), « *Tableaux de bord et reporting : Quelles différences ?* » Revue Finance & BI, n°24, 2010.
- RHATOUS (A) et DAOUI (D), « *la diversification du portefeuille et la volatilité du marché boursier* », Revue marocaine du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N° 12, Spécial JIREF & CCA.
- SADEK (T), « *Le marché de l'assurance, une alternative de financement des Startups et des PME en Algérie* », Journal d'études en économie et Management, Volume 04 N° 01, Juin 2021.
- SUPRIYADI (T), « *EFFECT OF RETURN ON ASSETS (ROA), RETURN ON EQUITY (ROE), AND NET PROFIT MARGIN (NPM) ON THE COMPANY'S VALUE IN MANUFACTURING COMPANIES LISTED ON THE EXCHANGE INDONESIA SECURITIES YEAR 2016-2019* », International Journal of Economics, Business and Management Research, Universities Terbuka, Vol. 5, No.04, 2021.
- TALEB (I) et BENDIAB (A), « *La gestion des risques financiers* », Polycopié de Cours pour les étudiants en Master1 économie monétaire et bancaire, Université Abou Bekr Belkaid, Faculté des sciences économiques et de gestion, Tlemcen, 2020/ 2021.
- TOSETTI (A), « *La loi des grands nombres en assurance : ni nécessaire ni suffisante* », la jaune et la rouge, magazine d'assurance N°560, Décembre 2000.
- YAHIAOUI (M), « *la faiblesse du chiffre d'affaires actuel du secteur est conjoncturelle et ne reflète pas le potentiel réel du secteur* », Revue de l'assurance N°08 du janvier à mars 2015, CNA, Algérie.

Texte réglementaire :

- J.O n° 18 du Dimanche 19 Joumada El Oula 1434 Correspondant au 31 mars 2013.
- Ministère algérien des finances, Conseil national de la comptabilité, AVIS N°89.
- Ministère algérien des Finances, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité, « *Activité des Assurances en Algérie* », 2023.
- Ordonnance n° 95.07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances modifiée et complétée par la loi 06.04 du 20 février 2006.

Mémoires et thèses :

- FRIHA (N), « *L'étude de la rentabilité d'une compagnie d'assurance : cas de la SAA (Direction Générale)* », Mémoire de Master en Sciences financières et comptabilité, Option Finance et Assurances, Université Mouloud MAMMERRI de TIZI-OUZOU, Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, 2017-2018.

Sites web :

- <https://agicap.com>
- www.amf-france.org
- www.digischool.fr
- www.fr.scribd.com
- www.index-assurance.fr
- www.lafinancepourtous.com
- www.lumo-france.com
- www.ocri.ca
- www.osfi-bsif.gc.ca
- www.revuecca.com
- www.saa.dz
- www.studocu.com
- www.td.com
- www.wealth.eurazeo.com

Les annexes

Annexe N°01 : Guide d'entretien

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin de cycle intitulé : « **L'impact des placements financiers sur la rentabilité des compagnies d'assurances Cas : Société Nationale d'Assurance** », en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales, spécialité finance et comptabilité, nous tenons à vous remercier pour le temps que vous consacrerez à répondre à nos questions et pour votre précieuse contribution.

Nous vous remercions pour votre participation. Toutes les informations que vous nous communiquerez resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement **dans le cadre de notre mémoire, à des fins académiques et scientifiques.**

Axe 1 : Analyse de la rentabilité globale de la compagnie d'assurance (Responsable Financier / Comptable)

Objectif : Identifier les outils, méthodes et facteurs clés relatives à la rentabilité de l'entreprise.

1. Pouvez-vous décrire brièvement vos fonctions au sein de la compagnie ?
2. Quels sont les indicateurs financiers les plus utilisés pour évaluer la rentabilité globale de la compagnie ?
3. Quels sont, selon vous, les principaux leviers internes de rentabilité dans votre structure ?
4. Comment les résultats financiers évoluent-ils sur les trois dernières années ?
5. Quels sont les principaux défis auxquels la compagnie est confrontée en matière de rentabilité ?

Axe 2 : Organisation et stratégie des placements financiers (Responsable des placements financiers)

Objectif : Comprendre la structuration du processus d'investissement et les choix stratégiques associés.

1. Comment est organisée la structure en charge de la gestion des placements financiers ?
2. Quelles sont les grandes catégories d'actifs dans lesquelles la compagnie investit ?
3. Quels sont les objectifs visés à travers la politique d'investissement (rentabilité, sécurité, diversification...) ?
4. Quels critères guident les décisions d'investissement ?
5. Comment la compagnie adapte-t-elle sa stratégie de placement en fonction du contexte économique et financier ?
6. Y a-t-il des contraintes réglementaires spécifiques encadrant les choix d'investissement ?

Axe 3 : Contribution des placements financiers à la rentabilité (Chef de département finance et comptabilité)

Objectif : Analyser l'impact direct et indirect des revenus de placements sur les résultats financiers.

1. Quel rôle jouent les revenus de placement dans le résultat global de la compagnie ?
2. Disposez-vous d'indicateurs permettant de mesurer précisément cet impact ?
3. Quelle est la part des revenus financiers dans le résultat net global ?
4. Avez-vous observé une évolution significative de cette contribution au cours des dernières années ?
5. En cas de baisse des rendements, quelles sont les mesures d'ajustement mises en place ?
6. Les choix de placement influencent-ils également la solvabilité ou la liquidité de la compagnie ?

Annexe N°02 : Bilan actif de la SAA en 2021

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Rouïba
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BT H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

Bilan Actif au 31/12/2021

ACTIF	Montant Brut 2021	Amort - Prov 2021	Montant Net 2021	Montant Net 2019
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	280 747 703,82	192 995 469,70	87 752 240,12	99 642 466,65
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 552 419 215,20	-	6 552 419 215,20	6 132 619 215,20
Batiments Exploitation	20 530 498 697,87	5 072 186 348,76	15 458 312 349,11	14 775 064 564,96
Batiments Placement	1 487 761 714,72	821 149 339,17	666 612 375,55	689 876 076,19
Autres Immobilisations corporelles	1 953 259 984,28	1 182 181 855,78	771 078 128,50	780 510 954,56
Immobilisations en Cession	122 527 588,80	33 386 853,60	89 140 735,20	92 853 686,61
Immobilisations en Cours	917 719 222,81	-	917 719 222,81	1 460 317 657,10
Immobilisations Financières				
Titres tels en équivalence :				
Autres participations et créances rattachées	5 702 547 646,06	1 040 116 741,88	4 662 430 904,18	4 194 527 197,43
Autres Immobilisations Financières	49 906 212 205,59	-	49 906 212 205,59	34 302 631 117,06
Prêts et autres actifs financiers non courants	287 552 786,52	-	287 552 786,52	127 938 950,48
Impôts différés actif	1 408 895 411,66	-	1 408 895 411,66	1 413 575 263,61
Fonds en valeurs déposés auprès des cédants	66 361 688,84	-	66 361 688,84	66 974 850,76
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	80 197 003 871,37	8 342 016 613,89	71 764 987 257,48	64 180 531 480,61
ACTIFS COURANTS				
Provisions Techniques d'Assurance				
Part de la coassurance cédée				
Part de la réassurance cédée	5 015 685 260,17	-	5 015 685 260,17	3 136 004 106,95
Créances et Emplois assimilés				
Cessionnaires et Cédants débiteurs	2 028 303 141,18	-	2 028 303 141,18	849 831 156,96
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	8 923 083 165,24	2 783 335 537,13	6 139 747 628,11	5 860 938 428,26
Autres débiteurs	736 270 621,44	42 398 167,01	693 872 454,43	1 177 986 795,19
Impôts et assimilés	233 432 498,64	22 674 994,34	210 757 504,30	129 627 100,61
Autres créances et emplois assimilés	164 835 880,74	-	164 835 880,74	171 836 166,82
Disponibilités et Assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants (sauf 509 - versant restant à effectuer)	1 872 246 000,00	-	1 872 246 000,00	7 401 404 000,00
Trésorerie (sauf 519 - concours bancaires courants)	6 042 134 808,95	37 835 571,01	6 004 299 237,94	4 164 789 697,75
TOTAL ACTIF COURANT	25 015 991 225,23	37 835 571,01	22 129 747 106,87	22 892 417 452,54
TOTAL GENERAL ACTIF	105 122 995 096,60	8 380 852 184,90	93 894 244 364,35	87 072 948 933,15



Annexe N°03 : Bilan passif de la SAA en 2021

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Rouiba
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Ché CENESTAL BT H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

Bilan Passif au 31/12/2021

PASSIF	Montant	Montant
	2021	2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital souscrit non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (I)	8 505 252 213,54	6 869 637 835,60
Ecart d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 882 978 639,92	2 635 614 377,94
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	41 561 339 995,93	39 678 361 356,01
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes assimilés	30 730 000,00	976 008 600,00
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes	389 140 729,40	92 853 686,61
Provisions réglementées	3 623 173 235,73	3 202 651 754,99
Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)	1 893 872 219,24	2 181 726 026,43
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	4 176 535 530,05	2 578 148 982,44
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS	10 113 451 714,42	9 031 389 050,47
PASSIFS COURANTS		
Provisions directes	30 561 485 984,38	27 769 689 570,89
Acceptations	640 238 009,92	565 216 525,24
Cessionnaires et Cédants créditeurs	4 106 051 472,65	3 411 751 138,06
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	713 263 859,24	677 137 400,11
Impôts crédité	2 171 831 386,24	1 503 441 897,99
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	4 026 849 768,22	4 395 715 346,37
Tresorerie Passif	222 173,35	246 568,01
TOTAL III - PASSIFS COURANTS	42 219 942 654,00	38 323 198 446,67
TOTAL GENERAL PASSIF	93 894 734 364,35	87 032 948 853,15



Annexe N°04 : Bilan actif de la SAA en 2022

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Roufba
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BT H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

Bilan Actif au 31/12/2022

ACTIF	Montant Brut 2022	Amort - Provis 2022	Montant Net 2022	Montant Net 2021
ACTIFS NON COURANTS				
Scrits de Participation - Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	281 080 537,82	203 947 781,00	80 132 756,82	87 752 246,02
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 694 757 415,20		6 694 757 415,20	6 302 419 216,20
Bâtiments Exploitation	21 664 625 842,96	5 707 175 753,23	15 957 450 089,73	15 408 212 345,11
Bâtiments Placement	1 487 761 734,22	839 227 627,02	648 534 107,20	656 612 375,55
Autres immobilisations corporelles	2 283 533 265,01	1 289 603 535,36	993 929 729,65	771 578 138,50
Immobilisations en Concession	122 731 588,00	37 105 997,63	85 625 590,37	89 140 729,40
Immobilisations en Cours	202 262 264,79		202 262 264,79	617 715 222,80
Immobilisations Financières				
Titres mis en équivalence :				
Autres participations et ordres rattachés	5 822 547 646,26	1 044 478 823,20	4 778 068 823,06	4 662 400 504,18
Autres Immobilisations Financières	44 071 764 886,25		44 071 764 886,25	40 906 212 205,59
Prêts et autres actifs financiers non courants	168 226 121,93		168 226 121,93	207 592 796,53
Impôts différés actif	1 415 207 226,18		1 415 207 226,18	1 408 895 411,65
Fonds ou valeurs déposés auprès des créanciers	73 336 710,73		73 336 710,73	66 261 088,84
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	84 187 968 220,50	9 178 629 538,44	75 009 338 682,06	73 764 987 257,48
ACTIFS COURANTS				
Provisions Techniques d'assurance				
Part de la coassurance cédée				
Part de la réassurance cédée	5 960 911 145,77		5 960 911 145,77	5 015 685 200,17
Créances et Impôts assimilés				
Créances et Créances débiteurs	1 667 507 665,11		1 667 507 665,11	2 028 303 141,18
Actifs et intérêts financiers d'assurance débiteurs	9 682 947 730,63	3 133 146 861,23	6 549 800 869,40	6 129 747 628,11
Autres débiteurs	702 104 209,33	77 485 328,75	624 618 880,58	652 872 454,43
Impôts et assimilés	106 527 526,73	22 674 994,54	83 852 532,19	111 737 524,20
Autres créances et capitaux assimilés	176 519 218,99		176 519 218,99	164 835 680,74
Disponibilités et Availables				
Placements et autres actifs financiers courants (sauf SIF - venant restant à effectuer)	759 431 200,00		759 431 200,00	1 872 246 022,00
Trésorerie (sauf SIF - concours bancaires courants)	6 602 118 995,91	8 015 624,28	6 602 295 371,63	6 504 299 227,94
TOTAL ACTIF COURANT	25 736 119 771,58	8 241 322 848,60	22 494 796 922,98	22 829 147 136,81
TOTAL GENERAL ACTIF	109 924 087 992,08	17 420 000 387,04	97 503 291 764,08	96 594 134 394,29

Annexe N°05 : Bilan passif de la SAA en 2022

BENHABILES ZOHET
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Roufba
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BT H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Montant 2022	Montant 2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital souscrit non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (I)	9 888 230 853,46	8 505 252 213,54
Écarts d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 147 506 248,51	2 882 978 638,92
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	43 209 246 244,44	41 561 339 995,93
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes assimilés	30 715 000,00	30 730 000,00
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes	85 625 590,37	389 140 729,40
Provisions réglementées	4 023 171 871,32	3 623 173 235,73
Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)	1 925 225 923,66	1 893 872 219,24
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	4 277 229 629,51	4 176 535 530,05
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS	10 341 968 014,66	10 118 451 714,42
PASSIFS COURANTS		
Provisions directes	30 430 209 091,42	30 561 485 984,38
Acceptations	1 800 045 803,66	640 235 009,92
Cessionnaires et Cédants créditeurs	4 373 576 794,51	4 106 051 472,66
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	763 684 097,72	713 263 859,24
Impôts créés	2 372 766 752,00	2 171 831 386,24
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	4 211 483 216,31	4 006 849 768,23
Trésorerie Passif	1 255 590,87	222 173,35
TOTAL III - PASSIFS COURANTS	43 583 021 345,89	42 219 942 654,00
TOTAL GENERAL PASSIF	97 504 235 604,99	93 894 734 364,35



Annexe N°06 : Bilan actif de la SAA en 2023

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14 ADAR EL AMEL
Les Orangers Rouiba ALGER
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BTH, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0021

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

Désignation	États	Montant 2023	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2022
Etat: acquisitions Goodwill positif ou négatif		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	AM1	281 030 537,83	308 212 845,68	72 887 976,14	89 132 756,23
Immobilisations Corporelles		32 813 782 977,83	8 777 187 423,21	33 856 558 384,61	24 134 659 300,58
Terminés	AM2	6 694 737 413,20	-	6 694 737 413,20	6 694 737 413,20
Batiments d'exploitation	AM3	22 000 536 540,46	6 436 447 079,18	15 594 089 461,38	15 897 440 089,73
Batiments de placement	AM3	1 487 761 714,72	877 750 725,04	435 910 989,58	648 534 287,30
Autres immobilisations corporelles	AM4	2 405 728 307,44	1 462 989 618,99	937 738 933,45	890 658 710,35
Immobilisations en cours		157 581 838,00	46 911 121,51	111 979 466,49	95 625 990,37
Immobilisations financières	AM5	330 704 838,03	-	330 704 838,03	332 132 264,10
Titres mis en équivalence		-	-	-	-
Autres participations et créances rattachées		5 933 178 921,60	1 299 499 269,10	4 633 679 652,50	4 778 068 823,26
Autres titres immobilisés		45 933 900 634,98	-	45 933 900 634,98	41 071 764 886,29
Prêts et autres actifs financiers non courants		149 834 276,86	-	149 834 276,86	168 328 121,42
Impôt d'événement actif	AM6	1 482 317 362,66	-	1 482 317 362,66	1 415 237 226,18
Fonds de réserve déposés auprès des clients		46 536 686,08	-	46 536 686,08	71 335 710,73
TOTAL ACTIF MOYEN TERMINE		86 719 152 345,84	10 351 510 378,53	76 467 847 868,34	78 028 438 682,06
Provisions techniques d'assurance	AM7	4 714 930 603,02	-	4 714 930 603,02	5 960 911 145,77
Part de la réassurance cédée		-	-	-	-
Part de la réassurance cédée		4 714 930 603,02	-	4 714 930 603,02	5 960 911 145,77
Créances et emplois assimilés	AM8	13 694 790 845,81	3 334 363 343,43	11 784 427 918,06	9 161 539 235,83
Créances courantes de la banque		1 343 400 412,66	-	1 343 400 412,66	1 587 517 665,31
Assurés, locataires d'assurance et comptes rattachés	AM9	12 563 828 242,93	3 177 032 786,14	9 388 795 436,79	6 549 800 869,40
Autres débiteurs		894 523 261,07	114 634 361,95	779 868 094,62	484 618 800,58
Impôts et assimilés		108 802 835,05	23 674 964,34	86 127 461,23	82 832 601,43
Autres créances et emplois assimilés	AM10	190 235 888,80	-	190 235 888,80	176 519 268,99
Disponibilités et assimilés		5 860 062 862,94	8 166 636,45	5 861 856 227,49	7 372 326 941,60
Récépissés et autres actifs financiers courants		689 231 000,00	-	689 231 000,00	799 413 200,00
Tresorerie	AM11	5179 961 863,94	8 186 636,45	5 062 785 227,49	5 413 060 341,63
TOTAL ACTIF COURT TERMINE		25 673 783 738,47	8 222 826 978,84	22 331 264 746,69	22 484 756 923,84
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF		112 392 936 084,31	18 574 337 357,37	98 801 112 615,03	100 513 195 605,90

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Rouiba ALGER
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BF H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

Désignation	Note	Montant Net	Montant Net N-1
Capital émis	P01	35 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital non appelé		-	-
Primes et réserves	P01	6 536 137 101,97	9 888 230 853,46
Ecart d'évaluation		261 240 418,01	173 109 142,47
Ecart d'équivalence		-	-
Résultat net	P02	3 064 877 102,84	3 147 906 248,51
Autres capitaux propres - Report à nouveau		-	-
Comptes Intermédiaire		-	-
TOTAL 1 CAPITAUX PROPRES		44 862 254 622,82	43 209 246 244,44
Emprunts et dettes financières	P03	30 715 000,00	30 715 000,00
Impôts (différés et provisionnés)		1 210 579,01	-
Autres dettes non courantes		111 370 466,49	85 625 590,37
Provisions réglementées	P04	4 285 378 297,93	4 023 171 871,12
Provisions et produits comptabilisés d'avance	P04	1 964 709 067,58	1 925 225 923,66
Fond ou valeurs reçus des réassureurs	P05	3 826 917 845,83	4 277 229 629,51
TOTAL 2 PASSIF NON COURANT		10 220 301 286,84	10 341 968 014,66
Opérations directes		29 813 671 217,04	30 430 209 091,42
Acceptations		1 146 924 576,09	1 800 045 803,66
Cessionnaires, Cédant et comptes rattachés	P07	4 787 774 158,32	4 373 576 794,51
Assurés et intermédiaire d'assurance	P08	867 930 690,73	763 684 097,12
Impôts	P09	2 521 449 996,67	2 372 766 752,00
Autres dette	P10	4 597 996 689,39	4 211 483 216,31
Trésorerie passif	P11	799 510,03	1 255 590,87
TOTAL 3 PASSIF COURANT		43 736 546 838,27	43 983 021 345,89
TOTAL GENERAL PASSIF		98 819 102 717,93	97 504 235 604,99

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Roufba
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BT H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

Compte de résultat au 31/12/2021

DESIGNATION	Opérations Brutes 31/12/2021	Debités et Révisions 31/12/2021	Opérations Nettes 31/12/2021	Opérations Nettes Exercice 2020
Primes brutes sur opérations directes	27 412 302 620,75	6 180 423 246,52	21 423 880 381,23	20 022 958 378,11
Primes acceptées	1 430 922 076,92	-	1 430 922 076,92	1 337 646 790,25
Primes brutes reprises	626 642 031,37	160 587 148,22	466 054 883,15	980 395 520,77
Primes acceptées reprises	81 545 831,20	-	81 545 831,20	128 782 269,94
I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	28 515 628 652,40	6 619 638 098,32	22 516 201 754,18	22 766 114 609,29
Provisions (Révisions) sur opérations directes	14 546 977 220,21	2 377 145 850,12	12 169 832 370,10	12 240 851 819,02
Provisions (Révisions) sur acceptations	38 430 030,24	528 957,85	38 958 988,09	37 511 025,28
II- PRESTATIONS RECHERCHES DE L'EXERCICE	14 585 412 212,45	2 876 690 892,48	13 208 822 420,20	12 278 368 473,28
Commissions reçues en réassurance	-	1 129 528 520,28	1 129 240 520,24	922 705 720,16
Commissions versées sur acceptations	-	100 528 242,54	100 528 242,54	76 925 067,20
III- COMMISSIONS DE REASSURANCE	-	1 029 000 277,77	1 028 712 277,77	845 779 723,96
IV- LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE	13 919 625 529,72	3 615 928 928,62	11 333 676 621,87	11 383 544 664,87
Adults et services cotidiens	3 725 887 245,49	-	3 725 887 245,49	3 329 216 642,97
Charges de personnel	5 031 405 250,48	-	5 031 405 250,48	4 814 007 928,67
Impôts, taxes et versements assimilés	587 056 451,96	-	587 056 451,96	524 827 272,73
Produits immobilisés	-	-	-	-
Autres produits opérationnels	654 424 718,85	-	654 424 718,85	640 487 127,85
Autres charges opérationnelles	132 254 200,92	-	132 254 200,92	160 828 575,28
Dotations aux amortissements et pertes de valeurs	2 281 224 000,02	-	2 281 224 000,02	2 003 832 451,48
Reprise sur pertes de valeurs et provisions	1 124 529 528,68	-	1 124 529 528,68	413 948 026,56
V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL	3 988 479 648,78	2 616 928 928,62	1 369 028 720,78	1 010 487 343,27
Produits financiers	2 117 983 004,94	-	2 117 983 004,94	2 122 638 790,47
Charges financières	114 828 858,07	-	114 828 858,07	123 157 929,94
VI- RESULTAT FINANCIER	2 003 154 146,87	-	2 003 154 146,87	1 999 479 860,53
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT DEPOSE	6 011 643 795,65	2 616 928 928,62	3 365 660 827,60	2 972 967 203,80
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IS)	479 022 325,73	-	479 022 325,73	469 822 427,25
Impôts différés (surplus) sur résultats ordinaires	4 679 857,26	-	4 679 857,26	112 466 610,89
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	21 441 964 115,87	4 993 543 825,65	27 448 470 295,34	26 832 963 540,85
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	26 942 822 947,90	3 876 590 892,44	24 565 441 655,42	24 199 348 182,71
VIII- RESULTAT ORDINAIRE	5 499 141 167,97	3 404 928 928,62	2 883 028 639,92	2 633 615 358,14
Éléments extraordinaires (produits) (*)	-	-	-	-
Éléments extraordinaires (charges) (*)	-	-	-	-
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-	-
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 499 141 167,97	3 404 928 928,62	2 883 028 639,92	2 633 615 358,14



BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
Les Orangers Rouïba
N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
Cité CENESTAL BT H, N°130
REGAIA, ALGER
N° Agrément : 0321

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022



DESIGNATION	Opérations Brutes 31/12/2022	Crédits et Rétrocessions 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes Exercice 2021
Primes brutes sur opérations directes	26 270 474 124,38	6 849 151 342,30	21 521 323 082,08	21 420 890 281,23
Primes acceptées	1 537 821 354,87	-	1 537 821 354,87	1 630 922 076,92
Primes éliminées reportées	80 943 850,95	269 758 473,16	360 722 264,11	457 054 872,85
Primes acceptées reportées	422 483,75	-	422 483,75	81 549 811,20
I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	28 298 755 185,65	6 579 299 899,14	23 489 362 916,51	22 516 201 784,20
Primes (Révisions) sur opérations directes	12 811 626 921,68	2 008 900 160,74	10 762 519 170,94	12 089 827 273,21
Primes (Révisions) sur acceptations	1 248 427 288,04	716 873,38	1 299 224 161,44	38 995 949,39
II- PRESTATIONS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE	14 113 054 219,74	3 027 213 887,36	12 082 843 332,38	12 268 822 420,20
Coopérations reçues en réassurance	-	1 330 187 271,81	1 330 187 271,81	1 129 230 520,31
Coopérations versées sur acceptations	-	85 283 728,36	85 283 728,36	102 529 242,54
III- COMMISSIONS DE REASSURANCE	-	1 144 903 651,49	1 144 903 651,49	1 626 291 277,77
IV- LA MARCHE ASSURANCE / MARCHÉ BRUTE	35 478 701 465,81	3 407 218 430,29	32 471 423 135,62	31 323 679 612,67
Actuaires et services extérieurs	3 865 661 949,98	-	3 865 661 949,98	3 725 347 245,48
Charges de personnel	5 214 895 931,80	-	5 214 895 931,80	5 035 466 256,48
Logis, loyers et versements assimilés	433 529 247,23	-	433 529 247,23	567 056 451,06
Production immobilière	-	-	-	-
Autres produits opérationnels	245 222 004,00	-	245 222 004,00	664 424 718,85
Autres charges opérationnelles	146 961 707,21	-	146 961 707,21	152 294 200,60
Déductions aux amortissements et pertes de valeurs	2 140 758 944,82	-	2 140 758 944,82	2 281 724 000,62
Répense sur pertes de valeur et provisions	399 326 951,72	-	399 326 951,72	1 074 529 524,68
V- RESULTAT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL	4 652 391 593,59	3 407 218 430,29	1 245 113 163,30	1 363 826 720,73
Produits financiers	2 409 636 876,80	-	2 409 636 876,80	2 117 593 001,94
Charges financières	140 747 026,44	-	140 747 026,44	114 628 896,27
VI- RESULTAT FINANCIER	2 268 889 850,36	-	2 268 889 850,36	1 002 964 105,67
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS	6 920 680 149,95	3 407 218 430,29	3 513 402 319,66	3 246 690 827,60
Impôts réglés sur résultats ordinaires (IS)	371 827 885,67	-	371 827 885,67	479 022 326,73
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	6 241 814,52	-	6 241 814,52	4 679 851,96
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	23 042 428 934,77	6 424 489 317,65	27 607 961 616,52	27 448 420 296,24
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	26 487 266 255,27	3 027 213 887,36	24 460 052 367,91	24 565 441 653,43
VIII- RESULTAT ORDINAIRE	6 555 162 679,50	3 407 218 430,29	3 147 909 248,61	2 882 978 642,81
Bénéfices extraordinaires (produits) (*)	-	-	-	-
Bénéfices extraordinaires (charges) (*)	-	-	-	-
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-	-
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 555 162 679,50	3 407 218 430,29	3 147 909 248,61	2 882 978 642,81



BENHABILES ZOHEIR
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
 Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL
 Les Orangers Roufba ALGER
 N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes
 CIE CENESTAL BTH, N°130
 REGAIA, ALGER
 N° Agrément : 0321

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Désignation	Note	Cumulatives Exercice	Cumulatives et rétroactives	Cumulatives Exercice S	Cumulatives Exercice S-1
Primes brutes sur opérations directes		28 665 613 913,43	5 979 574 432,96	22 845 941 479,86	21 521 262 643,08
Primes acceptées		5 981 500 330,05	-	3 281 300 330,05	1 537 821 334,07
Primes brutes reprises		792 822 694,73	64 243 417,15	637 066 311,88	330 702 364,13
Primes acceptées reprises		37 431 975,97	-	37 431 975,97	423 463,75
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	801	29 466 861 601,97	6 043 817 850,11	23 802 943 721,06	23 409 362 916,83
Prestations (incluses) sur opérations directes		13 200 051 290,93	286 298 961,17	12 813 752 329,76	10 785 819 170,94
Prestations (incluses) sur acquisition		407 663 312,51	1 433 179,33	406 170 192,18	1 299 224 781,44
PRESTATIONS REPRENUS DE L'EXERCICE	802	13 792 447 916,42	287 732 140,50	13 407 822 137,68	12 085 043 952,38
Commissions reçues en réassurance		-	1 183 896 466,47	1 185 896 466,47	1 230 187 271,83
Commissions versées en réassurance		-	84 569 788,93	84 669 788,93	83 283 720,33
COMMISSIONS DE REASSURANCE	803	-	1 101 326 677,54	1 101 226 677,54	1 146 903 551,50
Subvention d'équipement d'assurances		-	-	-	-
MARCHÉ D'ASSURANCE NETTE	808	16 664 413 685,55	4 397 828 291,23	13 244 588 293,83	13 472 438 139,82
Services extérieurs et autres consommations		4 138 989 418,44	-	4 138 989 418,44	3 863 663 089,98
Charges personnelles		5 537 283 300,93	-	5 537 283 300,93	5 244 893 930,80
Impôts, taxes et versements assimilés		396 903 230,03	-	396 903 230,03	433 699 547,23
Produits immobiliers		-	-	-	-
Autres produits opérationnels		216 147 901,60	-	216 147 901,60	245 123 064,00
Autres charges opérationnelles		144 340 368,55	-	144 340 368,55	165 951 767,23
Dotations aux amortissements, provisions et perte de valeur		2 514 093 837,69	-	2 514 093 837,69	2 160 738 844,82
Reprises sur perte de valeur et provisions		802 253 619,37	-	802 253 619,37	299 333 931,72
RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL	804	4 397 828 291,23	4 397 828 291,23	893 898 946,53	1 248 118 182,30
Produits financiers		2 794 747 726,29	-	2 794 747 726,29	2 409 536 192,80
Charges financières		168 603 647,45	-	168 603 647,45	160 747 035,44
RESULTATS FINANCIERS		2 626 144 078,84	-	2 626 144 078,84	2 248 789 157,36
RESULTATS ORDINAIRE AVANT IMPOTS		7 023 972 316,70	4 397 828 291,23	6 278 903 725,27	5 512 402 318,66
Impôts exigibles sur résultat ordinaire		220 496 180,00	-	220 496 180,00	271 827 885,67
Impôts différés (variation) sur résultat ordinaire		43 869 557,47	-	43 869 557,47	6 241 814,52
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRE		25 301 990 849,23	4 783 001 178,17	28 837 269 876,04	27 807 841 616,83
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRE		28 847 288 556,06	884 603 781,84	28 452 422 873,22	24 480 000 365,01
RESULTAT NET DES RESULTATS ORDINAIRE		2 454 702 293,17	4 297 899 396,33	3 064 877 202,82	3 117 841 251,82
Dividende extraordinaire (produits & provisions)		-	-	-	-
Dividende extraordinaire (charges & provisions)		-	-	-	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 454 702 293,17	4 297 899 396,33	3 064 877 202,82	3 117 841 251,82

Annexe N°11 : Stock des placements financiers de la SAA en 2021

Stock des placements financier courants et non courant au 31/12/2021											
Types	compte comptable	solde au 31/12/2020 (TIE)	solde au 31/12/2020 (Nominal)	Acquisition Brut	Acquisition Nominal	Cession (Vente)	arriver à échéance	Amortissement TIE (+)	Amortissement TIE	solde Nominal au 31/12/2021	solde au 31/12/2021
OAT	2721100000	19 695 939 946,18	20 042 000 000,00	-	-	-	4 755 000 000,00	39 011 111,30	-	15 287 000 000,00	14 979 951 057,47
Obligations Sonelgaz	2721810000	90 000 000,00	90 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00	-	-	60 000 000,00	60 000 000,00
BTA détenu à échéance	2722100000	10 232 444 672,89	10 400 000 000,00	4 391 535 000,00	4 500 000 000,00	-	1 200 000 000,00	86 034 977,23	-	13 700 000 000,00	13 510 014 650,12
DAT	2730040000	4 174 520 000,00	4 174 520 000,00	9 872 000 000,00	9 872 000 000,00	-	1 800 000 000,00	-	-	12 246 520 000,00	12 246 520 000,00
DAT Devises	2730050000	109 726 498,00	109 726 498,00	-	-	-	-	-	-	109 726 498,00	109 726 498,00
		34 302 631 117,07	34 816 246 498,00	14 263 535 000,00	14 372 000 000,00	-	7 785 000 000,00	125 046 088,53	-	41 403 246 498,00	40 906 212 205,59
BTA disponible à la vente	5062100000	5 901 404 000,00	6 000 000 000,00	1 872 246 000,00	1 900 000 000,00	-	6 000 000 000,00	-	-	1 900 000 000,00	1 872 246 000,00
BTC 13/26 Sem	5062100000	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	1 800 000 000,00	1 800 000 000,00	-	3 300 000 000,00	-	-	-	-
		7 401 404 000,00	7 500 000 000,00	3 672 246 000,00	3 700 000 000,00	-	9 300 000 000,00	-	-	1 900 000 000,00	1 872 246 000,00
		41 704 035 117,07	42 316 246 498,00	17 935 781 000,00	18 072 000 000,00	-	17 085 000 000,00	125 046 088,53	-	43 303 246 498,00	42 778 458 205,59

Annexe N°12 : Etat récapitulatif des produits par type de placements de la SAA en 2021

1ETAT RECAPITULATIF DES PRODUITS PAR TYPE DE PLACEMENT AU 31/12/2021								
TYPES DE TITRES	OAT	DAT	DAT devise	OBLIGATIONS	BTA DISPONIBLE A LA VENTE	BTA DETENU A ECHEANCE	PLACEMENT BTC	TOTAL DES PRODUITS
COMPTES COMPTABLES	7621200000	7621100000	7621100000	7628000000	7628000000	7621300000	7628000000	
ANNEES	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
PRODUITS coupon	844 287 500,00	72 000 000,00	-	4 680 000,00	180 000 000,00	569 250 000,00	-	1 670 217 500,00
AMORTISSEMENT TIE	39 011 111,30	-	-	-	-	86 034 977,23	-	125 046 088,53
INTERETS PAYES CCR	-	-	-	-	-	1,97	-	1,97
INTERETS PAYES SAPS	-	-	-	-	-	-	-	-
INTERETS SUR ACHATS 2021	-	-	-	-	8 436 986,30	91 774 657,53	13 608 193,94	86 603 449,89
INTERETS SUR VENTES 2020	-	-	-	-	-	-	-	-
ANNULATION INTERETS COURRUS NON ECHUS N-1	659 356 061,64	39 793 595,34	-	3 500 383,00	54 558 904,11	344 405 479,45	19 167 122,16	1 082 447 301,39
INTERETS COURRUS NON ECHUS N	538 068 390,41	311 972 765,75	1 152 128,23	2 333 589,04	45 312 328,77	424 443 835,62	-	1 323 283 037,82
ANNULATION PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE N+1	-	-	-	-	-	-	-	-
PLUS VALUE	-	-	-	-	98 596 000,00	-	-	98 596 000,00
MOINS VALUE	-	-	-	-	-	-	-	-
PERTE SUR DUREE D'ACTUALISATION	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	762 010 940,06	344 179 170,41	1 152 128,23	3 513 206,04	260 912 438,36	643 548 673,89	32 775 316,10	2 048 091 873,09

Annexe N°13 : Stock des placements financiers de la SAA en 2022

Stock des placements financier courants et non courant au 31/12/2022											
Types	compte comptable	solde au 31/12/2021 (TIE)	solde au 31/12/2021 (Nominal)	Acquisition Brut	Acquisition Nominal	Cession (Vente)	arriver à échéance	Amortissement TIE (+)	Amortissement TIE	solde Nominal au 31/12/2022	solde au 31/12/2022
OAT	2721100000	14 979 951 057,47	15 287 000 000,00	-	-	-	2 300 000 000,00	50 450 714,24		12 987 000 000,00	12 730 401 771,71
Obligations Sonelgaz	2721810000	60 000 000,00	60 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00	-		30 000 000,00	30 000 000,00
BTA détenu à échéance	2722100000	13 510 014 650,12	13 700 000 000,00	2 202 580 000,00	2 250 000 000,00	-	2 900 000 000,00	92 521 966,47		13 050 000 000,00	12 905 116 616,59
DAT	2730040000	12 246 520 000,00	12 246 520 000,00	6 050 000 000,00	6 050 000 000,00	-	-	-		18 296 520 000,00	18 296 520 000,00
DAT Devises	2730050000	109 726 498,00	109 726 498,00	-	-	-	-	-		109 726 498,00	109 726 498,00
		40 906 212 205,59	41 403 246 498,00	8 252 580 000,00	8 300 000 000,00	-	5 230 000 000,00	142 972 680,71	-	44 473 246 498,00	44 071 764 886,30
BTA disponible à la vente	5062100000	1 872 246 000,00	1 900 000 000,00	659 431 200,00	670 000 000,00	-	1 872 246 000,00			670 000 000,00	659 431 200,00
BTC 13/26 Sem	5062100000	-	-	1 100 000 000,00	1 100 000 000,00	-	1 000 000 000,00			100 000 000,00	100 000 000,00
		1 872 246 000,00	1 900 000 000,00	1 759 431 200,00	1 770 000 000,00	-	2 872 246 000,00	-	-	770 000 000,00	759 431 200,00
		42 778 458 205,59	43 303 246 498,00	10 012 011 200,00	10 070 000 000,00	-	8 102 246 000,00	142 972 680,71	-	45 243 246 498,00	44 831 196 086,30

Annexe N°14 : Etat récapitulatif des produits par type de placements de la SAA en 2022

1ETAT RECAPITULATIF DES PRODUITS PAR TYPE DE PLACEMENT AU 31/12/2022								
TYPES DE TITRES	OAT	DAT	DAT devise	OBLIGATIONS	BTA DISPONIBLE A LA VENTE	BTA DETENU A ECHEANCE	PLACEMENT BTC	TOTAL DES PRODUITS
COMPTES COMPTABLES	7621200000	7621100000	7621100000	7628000000	7628000000	7621300000	7628000000	
ANNEES	déc-22	déc-22	déc-22	déc-22	déc-22	déc-22	déc-22	déc-22
PRODUITS coupon	643 637 500,00	681 422 300,00	-	3 120 000,00	57 000 000,00	618 250 000,00		2 003 429 800,00
AMORTISSEMENT TIE	50 450 714,24	-	-	-	-	92 521 966,47		142 972 680,71
INTERETS PAYES CCR								-
INTERETS PAYES SAPS	-	-	-	-	-	-		-
INTERETS SUR ACHATS 2021	-	-	-	-	961 643,83	40 505 136,98	2 199 621,36	39 267 159,45
INTERETS SUR VENTES 2020								-
ANNULATION INTERETS COURRUS NON ECHUS N-1	538 068 390,41	311 972 765,75	-	2 333 589,04	45 312 328,77	424 443 835,62		1 322 130 909,59
INTERETS COURRUS NON ECHUS N	460 678 664,38	574 483 964,93	1 152 128,23	1 166 794,52	17 602 191,78	440 310 616,44	85 334,06	1 495 309 026,22
ANNULATION PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE	-	-	-	-	-	-		-
PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE N+1	-	-	-	-	-	-		-
PLUS VALUE	-	-	-	-	27 754 000,00			27 754 000,00
MOINS VALUE	-	-	-	-				-
PERTE SUR DUREE D'ACTUALISATION	-	-	-	-				-
TOTAL GENERAL	616 698 488,21	943 933 499,18	1 152 128,23	1 953 205,48	56 082 219,18	686 133 610,31	2 114 287,30	2 308 067 437,90

Annexe N°15 : Stock des placements financiers de la SAA en 2023

Stock des placements financier courants et non courant au 31/12/2023											
Types	Compte comptable	solde au 31/12/2022 (TIE)	solde au 31/12/2022 (Nominal)	Acquisition Brut	Acquisition Nominal	Cession (Vente)	arriver à échéance	Amortissement TIE (+)	Amortissement TIE	solde Nominal au 31/12/2023	solde au 31/12/2023
OAT	2721100000	12 730 401 771,71	12 987 000 000,00	5 484 898 000,00	5 900 000 000,00	-	900 000 000,00	66 962 337,71		17 987 000 000,00	17 382 262 109,42
Obligations Sonelgaz	2721810000	30 000 000,00	30 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00	-		-	-
BTA détenu à échéance	2722100000	12 905 116 616,59	13 050 000 000,00	977 922 000,00	1 000 000 000,00	-	3 700 000 000,00	72 079 908,99		10 350 000 000,00	10 255 118 525,57
DAT	2730040000	18 296 520 000,00	18 296 520 000,00	-	-	-	-	-		18 296 520 000,00	18 296 520 000,00
DAT Devises	2730050000	109 726 498,00	109 726 498,00	-	-	-	109 726 498,00	-		-	-
		44 071 764 886,30	44 473 246 498,00	6 462 820 000,00	6 900 000 000,00	-	4 739 726 498,00	139 042 246,69		46 633 520 000,00	45 933 900 634,99
BTA disponible à la vente	5062100000	659 431 200,00	670 000 000,00	689 101 000,00	700 000 000,00	-	670 000 000,00	10 568 800,00		700 000 000,00	689 101 000,00
BTC 13/26 Sem	5062100000	100 000 000,00	100 000 000,00	-	-	-	100 000 000,00			-	-
		759 431 200,00	770 000 000,00	689 101 000,00	700 000 000,00	-	770 000 000,00	10 568 800,00		700 000 000,00	689 101 000,00
		44 831 196 086,30	45 243 246 498,00	7 151 921 000,00	7 600 000 000,00	-	5 509 726 498,00	149 611 046,69		47 333 520 000,00	46 623 001 634,99

Annexe N°16 : Etat récapitulatif des produits par type de placements de la SAA en 2023

ETAT RECAPITULATIF DES PRODUITS PAR TYPE DE PLACEMENT AU 31/12/2023								
	460676654,4	574 483 964,93	115128,229	1166794,521	17602191,78	440310616,4	85334,05882	
TYPES DE TITRES	OAT	DAT	DAT devise	OBLIGATIONS	BTA DISPONIBLE A LA VENTE	BTA DETENU A ECHEANCE	PLACEMENT BTC	TOTAL DES PRODUITS
COMPTES COMPTABLES	7621200000	7621100000	7621100000	7628000000	7628000000	7621300000	7628000000	
ANNEES	déc-23	déc-23	déc-23	déc-23	déc-23	déc-23	déc-23	déc-23
PRODUITS coupon	547 887 500,00	1 039 622 300,00	-	1 560 000,00	20 100 000,00	628 375 000,00		2 237 544 800,00
AMORTISSEMENT TIE	66 962 337,71	-	-	-	-	72 079 908,99		139 042 246,69
INTERETS PAYES CCR	-	-	-	-	-	-		-
INTERETS PAYES SAPS	-	-	-	-	-	-		-
INTERETS SUR ACHATS 2023	24 181 450,70	-	-	-	920 547,95	7 741 881,87		32 843 880,52
INTERETS SUR VENTES 2023	-	-	-	-	-	-		-
ANNULATION INTERETS COURRUS NON ECHUS N-1	460 678 664,38	574 483 964,93	-	1 166 794,52	17 602 191,78	440 310 616,44	85 334,06	1 494 156 898,00
INTERETS COURRUS NON ECHUS N	800 784 673,88	574 825 505,48	-	-	19 734 246,58	364 468 000,45		1 759 812 426,38
ANNULATION PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE	-	-	-	-	-	-		-
PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE N+1	-	-	-	-	-	-		-
PLUS VALUE	-	-	-	-	10 568 800,00	-		10 568 800,00
MOINS VALUE	-	-	-	-	-	-		-
PERTE SUR DUREE D'ACTUALISATION	-	-	-	-	-	-		-
TOTAL GENERAL	930 774 396,50	1 039 963 840,55	-	393 205,48	31 880 306,84	616 870 411,13	85 334,06	2 619 967 494,56

TABLE DE MATIERE

<i>DEDICACES</i>	I
REMERCIEMENTS	III
RESUME :	IV
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	IX
LISTE DES ANNEXES	X
LISTE DES ABREVIATIONS	XI

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	<u>1</u>
---	-----------------

<u>CHAPITRE 01 : FONDEMENTS DES ASSURANCES ET DES PLACEMENTS FINANCIERS</u>	<u>6</u>
---	-----------------

INTRODUCTION	7
SECTION 01 : GENERALITES SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.	8
1. Historique des assurances :	8
1.1. La Pré-assurance	8
1.2. La naissance de l'assurance maritime :	8
1.3. L'apparition de l'assurance terrestre :	9
1.1.1. Assurance incendie :	9
1.1.2. Assurance vie :	10
1.1.3. L'assurance de responsabilité civile :	10
2. Définition des assurances :	10
2.1. La définition juridique :	10
2.2 La définition économique :	11
2.3 La définition technique :	11
3. Le Rôle des assurances :	11
3.1. Le rôle social :	11
3.2. Le rôle économique :	12
4. Les bases techniques de l'assurance :	13
4.1. L'inversion du cycle de production :	13
4.2. La loi du grand nombre :	13
5. Le contrat d'assurance :	14
5.1. Définition du contrat d'assurance :	14
5.2. Les acteurs d'un contrat d'assurance :	14
5.3. Les caractéristiques du contrat d'assurance :	15
5.4. Les éléments du contrat d'assurance :	15
5.4.1. Le risque :	15
5.4.2. La prime (la cotisation) :	16
5.4.3. L'indemnité (la prestation de l'assureur) :	16
5.4.4. Le sinistre :	17
6. Typologie des assurances :	17

6.1.	Assurance dommage :	17
6.1.1.	Assurance de biens :	17
6.1.2.	Assurance de responsabilité :	18
6.2.	Assurance de personnes :	19
6.2.1.	Assurance sur la vie :	19
6.2.2.	Assurance des dommages corporels :	19
SECTION 02 : PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS.....		20
1.	Définition et objectifs des placements financiers :	20
1.1.	Définition :	20
1.2.	Objectifs :	21
2.	Principes fondamentaux des placements financiers :	21
2.1.	L'horizon temporel de placement :	21
2.2.	Diversification du portefeuille de placement :	22
3.	Les marchés financiers et typologie des placements :	23
3.1.	Définition du marché financier :	23
3.2.	Segmentation du marché financier :	23
3.2.1.	Le marché monétaire :	23
3.2.2.	Le marché des actions :	24
3.2.3.	Le marché obligataire :	26
3.2.4.	Le marché dérivé :	29
3.2.5.	Les placements privés :	31
3.2.6.	Le placement immobilier (Infrastructures) :	31
SECTION 03 : LE PLACEMENT FINANCIER DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES.		32
1.	Cadre réglementaire Algérien du placement financier dans le secteur des assurances :	32
1.1.	Régulations spécifiques au secteur des assurances :	32
1.2.	Exigences de diversification des actifs :	33
2.	Critères d'évaluation et choix du placement financier :	34
2.1.	Le rendement :	34
2.2.	La sécurité (le risque) :	35
2.3.	La liquidité :	36
2.4.	L'horizon de placement :	36
3.	Le rôle des placements financiers dans les compagnies d'assurances :	36
3.1.	La Gestion des engagements envers les assurés :	36
3.2.	Gestion du risque et diversification :	37
3.3.	Optimisation de la performance financière :	37
3.4.	Le financement et le développement de l'économie nationale :	37
4.	Les contraintes du placement financier dans le secteur des assurances :	37
4.1.	Contraintes légales et Réglementaire :	38
4.1.1.	Limitation relative aux catégories :	38
4.1.2.	Limitation relative aux seuils autorisés :	38
4.2.	Contraintes liées au risque :	38
4.2.1.	Risque de crédit :	38
4.2.2.	Risque du taux intérêts :	38
4.2.3.	Risque du marché :	39
4.3.	Contraintes de liquidité :	39
4.4.	Contraintes liées à l'horizon de placement :	39
4.5.	Contraintes fiscales :	40
4.6.	Les instruments financiers dérivés :	40

CONCLUSION	41
CHAPITRE 02 : LA RENTABILITE DANS LES COMPAGNIES D'ASSURANCE.....	42
INTRODUCTION	43
SECTION 01 : NOTIONS GENERALES SUR LA RENTABILITE.	44
1. Définition de la rentabilité:	44
2. Les Types de la rentabilité :	44
2.1. La rentabilité économique (RE) :	45
2.1.1. Définition de la rentabilité économique :	45
2.1.2. Mode de calcul de la rentabilité économique :	45
2.2. La rentabilité financière (RF) :	45
2.2.1. Définition de la rentabilité financière :	45
2.2.2. Mode de calcul de la rentabilité financière :	45
2.3. La rentabilité commerciale :	46
2.3.1. Définition de la rentabilité commerciale :	46
2.3.2. Mode de calcul de la rentabilité commerciale :	46
2.4. La rentabilité d'exploitation :	46
2.4.1. Définition de la rentabilité d'exploitation :	46
2.4.2. Mode de calcul de la rentabilité d'exploitation :	46
3. L'importance de la rentabilité :	46
4. Les outils d'analyse et de suivi de la rentabilité :	47
4.1. La méthode des Ratios :	47
4.1.1. Définition d'un ratio:	47
4.1.2. Les types de ratios :	47
4.2. La méthode des soldes intermédiaire de gestion « SIG » :	47
4.2.1. Définition des « SIG »:	48
4.2.2. Les principaux « SIG » :	48
4.3. Les indicateurs du tableau de bord :	49
4.3.2. Définition du tableau de bord :	50
4.3.3. L'objectif du tableau de bord :	50
4.3.4. Les Différents types de tableau de bord :	50
4.4. La méthode de Benchmarking :	51
4.4.2. Définition de Benchmarking :	51
4.4.3. Typologie du Benchmarking :	51
SECTION 02 : LA RENTABILITE DANS UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE.	53
1. Analyse de la rentabilité à partir des états financiers :	53
1.1. Présentation du bilan d'une compagnie d'assurance :	53
1.1.1. L'actif :	54
1.1.2. Le passif :	55
1.2. Analyse de la rentabilité à partir du bilan :	57
1.2.1. La marge de solvabilité :	57
1.2.2. Le ratio de solvabilité :	57
1.2.3. Ratio de financement par le biais de réassurance :	57
1.2.4. Ratio de liquidité :	57
1.3. Présentation du compte résultat d'une compagnie d'assurance :	58
1.4. Analyse de la rentabilité à partir du Compte résultat :	60

1.4.1.	Analyse des comptes Techniques :	60
1.4.2.	Analyse des comptes financiers :	61
2.	Analyse de la rentabilité par la méthode des ratios :	62
2.1.	Les ratios d'analyse de l'activité commerciale :	62
2.1.1.	Taux de croissance des primes :	62
2.1.2.	Taux de rétention des primes :	63
2.1.3.	Taux de croissance de la production (des affaires nouvelles) :	63
2.1.4.	Taux de résiliation :	63
2.1.5.	Taux de croissance du portefeuille :	63
2.2.	Les ratios d'analyse de l'activité technique et financière :	63
2.2.1.	Le ratio de sinistralité :	63
2.2.2.	Ratio des couts (frais) :	64
2.2.3.	Le ratio combiné :	65
2.2.4.	Le taux de rendement des actifs :	65
2.2.5.	Ratio du levier de souscription :	65
2.3.	Les ratios d'analyse du Résultat :	66
2.3.1.	Ratio du résultat technique :	66
2.3.2.	Ratio du résultat financier :	66
2.3.3.	Ratio du résultat net de l'exercice :	66
SECTION 03 : L'APPORT DES PLACEMENTS FINANCIERS A LA RENTABILITE DES COMPAGNIES		
D'ASSURANCE. 67		
1.	La contribution des placements financiers à la rentabilité globale des compagnies d'assurance :	67
2.	Les indicateurs de mesure de l'impact des placements financiers sur la rentabilité :	68
2.1.	Le retour sur investissement (ROI) :	68
2.1.1.	Formule de Calcul :	68
2.1.2.	Interprétation des résultats :	68
2.2.	Le retour sur actifs (ROA) :	68
2.2.1.	Formule de Calcul :	69
2.2.2.	Interprétation des résultats :	69
2.3.	Taux de rendement :	69
2.3.1.	Formule de Calcul :	69
2.3.2.	Interprétation des résultats :	69
3.	L'influence des risques associés aux placements financiers sur la rentabilité :	70
3.1.	L'impact des risques financier sur les revenus financiers :	70
3.1.1.	Le risque du marché :	70
3.1.2.	Le risque de crédit :	71
3.1.3.	Le risque de liquidité :	71
4.	Optimisation de la rentabilité à travers la gestion stratégique des placements financiers :	72
4.1.	Arbitrage entre rendement et risque :	72
4.1.1.	La relation entre le risqué et le rendement :	72
4.1.2.	L'arbitrage entre rendement et risque :	73
Les principes de l'arbitrage entre risque et rendement sont les suivant :		
4.2.	La Diversification du portefeuille :	74
4.3.	Couverture financière :	75
CONCLUSION : 77		

INTRODUCTION :	79
SECTION 01 : PRESENTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAA.	80
1. Bref historique de la SAA :	80
2. Présentation de l'organisme d'accueil (Société Algérienne Des Assurances SAA) :	81
2.1. Présentation générale :	81
2.2. Réseau de distribution :	82
2.3. Filiale de la SAA :	83
3. Les missions et les objectifs de la SAA :	85
3.1. Les missions de la SAA :	85
3.2. Les objectifs de la SAA :	86
4. Les activités et les produits de la SAA :	86
5. L'organisation structurelle de la Société National d'Assurance (SAA) :	87
5.1. L'organigramme de la SAA :	87
5.2. Organisation de la SAA :	89
5.2.1. Le rôle de la direction générale :	89
5.2.2. Le président directeur générale (PDG) :	89
5.2.3. Présentation de la Division Finance et Comptabilité :	89
SECTION 02 : ANALYSE DE LA RENTABILITE DE LA SAA PAR LA METHODE DES RATIOS.	90
1. Analyse de la rentabilité de la SAA à partir du bilan (2021-2023) :	90
1.1. Analyse de l'évolution du bilan (2021-2023) :	90
1.2. La marge de solvabilité :	91
1.3. Ratio de solvabilité :	92
1.4. Ratio de financement par la réassurance :	93
1.5. Ratio de liquidité :	93
2. Analyse de la rentabilité de la SAA à partir du compte de résultat (2021-2023) :	94
2.1. La marge d'assurance de la SAA :	94
2.2. Analyse des résultats :	95
2.2.1. Le résultat technique :	95
2.2.2. Le résultat financier :	96
2.2.3. Le résultat net :	96
3. Analyse de la rentabilité de la SAA par la méthode des ratios (2021-2023):	96
3.1. Ratios de rentabilité :	97
3.1.1. Ratio de rentabilité économique :	97
3.1.2. Ratio de rentabilité financière :	97
3.1.3. Ratio de rentabilité commerciale :	98
3.1.4. Ratio de rentabilité d'exploitation :	99
3.2. Ratios d'activité :	99
3.2.1. Taux de croissance des primes :	99
3.2.2. Taux de rétention des primes :	100
3.3. Ratios techniques et financiers :	100
3.3.1. Ratio de sinistralité :	100
3.3.2. Ratio de frais de gestion :	101
3.3.3. Ratio combiné :	101
3.3.4. Taux de rendement des actifs :	102
3.3.5. Ratio du levier de souscription :	103
3.4. Ratio d'analyse du résultat :	104
3.4.1. Ratio du taux de résultat financier par rapport aux produits financiers :	104
3.4.2. Ratio du taux de résultat net :	104

SECTION 03 : LA CONTRIBUTION DES PLACEMENTS FINANCIERS DANS LA RENTABILITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAA	105
1. Présentation du portefeuille des placements financiers de la SAA durant les années 2021-2022-2023 :.....	105
2. Analyse des produits financiers générés par les placements de la SAA durant les années 2021-2022-2023 :	107
2.1. Les Obligations assimilables du trésor (OAT) :	107
2.2. Les Dépôts à terme (DAT) :	108
2.3. Les Dépôts à terme en Devise :	109
2.4. Les obligations :.....	109
2.5. Les Bons de trésor assimilables disponible à la vente (BTA) :	110
2.6. Les Bons de trésor assimilables détenu à échéance (BTA) :	111
2.7. Les Bons de trésor à court terme (BTC - 13\26 semaines) :.....	112
2.8. Les placements immobiliers :	112
2.9. Les participations :.....	113
2.9.1. Résultats des filiales & Participations :	113
2.9.2. Les dividendes perçus par la SAA :.....	115
2.10. Analyse globale des produits financiers de la SAA :.....	116
3. Analyse des ratios financiers et leur lien avec la rentabilité de la SAA :	117
3.1. Le retour sur investissement (ROI) :.....	117
3.2. Le retour sur actifs (ROA) :.....	118
3.3. Le taux de rendement du portefeuille :	119
4. La contribution des placements financiers dans la rentabilité de la SAA :.....	120
CONCLUSION :.....	121
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	<u>122</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>125</u>
<u>LES ANNEXES</u>	<u>129</u>